

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR
LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

**RAPPORT DE CONCILIATION DES FLUX FINANCIERS ET DES
VOLUMES RELATIFS A L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DES HYDROCARBURES ET DES MINES SOLIDES AU TITRE DE
L'ANNEE 2011**

Août 2013



TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	4
Principales constatations des travaux de conciliation	4
Chiffres clés du rapport ITIE 2011	7
1. INTRODUCTION.....	11
1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	11
1.2 L'ITIE au Cameroun	11
1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun	12
2 OBJECTIFS, APPROCHE ET METHODOLOGIE	15
2.1 Objectifs de la mission.....	15
2.2 Approche	15
2.3 Méthodologie adoptée	16
3 REFERENTIEL ITIE COUVERT	20
3.1 Choix du Référentiel ITIE	20
3.2 Les entreprises extractives incluses dans le Référentiel ITIE	20
3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE	22
3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE	23
3.5 Schéma de circulation des flux.....	28
4 RESULTATS DES TRAVAUX.....	30
4.1 Tableaux de conciliation par entreprise extractive	30
4.2 Tableaux de conciliation par nature de flux de paiement.....	33
4.3 Les ajustements	35
4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement.....	38
5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES	45
6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT	48
6.1 Contribution du secteur extractif par activité	48
6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement.....	48
6.3 Contribution du secteur extractif par entreprise	48
6.4 Contribution du secteur extractif dans la recette de l'Etat et le PIB	49
6.5 Evolution de la production et des recettes provenant de la commercialisation du pétrole ..	49
7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	51
7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours	51
7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2009-2010	54
7.3 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008	57
ANNEXES	62
Annexe 1 : Tableaux de la production déclarée par les entreprises pétrolières	63
Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures	64
Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur de la mine solide	66
Annexe 4 : Tableau de suivi des Formulaires de déclaration certifiés	78
Annexe 5 : Tableaux de conciliation par société	79
Annexe 6 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun 2011	99
Annexe 7 : Personnes contactées	103

LISTE DES ABREVIATIONS

bbf	baril
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAPAM	Centre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGI	Code Général des Impôts
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Division des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTFCM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
FCFA	Franc CFA (Communauté Financière Africaine)
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
IFAC	International Federation of Accountants
INS	Institut National de la Statistique
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MINFI	Ministère des Finances
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MPCI	Mobil Producing Cameroon Inc.
KFCFA / KUSD	Millier de franc / Millier de dollars américain
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PSRMEE	Programme de Sécurisation des Recettes des Mines, de l'Eau et de l'Énergie
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TDR	Termes de Référence
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TSR	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
ST ITIE	Secrétariat Technique ITIE

RESUME EXECUTIF

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été exécutée par le cabinet Moore Stephens du 27 mai au 5 juillet 2013.

La mission a été réalisée en trois interventions :

- la première intervention, entre le 27 mai et le 10 juin 2013, a été consacrée à l'étude de cadrage du secteur pétrolier et minier en République du Cameroun. Cette intervention a été clôturée par la présentation, en date du 12 juin 2013, d'un rapport de cadrage au Comité ITIE incluant une proposition du Référentiel ITIE et du formulaire de déclaration ;
- la deuxième intervention a été consacrée à l'animation d'un atelier de formation sur les formulaires de déclaration et les instructions de reporting pour les parties prenantes à la conciliation. La dissémination des formulaires a été effectuée le 13 juin 2013 ; et
- la troisième intervention a été dédiée aux travaux de conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides déclarés par les parties prenantes.

Nos travaux de conciliation ont été réalisés conformément aux Termes de Référence tels qu'approuvés par le Comité ITIE.

Les travaux de conciliation ont été réalisés sur la base des modalités et du Référentiel ITIE approuvés par le Comité ITIE au cours de sa réunion du 12 juin 2013.

L'objectif global de cette conciliation est d'aider le Gouvernement du Cameroun et les différentes parties prenantes à déterminer la contribution du secteur des hydrocarbures et des mines solides au développement économique du pays et à améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur des industries extractives.

Principales constatations des travaux de conciliation

Les principales constatations de nos travaux de conciliation sont les suivantes :

1. Toutes les sociétés pétrolières et minières retenues dans le Référentiel ITIE 2011 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format adopté par le Comité ITIE.
2. Toutes les administrations et entités gouvernementales retenues dans le Référentiel ITIE 2011 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format adopté par le Comité ITIE.
3. Les transferts infranationaux opérés par le Trésor Public au profit des Communes ont fait l'objet d'une déclaration complémentaire pour un montant de 20 716 629 FCFA. Cette déclaration a été communiquée tardivement en raison des difficultés rencontrées par la DGTCFM pour la détermination d'une manière exhaustive du montant de ces transferts et n'a donc pas fait l'objet d'une certification de la part de la Chambre des Comptes.
4. Toutes les entreprises extractives retenues dans le Référentiel ITIE ont soumis un formulaire de déclaration certifié par un auditeur externe conformément aux modalités arrêtées par le Comité ITIE et présentées dans la sous-section 2.3.4 du présent rapport. Les dates de soumission ainsi que les entités chargées de la certification de ces formulaires sont détaillées au niveau de l'annexe 4.
5. Pour les régies financières, toutes les entités ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes pour chacune des entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation. Pour le MINIMIDT, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT. Les dates de soumission ainsi que les structures chargées de la certification de ces formulaires sont détaillées au niveau de l'annexe 4.

6. Les flux de paiement conciliés après ajustement pour le secteur extractif peuvent être résumés dans le tableau de synthèse suivant :

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			ETAT			Ecart net entités déclarante s - SNH Fonct	Ecart net entités déclarante s - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Régies Fin
		Sociétés Extractives	SNH Fonct	SNH Mandat	SNH-Fonct	SNH Mandat	Administrations publiques			
Parts d'huile de la SNH- Etat	bbl	14 255 028	-	-	-	14 255 028	-	-	-	
Parts d'huile de la SNH- Associé	bbl	360 367	-	-	360 367	-	-	-	-	
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	FCFA	-	-	402 939 000 000	-	-	402 939 000 000	-	-	
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	FCFA	-	-	138 213 986 896	-	-	138 213 986 896	-	-	
Dividendes SNH	FCFA	-	417 500 000	-	-	-	417 500 000	-	-	
Redevance Minière Proportionnelle	FCFA	21 070 940 532	-	-	-	21 070 940 532	-	-	-	
Redevance Proportionnelle à la Production	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevance Minière Négative	FCFA	(30 567 432 692)	-	-	-	(30 567 461 608)	-	28 916	-	
Bonus de signature	FCFA	115 612 763	-	-	-	115 610 240	-	2 523	-	
Bonus de Production	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prélèvement pétrolier additionnel	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais de Formation	FCFA	368 971 006	-	-	-	368 971 006	-	-	-	
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	FCFA	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes Filiales SNH	FCFA	23 940 844 854	-	-	23 940 844 854	-	-	-	-	
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	FCFA	104 821 087 045	-	-	-	-	104 717 450 208	-	103 636 837	
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	FCFA	81 133 370	-	-	-	-	81 133 370	-	-	
Redevance Superficiare	FCFA	451 823 312	-	-	-	-	451 793 312	-	30 000	

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			ETAT			Ecart net entités déclarante s - SNH Fonct	Ecart net entités déclarante s - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Régies Fin
		Sociétés Extractives	SNH Fonct	SNH Mandat	SNH-Fonct	SNH Mandat	Administrations publiques			
Taxes Ad Valorem	FCFA	14 434 800	-	-	-	-	14 434 800			-
Taxes à l'extraction	FCFA	199 823 601	-	-	-	-	199 823 601			-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	FCFA	16 163 092 907	-	-	-	-	16 163 007 479			85 428
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	FCFA	79 133 691	-	-	-	-	78 981 503			152 188
Droits de Douane	FCFA	4 318 603 287	-	-	-	-	4 472 221 712			(153 618 425)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	FCFA	-	-	-	-	-	300 000			(300 000)
Autres Pénalités de non- exécution des programmes d'exploration/production	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	FCFA	8 247 574 628	-	-	-	-	8 247 574 628			0
Dividendes versés à l'Etat	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Contributions FNE	FCFA	294 753 620	-	-	-	-	294 735 768			17 852
Contributions CFC (part patronale)	FCFA	442 045 748	-	-	-	-	441 938 545			107 203
Bonus progressif	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	FCFA	410 047 280	-	-	-	-	410 047 280			0
Frais d'inspection et de contrôle	FCFA	91 343 494	-	-	-	-	91 343 494			-
Total Revenus du secteur extractif concilié	bbl	14 615 395	-	-	360 367	14 255 028	-	-	-	-
Total Revenus du secteur extractif concilié	FCF A	150 543 833 246	417 500 000	541 152 986 896	23 940 844 854	(9 011 939 831)	677 235 272 596	-	31 439	(49 888 917)

7. Après ajustement, l'écart net non concilié sur les flux financiers reçus directement par l'Etat s'élève à **49 888 917 FCFA** représentant **0,007%** du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat. Cet écart qui se trouve au-dessous de la marge d'erreur acceptable de **1%** retenue par le Comité ITIE, se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à **176 378 190 FCFA** et d'écarts négatifs s'élevant à **226 267 107 FCFA** dont le détail est présenté dans la section 5 du présent rapport.

Le détail des ajustements opérés sur les déclarations initiales des parties prenantes à la conciliation ainsi que les écarts résiduels non conciliés sont respectivement présentés dans les sections 4.3 et 5 du présent rapport.

8. Après ajustement, l'écart net non concilié sur les flux financiers reçus par la SNH s'élève à **31 439 FCFA** et se trouve largement au-dessous de la marge d'erreur acceptable de **1%** retenue par le Comité ITIE.
9. Les travaux de conciliation des quantités de minerais reportées par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec celles reportées par la DMG a fait ressortir les écarts suivants :

Sociétés	Minerais extraits	Unité	Total reporté par les sociétés minières	Total reporté par l'Etat	Ecart
Razel	Sable	m3	112 522	112 522	-
	Granulats	m3	291 135	291 135	-
Cimencam	Pouzzolane	tonne	424 202	424 202	-
	Calcaire	tonne	182 926	182 926	-
	Sable	tonne	13 223	13 223	-
	Argile	tonne	7 126	7 126	-
C&K Mining	Gold dust	gramme	40 103	40 014	89

10. Sans remettre en cause les résultats des travaux de conciliation, nous avons émis des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ITIE au Cameroun et plus précisément les travaux de conciliation et la production du rapport ITIE. Ces recommandations sont détaillées dans la section 7 du présent rapport.

Chiffres clés du rapport ITIE 2011

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides au titre de l'année 2011 fait ressortir les chiffres et les indicateurs suivants :

Revenus du secteur des industries extractives

1. Le total des revenus provenant du secteur des industries extractives perçus par l'Etat, après ajustement, s'élève à **677 932 431 194 FCFA** se détaillant comme suit :

Nature	Montant en FCFA
Flux de paiements conciliés déclarés par les régies financières	677 235 272 596
Flux de paiements déclarés unilatéralement par les sociétés	284 370 193
Flux de paiement déclarés unilatéralement par régies financières	412 788 405
Total des paiements	677 932 431 194

2. Au total, les contributions du secteur des industries extractives au budget de l'Etat s'élèvent à **677 932 431 194** FCFA et représentent 30% des recettes totales de l'Etat Camerounais tous secteurs économiques confondus et 5,2% du PIB pour l'année 2011.

3. La contribution des sous-secteurs retenus dans le Référentiel ITIE se présente comme suit :

Secteur	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
Secteur des Hydrocarbures	660 899 786 881	97,5%
Secteur du Transport Pétrolier	16 084 592 735	2,4%
Secteur des Mines Solides	948 051 578 ¹	0,1%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%

4. L'analyse des contributions par flux de paiement se présente comme suit.

Société	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
Commercialisation du Brut	550 164 926 727	81,15%
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	104 717 450 208	15,45%
Autres	23 050 054 259	3,40%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%

5. L'analyse des contributions par entreprise extractive se présente comme suit.

Société	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
SNH-Mandat (Rev de Commercialisation)	550 164 926 727	81%
Pecten Cameroon Company	45 172 168 167	7%
Total Exploration Production Cameroun	31 516 804 721	5%
COTCO	16 084 592 732	2%
SNH-Fonctionnement	8 760 840 872	1%
Autres	26 233 097 971	4%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%

6. Les paiements provenant du secteur des industries extractives incluent des dépenses sociales reportées unilatéralement par les sociétés extractives pour un total de 54 775 033 FCFA se détaillant comme suit :

Natures	Total paiements déclarés (en FCFA)
Paiements sociaux volontaires	34 622 756
Paiements sociaux obligatoires	20 152 277
Total des paiements sociaux	54 775 033

Le détail des paiements sociaux est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

¹ Les revenus provenant des entreprises de carrière ont été retraités des droits de douane pour les besoins de la détermination des revenus du secteur de la mine solide

7. Les transferts infranationaux des revenus provenant du secteur des industries extractives, tels que reportés par la DGI et la DGTCFM, s'élèvent à **713 516 300 FCFA** et se détaillent comme suit :

Bénéficiaires	Transferts (en FCFA)
Transferts au FEICOM	475 852 715
Transferts aux Communes	237 663 585
Total (en FCFA)	713 516 300

Secteur des hydrocarbures

8. La production totale de pétrole des champs en exploitation reportée par les opérateurs s'élève en 2011 à un total de **21 426 672 barils** contre **23 699 577 barils²** en 2010. Le détail de cette production par opérateur est présenté en Annexe 1.
9. Les exportations de pétrole ont atteint **19 387 118 barils** en 2011 pour une valeur totale de **999 447 080 859 FCFA** représentant ainsi **46,8%³** du total des exportations du Cameroun.
10. La quote-part de production revenant à l'Etat Camerounais directement et indirectement via la SNH s'élève à un total de **14 615 395 barils**. La quote-part directe revenant à l'Etat via la SNH Mandat est de **14 255 028 barils** représentant **66,5%** par rapport au total de la production de la période.
11. Les parts d'huile de l'Etat commercialisées et dont la contrepartie a été encaissée par la SNH-Mandat au cours de 2011 s'élèvent à **13 851 589 barils** et ont généré des recettes de **697 957 435 512 FCFA (soit 1 484 163 840 USD)**.
12. Les transferts effectués à l'Etat par la SNH-Mandat au titre des recettes provenant du secteur des hydrocarbures, après déduction de la quote-part des coûts pétroliers proportionnellement au taux de participation de l'Etat dans les associations, s'élèvent en 2011 à **541 152 986 896 FCFA** dont **138 213 986 896 FCFA** correspondant à des dépenses prises en charge par la SNH pour le compte de l'Etat.

Secteur du transport pétrolier

13. Les revenus générés par ce secteur proviennent de la société COTCO qui par le biais du pipeline Tchad-Cameroun a fait transiter 42 461 979 barils de pétrole tchadien en 2011 ayant généré des droits de transit de **8 247 574 628 FCFA** (194 FCFA par baril).

Secteur de la mine solide

14. Les flux de paiements provenant du secteur de la mine solide totalisant un montant de **948 051 578 FCFA** se répartissent comme suit :

	Revenus (en FCFA)
Sociétés minières	603 748 549
Sociétés de carrières	307 463 256
Exploitation artisanale	36 839 773
Total (en FCFA)	948 051 578

Le détail par société de ces paiements est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

² Rapport ITIE 2010

³ Total exportation du Cameroun s'élève à 2 133 608 millions de FCFA selon le site du Ministère de Commerce <http://www.mincommerce.gov.cm>

15. La production minière en 2011 s'analyse comme suit :

Sociétés	Minerais extraits	Unité	Volume de Production
Razel	Sable	m3	112 522
	Granulats	m3	291 135
Cimencam	Pouzzolane	tonne	424 202
	Calcaire	tonne	182 926
	Sable	tonne	7 126
	Argile	tonne	13 223
C&K Mining	Gold dust	gramme	40 104
Rocaglia	Granite	m3	3 821
	Marbre	m3	4420
Autres sociétés minières	Or	gramme	125 159
Exploitants artisanaux	Or	gramme	2 067



Tim Woodward
Associé
Moore Stephens LLP

14 Août 2013

150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

1. INTRODUCTION

1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a d'abord été annoncée lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002 (le Sommet de la Terre 2002) et a été lancée officiellement à Londres en 2003. Elle a été fondée sur la reconnaissance du fait que malgré que le pétrole, le gaz et les ressources minérales puissent aider à élever le niveau de vie à travers le monde, cela peut souvent conduire à la corruption et à des conflits ainsi qu'une baisse de la qualité de vie dans les pays où la gestion de ces ressources est inadéquate.

L'initiative vise une meilleure transparence par la publication des paiements des taxes et impôts des sociétés opérant dans le secteur extractif et la divulgation par les organisations gouvernementales des recettes provenant de ces sociétés. L'ITIE favorise donc une meilleure gestion de ces ressources dans les pays riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales et vise à réduire le risque de détournement des fonds générés par l'exploitation des ressources de l'industrie extractive des pays. Ceci est réalisé à travers la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur extractif, les groupes de la société civile, les investisseurs et les organisations internationales.

L'ITIE dispose d'une méthodologie robuste mais flexible qui garantit le maintien d'une norme globale dans les différents pays mettant en œuvre l'initiative. Le Conseil d'Administration de l'ITIE et le Secrétariat International sont les garants de cette méthodologie. Cependant, chaque pays doit élaborer son propre modèle de mise en œuvre. L'ITIE, en un mot, est une norme développée à l'échelle internationale qui favorise la transparence des revenus à l'échelle locale.

1.2 L'ITIE au Cameroun

Le Cameroun a adhéré à l'ITIE sur instructions du Président de la République en mars 2005 à la Conférence de Lancaster House à Londres et a été accepté, en tant que pays « Candidat » à l'ITIE, le 27 septembre 2007.

Le Cameroun a obtenu le renouvellement de son statut de pays « Candidat » en février 2012 avec une nouvelle date-butoir fixée pour le 13 août 2013 pour sa validation conformément aux dispositions de transition de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

La structure actuelle de gouvernance de l'Initiative en République du Cameroun a été créée par une décision du Premier Ministre en juin 2005. Elle consiste en un Comité de Suivi tripartite composé de représentants de l'Etat, de la société civile et des industries. Les attributions et les modalités de fonctionnement de cet organe ont été précisées dans le décret n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005.

Le Cameroun vient de publier en avril 2013 ses quatrième et cinquième rapports ITIE couvrant les années 2009 et 2010. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du processus de publication du sixième rapport ITIE qui couvre l'année 2011.

1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun

1.3.1 Le secteur des hydrocarbures

a) Cadre juridique et fiscal

L'exploitation pétrolière au Cameroun s'exerce dans le cadre de la loi n°99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier et son décret d'application n° 2000/485 du 30 juin 2000.

Les conditions particulières de chaque projet pétrolier sont définies dans les contrats de concession ou de partage de production et signé entre l'Etat et la société pétrolière.

b) Les activités de recherche et d'exploitation

Les actions de promotion et de valorisation du domaine minier national, menées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), ont conduit à la signature de trois nouveaux contrats en 2006. Le premier, conclu avec Perenco Cameroon, vise le développement de l'exploitation du champ Sanaga Sud, en vue de la génération d'électricité à partir du gaz. Le deuxième et le troisième sont relatifs à l'exploration, respectivement par Total E&P Cameroon et par Kosmos Energy Cameroon (qui a repris les actifs de Conoco Philips).

Pour l'année 2011, aucun nouveau contrat pétrolier n'a été signé. Idem pour les autorisations et les permis de recherches qui n'ont pas connu de changements à part les prorogations accordées aux opérateurs.

Concernant les transactions sur les titres, nous notons la cession de Mobil Producing Cameroon Ltd de ses parts dans les titres MOUDI et EBOME MARINE à Perenco Cameroon et la SNH fonctionnement. Le détail des permis d'exploitation et d'exploration tel que communiqué par le MINIMIDT est présenté en annexe 2 du présent rapport.

c) Rôle de la Société Nationale des Hydrocarbures

La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) maintient pour 2011 son double rôle dans le secteur pétrolier :

- ❖ En tant que société nationale associée dans certaines concessions pour le compte de l'Etat, la « SNH-Fonctionnement » reçoit une quote-part de production d'huile. De même en contrepartie de la participation de SNH-Fonctionnement dans le capital d'un certain nombre de sociétés opérantes dans le secteur pétrolier, celle-ci perçoit des dividendes.

En contrepartie de ses activités, la SNH fonctionnement, détenue à 100% par l'Etat, reverse des dividendes au Trésor Public au titre de la distribution de ses résultats.

- ❖ En tant que mandataire de l'Etat, la « SNH-Mandat » assure la gestion de la commercialisation des quote-parts d'huile revenant à l'Etat dans les champs pétroliers et verse les revenus des ventes au Trésor Public après déduction des charges liées à son mandat. La SNH-Mandat est mandatée également pour la collecte de la redevance minière et des bonus de la part des opérateurs pétroliers qu'elle reverse ensuite dans les comptes du Trésor Public.

Les sommes collectées par la SNH-Mandat sont ensuite transférées, après déduction de la quote-part des coûts pétroliers proportionnellement au taux de participation de l'Etat dans les associations, au Trésor Public soit directement soit indirectement à travers la prise en charge de paiement de dépenses pour les opérations de l'Etat.

d) Société Nationale de Raffinage – SONARA

La SONARA est une société de raffinage qui s'alimente en brut auprès de la SNH au prix de marché. La SONARA n'exerce pas d'activités extractives. Le brut transféré à la SONARA fait partie intégrante du brut commercialisé par la SNH et dont la contrepartie est transférée par cette dernière au Trésor Public.

1.3.2 Le secteur de la mine solide

a) Cadre Juridique

Le secteur de la mine solide est régi par le code minier promulgué par la Loi n°2001/001 du 16 avril 2001 et son décret d'application n°2002/648/PM du 26 mars 2002. Conformément au Code minier, les sociétés minières sont assujetties à des droits et taxes spécifiques en outre des impôts et taxes prévus par le Code Général des Impôts et du Code des douanes de la CEMAC. Les flux de paiement payables par les sociétés minières sont présentés dans la sous-section 3.4.

Dans le cadre de la réforme du secteur de la mine solide au Cameroun, le Code minier a été amendé et complété en 2010 par la loi n°2010/011 du 29 juillet 2010 qui traite essentiellement des aspects relatifs :

- à la systématisation de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières ;
- à la revue des règles et conditions d'attribution des titres miniers et des permis d'exploration ;
- aux transactions sur les titres miniers avec l'institution d'un bonus progressif au titre des dites transactions ;
- à la création d'un nouveau type de permis spécifique pour les exploitations à petite échelle ; et
- à la tenue de comptes séparés pour les activités minières.

Par ailleurs, l'organigramme du MINIMIDT a été revu en 2012 avec la création d'une sous-direction du Cadastre minier⁴ dans le cadre d'un effort de séparation entre les activités de contrôle et la gestion du Cadastre minier.

b) Les activités de recherche et d'exploitation minière industrielle

La République du Cameroun dispose d'importantes ressources minérales qui font l'objet d'activités de reconnaissance, de recherche et d'exploitation. A ce sujet, on distingue des métaux de base notamment le fer, l'aluminium, le manganèse, le cuivre mais également les pierres précieuses comme le diamant, le saphir et les métaux précieux à l'instar de l'or et le platine. L'exploitation de ces différents minerais se fait sous la forme artisanale ou industrielle.

Pour l'activité industrielle, le Cameroun comptait en 2011 :

- 5 permis d'exploitation pour 4 sociétés (Geovic, C&K Mining, ROCAGLIA et CIMENCAM) concernant notamment le marbre dans la région du Nord, le calcaire à Figuil, le Cobalt-Nickel de Lomié, le diamant et les substances connexes à Mobilong dans la région de l'Est ;
- 176 permis de recherches détenus par 71 sociétés minières ; et
- 51 permis d'exploitation de carrières détenus par 38 sociétés. Pour la plupart de ces sociétés, l'activité extractive ne constitue qu'une activité secondaire qui leur permet de s'alimenter en matière première pour leur activité principale de travaux publics.

Le détail des permis d'exploitation et de recherche tel que communiqué par le MINIMIDT est présenté en annexe 3 du présent rapport.

c) Les activités minières artisanales

L'activité artisanale constitue le type d'exploitation le plus courant en ce qui concerne les minerais d'or et de diamant. Cette activité est exercée par des artisans ou paysans d'une manière artisanale, sans mécanisation, ou en collaboration avec des partenaires technico-financiers.

⁴ Décret N°2012/432 Du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.

Au Cameroun, l'exploitation minière artisanale est le secteur le plus important de l'activité minière en termes de personnes impliquées.

Toutefois, ce secteur souffre de problèmes dans certains domaines liés à l'environnement et la sécurité dus entre autre au caractère informel de la plupart des activités. Par ailleurs, le MINIMIDT ne détient pas une cartographie exhaustive des opérateurs et des indicateurs de ce secteur due en partie à la décentralisation de la gestion des autorisations au niveau des délégués régionaux et les difficultés matérielles pour le suivi de ce type d'activité.

En 2013, un projet de « Renforcement des Capacités dans le Secteur des Mines » a été lancé par le MINIMIDT avec le financement de la Banque Mondiale qui vise le recensement du secteur et l'établissement d'une cartographie des opérateurs et des régions impliquées dans l'activité minière artisanale.

a) Le rôle du CAPAM dans l'exploitation artisanale

Dans le but de promouvoir et d'encadrer le secteur de l'exploitation minière artisanale, le CAPAM a été créé auprès du Ministre chargé des Mines comme un projet pour jouer le rôle de coordination, d'organisation, de facilitation, d'appui, de promotion, de développement et de normalisation de l'artisanat minier. Parmi ses plus importantes prérogatives, le CAPAM est chargé de canaliser la production artisanale du Cameroun provenant de l'or, du diamant, du saphir, du quartzite, de l'étain, du disthène, du rutile et d'autres minerais.

Ce programme est encours de restructuration afin qu'il puisse se focaliser sur la mission qui lui a été confiée pour le renforcement de la capacité et la traçabilité dans le secteur artisanal au Cameroun.

b) Processus de Kimberly au Cameroun

Le processus Kimberley est un « Observatoire international » mis en place par les pays producteurs de diamant, l'industrie du diamant brut et les ONG dans le but d'empêcher le financement des conflits par les revenus issus de la commercialisation des diamants bruts. Le Processus a pour objectif la prévention des conflits qui de financent par l'exfiltration des diamants bruts du circuit officiel de commercialisation et favorise l'exploitation et le commerce surveillés et légaux des diamants bruts à travers le renforcement des contrôles internes de la production des diamants artisanaux.

Dans le cadre de réformes engagées dans le secteur minier et particulièrement dans le secteur de la mine artisanale, le Cameroun a soumis sa candidature en novembre 2011 et a été admis comme membre du Processus Kimberley le 14 aout 2012, devenant ainsi le 3^{ème} pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC) à intégrer ce mécanisme.

Cette adhésion va permettre au Cameroun d'exploiter pleinement son potentiel diamantifère alluvionnaire estimé entre 3 et 4 millions de carats⁵ dans les prochaines années tout en assurant une traçabilité et une transparence minimale des transactions telles que exigées par le Processus Kimberley.

1.3.3 Le secteur de transport pétrolier

Le secteur de transport par pipeline des hydrocarbures en provenance des pays tiers est régi par la loi n°96/14 du 5 aout 1998 et par son décret d'application n°97/116 du 7 juillet 1997. Le Cameroun accueille sur 890 Km une partie l'oléoduc qui relie le Tchad au terminal maritime offshore de Kribi, au large du Cameroun. Le tronçon camerounais est géré par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO). L'Etat camerounais en est actionnaire, à travers la SNH, à hauteur de 5,17%⁶.

⁵ Note MINIMIDT sur le Processus Kimberley au Cameroun

⁶ Pourcentage de participation reporté par COTCO pour l'année 2011.

2 OBJECTIFS, APPROCHE ET METHODOLOGIE

Notre mission de conciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'éthique de l'IFAC.

La mission de conciliation n'a pas pour objet :

- d'effectuer un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers. En conséquence, aucune assurance n'est donnée. L'audit et la certification des données incluses dans le présent rapport n'entrent pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations conciliées portent sur des données financières et quantitatives auditées et/ou attestées par les parties déclarantes ; et
- de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

2.1 Objectifs de la mission

Notre travail de conciliation des flux financiers et des volumes du secteur extractif au titre de l'année 2011, comprend selon les Termes de Référence :

- la préparation d'une étude de cadrage pour la délimitation du périmètre de conciliation du secteur pétrolier et minier au Cameroun et la proposition au Comité ITIE d'un Référentiel ITIE ;
- la proposition d'un formulaire de déclaration sur la base du Référentiel ITIE approuvé par le Comité ITIE ;
- la préparation des lettres de transmission des formulaires ainsi que des instructions de reporting ;
- l'animation d'un atelier de formation des parties prenantes aux traitements des formulaires de déclaration ;
- la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides pour les entités retenues dans le périmètre de conciliation ;
- l'identification et l'analyse des écarts ; et
- la formulation de recommandations utiles pour pallier aux insuffisances et aux dysfonctionnements constatés.

2.2 Approche

2.2.1 Etude de cadrage

Nous avons conduit une étude de cadrage pour la détermination du Référentiel ITIE du rapport de conciliation. Cette étude de cadrage a couvert l'ensemble des intervenants dans le secteur des Hydrocarbures, du Transport Pétrolier et des Mines solides au Cameroun.

Cette étude de cadrage a été conduite entre le 27 mai et le 10 juin 2013 et a été clôturée par la présentation d'un rapport de cadrage au Comité ITIE en date du 12 juin 2013 portant notamment sur :

- la période fiscale à déclarer ;
- les flux de revenus significatifs que les entreprises et les démembrements de l'Etat doivent déclarer ;
- les entreprises qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- les démembrements de l'Etat qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- le modèle du formulaire de déclaration ;

- le processus visant à garantir la crédibilité des données soumises par les entités déclarantes ;
et
- le degré de désagrégation des données du rapport ITIE.

Le Référentiel ITIE retenu ainsi que les modalités d'application de la matérialité sont présentés au niveau de la section 3 du présent rapport.

2.2.2 Tenue de l'atelier de formation

Le formulaire de déclaration (présenté en Annexe 6) tel qu'approuvé par le Comité ITIE ainsi que les instructions de reporting ont fait l'objet d'une présentation aux parties prenantes du secteur public et privé lors d'un atelier de formation tenu le 13 juin 2013 à Yaoundé.

2.2.3 Travaux de conciliation

Les travaux de conciliation ont été conduits du 24 juin au 5 juillet 2012. La première étape a consisté en l'examen des déclarations reçues des sociétés extractives et organismes gouvernementaux et la détection d'éventuelles erreurs d'imputation.

Nous avons ensuite procédé à une conciliation société par société et flux par flux sur la base du détail soumis par les parties prenantes et annexé à leurs formulaires de déclaration.

Les écarts relevés, dont le montant dépasse le seuil de conciliation de 1 million de FCFA, ont été communiqués aux parties prenantes afin de soumettre les justificatifs nécessaires pour procéder à leurs ajustements. Les écarts non conciliés et pour lesquels les justificatifs nécessaires n'ont pas été produits ont été reportés en tant qu'écarts résiduels dans le cadre du présent rapport.

Les écarts sont détaillés dans le présent rapport en :

- écart positif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement dépasse le total du montant reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement ;
- écart négatif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement se trouve au-dessous du montant total reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement ; et
- écart net : c'est le total compensé des écarts négatifs et positifs.

2.3 Méthodologie adoptée

2.3.1 Seuils de Matérialité

Pour la détermination du périmètre de conciliation, le seuil de matérialité cumulé retenu par le Comité ITIE pour la détermination du périmètre de conciliation est fixé à **0.5%** des recettes fiscales totales telles que reportées dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour l'année 2011⁷ soit l'équivalent à **11,3 milliards de FCFA** (25 millions de USD). C'est le seuil au-dessus duquel l'ensemble des paiements non déclarés pour un ou plusieurs flux de paiement ou par une ou plusieurs entreprises extractives pourrait affecter les déclarations dans le cadre du rapport ITIE.

Le seuil de matérialité non cumulé retenu est fixé à **0.01%** du total des flux de paiements perçus du secteur extractif pour l'année 2010⁸ tels que reportés dans le rapport ITIE 2010 soit l'équivalent de **55 millions de FCFA (ou 100 KUSD)**. C'est le seuil au-dessus duquel les paiements non déclarés pour une catégorie de revenus ou par une entreprise extractive pourrait affecter les déclarations dans le cadre du rapport ITIE.

Il est à noter que le choix retenu par le Comité ITIE consiste à retenir les entités non concernées par les travaux de rapprochement (le périmètre de conciliation) au niveau du Référentiel ITIE du

⁷ Tableau de bord des finances publiques (version du 09 mai 2012)

⁸ Rapport ITIE 2010 : Total des revenus du secteur des industries extractives est de 555 milliards de FCFA

présent rapport. Les revenus perçus de ces entreprises sont donc pris en compte dans le rapport à travers la déclaration unilatérale des régies financières de l'Etat.

2.3.2 Ecarts matériels

La marge d'erreur acceptable en matière d'écarts de conciliation après ajustement, entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations, a été fixée par le Comité ITIE à 1% du total des recettes extractives telles que déclarées par les agences de l'Etat.

Pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiement, un seuil de 1 000 000 FCFA a été retenu par le Comité ITIE pour l'analyse et l'ajustement des écarts relevés lors des travaux de conciliation.

2.3.3 Déclarations de paiements – Désagrégation par taxe et par entité

Un seul formulaire de déclaration a été utilisé à la fois pour les déclarations des entreprises extractives et des administrations et organismes de l'Etat. Ce formulaire a été préparé sur la base du Référentiel approuvé par le Comité ITIE.

Ce formulaire de déclaration a été par la suite envoyé directement aux entreprises extractives et aux administrations de l'Etat listées dans la section 3 du présent rapport.

Les formulaires de déclaration ont été complétés et soumis :

- par chaque entreprise ;
- par chaque administration pour chaque entreprise retenue dans le périmètre de conciliation ; et
- par nature de flux de paiement.

Pour les besoins des travaux de conciliation, les sociétés et les administrations ont été sollicitées pour :

- fournir un détail paiement par paiement ;
- reporter les flux financiers dans la devise de réalisation des paiements ; et
- reporter les paiements sur la base de la comptabilité de caisse.

2.3.4 Déclarations de paiements – Certification des données

Afin de se conformer aux Exigences 12 et 13, les actions et procédures suivantes ont été suivies :

- Les parties prenantes ont été invitées à renvoyer leurs déclarations attestées par :
 - un commissaire aux comptes ou un auditeur externe désigné pour l'occasion pour les entreprises extractives y compris la SNH ; et
 - la Chambre des Comptes pour les administrations publiques à l'exception du MINIMIDT dont les déclarations se rapportent exclusivement aux volumes/quantités ont été certifiées par l'Inspection Générale.
- Toutes les entités déclarantes ont été sollicitées pour faire signer les formulaires de déclaration par les personnes habilitées à les représenter en guise de confirmation que les paiements/revenus et volumes reportés sont complets et ont été fidèlement reportés à partir des données comptables de l'entité.

Il est à noter que selon la législation en vigueur :

- les sociétés extractives sont tenues de faire certifier leurs comptes annuels par un Commissaire aux Comptes (Acte Uniforme OHADA);

- la SNH, en tant que société à capitaux publics et à caractère industriel et commercial, publie annuellement des états financiers qui sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les états financiers de la SNH et les rapports de certification y compris ceux de l'année 2011 sont disponibles sur son site web⁹; et
- les comptes de l'Etat sont contrôlés annuellement par la Chambre des Comptes à l'exception de ceux du MINIMIDT, dont les déclarations portent exclusivement sur les volumes /quantités, et sont certifiés par l'Inspection Générale. Les rapports de vérification des comptes de l'Etat sont publiés sur le site web de la Chambre des comptes¹⁰.

2.3.5 Déclaration des paiements en devises

Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives dont la contrevaletur en FCFA n'a pas pu être identifiée et confirmée individuellement, nous avons appliqué le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>) pour les besoins de la conciliation.

2.3.6 Déclaration pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive

Pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive, les parties déclarantes ont été sollicitées pour limiter leurs déclarations aux seuls flux de paiement spécifiques à l'activité extractive. Les entreprises concernées par ce traitement se détaillent comme suit :

1	RAZEL	21	ARAB CONTRACTOR
2	CIMENCAM	22	COSINCAM
3	ROCAGLIA	23	MAG Sarl
4	PANTECHNIKI	24	CHINA ROAD AND BRIDGE CORP
5	NKOTO EMANE David	25	CHINA COMM CONST COMP
6	EXTECHCOCAM	26	RAZEL
7	S.T.A.C.	27	DRAGAGES & TP
8	KETCH	28	BUNS
9	SELECT ROCK	29	DEKO & Cie
10	PRESNEG – CAM	30	L.C.C.
11	SOGEA SATOM	31	LES CARRIERES DU LITTORAL
12	FOKOU FOBERT	32	L.D.C.
13	AFKO CEMENT PRODUCTION	33	CMC
14	NEO – TP	34	EDOKETER
15	ETINDITE COMPANY	35	FOTSO Maurice
16	S.N.C.I.C.	36	GREEN VALLEY ENTREPRISE
17	AYISSI NGABA Jean S/C	37	BATCHANDJI Pascal
18	DTP/Terrassement	38	FOTSO Augustin
19	CARRIERE DU MOUNGO	39	BITUMAT TP Sarl
20	SOCARIC		

⁹ <http://www.snh.cm>

¹⁰ <http://www.chambredescomptes.net>. Seuls les rapports 2006 à 2010 sont disponibles sur le site. Le rapport 2011 n'est pas encore publié.

2.3.7 Déclaration pour les sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun

Pour les entreprises pétrolières en exploration qui n'ont pas de présence physique au Cameroun, les opérateurs contractant qui ont la charge de liquider l'ensemble des paiements dus en lieu et place desdites sociétés ont été sollicités pour intégrer dans leurs déclarations les flux financiers payés pour le compte de celles-ci. Ces entreprises se détaillent comme suit :

Opérateurs	Sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun
Rodeo Development Ltd	RSM
Glencore Exploration Cameroon	AFEX
Noble Energy Cameroon Ltd	Petronas

2.3.8 Travaux de conciliation

Notre mandat selon les Termes de Référence consiste à «procéder à la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides ». Notre travail a inclus les étapes suivantes :

- rapprochement des flux financiers et des volumes déclarés par les sociétés extractives avec ceux déclarés par les administrations et organismes de l'Etat ;
- collecte des flux de paiements perçus par les administrations et les entités publiques de la part des entreprises minières non concernées par les travaux de rapprochement ;
- collecte des paiements sociaux effectués par les entreprises extractives au titre de leur contribution dans les projets de développement régional ;
- identification des différences et des écarts et analyse de leurs sources ;
- rapprochement des données détaillées reçues des deux parties (entreprises et administrations) selon les taxes, les dates de paiement et le mode de paiement (en nature ou en numéraire) ;
- identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements sont effectués sur la base des instructions convenues pour la préparation des formulaires de déclaration, de la confirmation des parties déclarantes et/ou sur la base des pièces justificatives ;
- entretiens avec les points focaux des différentes administrations et sociétés extractives pour collecter les justificatifs des flux de paiement non conciliés ;
- analyse des justifications apportées par les parties prenantes et classement des écarts par nature ;
- ajustement des écarts justifiés tant au niveau des montants déclarés par les sociétés extractives que pour les administrations ; et
- finalisation des travaux et préparation des états de synthèse.

3 REFERENTIEL ITIE COUVERT

3.1 Choix du Référentiel ITIE

Le Référentiel des flux de paiements considérés, des entreprises et des entités pris en compte pour l'élaboration de ce rapport a été défini par le Comité ITIE, et relève de sa propre responsabilité.

Le choix a été effectué sur la base de notre étude de cadrage ayant fait l'objet d'un rapport présenté au Comité ITIE au cours de sa réunion du 12 juin 2013 qui s'est achevée par l'approbation du Référentiel final et des formulaires de déclaration.

3.2 Les entreprises extractives incluses dans le Référentiel ITIE

3.2.1 Secteur Pétrolier

Toutes les entreprises pétrolières recensées au Cameroun ont été retenues dans le périmètre de conciliation, soit 17 entreprises réparties comme suit:

	Sociétés
Entreprise nationale	1. SNH-Fonctionnement
Entreprises privées en production	2. Total Exploration & Production Cameroun (actuellement Perenco Rio Del Rey)
	3. Perenco Cameroon
	4. Pecten Cameroon Company (actuellement Addax Petroleum Cameroon Company)
	5. Mobil Producing Cameroon Inc (*)
	6. Perenco Oil & Gas Cameroun
Entreprises privées en exploration	7. Addax Petroleum Cam Ltd
	8. Euroil Ltd
	9. Noble Energy Cameroon Ltd
	10. Murphy (pour Sterling Energy)
	11. Rodeo Development Ltd
	12. Kosmos Energy
	13. Glencore Exploration Cameroon
	14. Yang Chang Logone
Entreprises privées n'ayant pas de présence physique au Cameroun	15. RSM
	16. AFEX
	17. Petronas

(*) La société a cédé la totalité de ses parts à Perenco et la SNH mais elle est maintenue dans le périmètre de conciliation en raison de la liquidation de certains impôts et taxes ainsi que des dividendes par celle-ci en 2011. La déclaration de Mobil sera prise en charge par son représentant au Cameroun, la société COTCO.

Un tableau détaillant les permis d'exploitation et les participations de chacune des sociétés dans ces permis est présenté en Annexe 2.

3.2.2 Secteur du transport pétrolier

La Cameroon Oil Transportation Company (COTCO), seule entreprise opérante dans le secteur de transport pétrolier, a été retenue dans le périmètre de conciliation.

3.2.3 Secteur de la mine solide

Quatre (4) entreprises minières en exploitation ont été retenues dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

1. Geovic	3. Cimencam
2. Razel	4. C&K Mining

En 2011, bien que disposant d'un permis d'exploitation, Geovic n'avait pas encore démarré la production industrielle. C&K Mining, détenteur elle aussi d'un permis d'exploitation de diamant, a pour sa part procédé à sa première exportation de ce minerai en janvier 2013 avec l'entrée en vigueur au Cameroun du processus de Kimberley.

En ce qui concerne Cimencam, celle-ci exploite les gisements de calcaire et de pouzzolane comme intrants pour ses propres besoins de production de ciment. Razel quant à elle exploite des agrégats utilisés localement dans le BTP.

Le reste des sociétés minières recensées au Cameroun ainsi que les exploitants artisanaux, dont la contribution est inférieure au seuil de matérialité de 55 Millions de FCFA, ont été retenus dans le Référentiel ITIE à travers une déclaration unilatérale des administrations et entités publiques selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b. Ces sociétés (en dehors des exploitants artisanaux) sont au nombre de 109 (71 sociétés minières et 38 sociétés de carrières) et se détaillent comme suit :

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
1	AFKO CEMENT PRODUCTION	56	HARVEST MINING CORPORATION SA
2	AFRICAN AURA RESOURCES Sarl	57	HDS Cameroun Sarl
3	AK MINING AND SHIPING COMPANY	58	IMPERIAL MINING AND REFINING Ltd
4	ALL BRIGHT MINING RESOURCES S.A.	59	INVEST - AFRICA Plc
5	ARAB CONTRACTOR	60	KETCH
6	AUCAM Sarl	61	KOREA & CAMEROON MINING INC
7	AYISSI NGABA Jean S/C	62	KUKAMA DIAMONDS CAMEROON Ltd (*)
8	BATCHANDJI Pascal	63	L.C.C.
9	BAZA Sarl (*)	64	L.D.C.
10	BEIG3 Sarl	65	LES CARRIERES DU LITTORAL
11	BITUMAT TP Sarl	66	LIMESTONE CAMEROON (*)
12	BOCOM PETROLEUM SA	67	LITTOCOL B.P
13	BUNS	68	LONGSHENG CAMEROON SA (*)
14	CAGEME	69	LUZ MINING SERVICE Ltd (*)
15	CAM IRON	70	MAG Sarl
16	CAMERICAN MINING	71	MEGA URANIUM
17	CAMEROON ALUMINA Ltd	72	MIDWEST MINING & REFINERY CO
18	CAMEROON DIAMOND AND GOLD MINING	73	MINES DU CAMEROUN SARL
19	CAMEROON GENERAL MINING S.A	74	MINING TECH Sarl
20	CAMEROON MINING EXPLORATION COMPANY	75	MOTASE & SONS COMPANY (*)
21	CAMEROON MINING RESOURCES	76	NEO – TP
22	CAMEROON STEEL(*)	77	NKOTO EMANE David
23	CAMINA S.A	78	OPTIMUM MINING INC Sarl
24	CAMINCO	79	ORIENTAL MINING Sarl (*)
25	CAMINEX	80	PANTECHNIKI

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
26	CAMUS RESOURCES S.A	81	PREMIER CHOOSE MINERAL RESOURCES CAM (*)
27	CAPAM HOLDING Plc	82	PRESNEG – CAM
28	CARRIERE DU MOUNGO	83	RAZEL
29	CHINA COMM CONST COMP	84	RAZEL
30	CHINA ROAD AND BRIDGE CORP	85	RIDGEWAY ENERGY Ltd
31	CIMENCAM	86	RITAGOLD LEADER IN GOLD MINING
32	CMC	87	ROCAGLIA
33	COMP MINIERE DU CAMEROUN	88	S & S MINING S.A
34	COMPAGNIE MINIERE DE L'EST	89	S.N.C.I.C.
35	COSINCAM	90	S.T.A.C.
36	DAEWOO INTERNATIONAL CAMEROON (*)	91	SADC MINERALS & MINING CAMEROON Sarl
37	DEKO & Cie	92	SAJATA Sarl
38	DIVINE MINING Ltd (*)	93	SELECT ROCK
39	DRAGAGES & TP	94	SICAMINES
40	DTP/Terrassement	95	SINOSTEEL CAM
41	EAST MINING CORPORATION	96	SLK INVESTMENT COMPANY CAMEROON Sarl (*)
42	EDOKETER	97	SOCARIC
43	ENTREPRISE GENERALE BATIMENTS TP	98	SOCIETE BAUXITE MINING RESOURCES SA (*)
44	ETINDITE COMPANY	99	SOCIETE BRUNDA (*)
45	EXTECHCOCAM	100	SOCIÉTÉ COAST INVESTMENT INTER Sarl (*)
46	FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON	101	SOCIETE D'INTERMEDIATION FINANCIERE
47	FER DU CAMEROUN	102	SOFTROCK ENERGY
48	FOKOU FOBERT	103	SOGEA SATOM
49	FOTSO Augustin	104	Sté Camerounaise d'Exploitation Minière (*)
50	FOTSO Maurice	105	VENTURE CAPITAL Plc
51	G.I.E. MINERAIS DU CAMEROUN	106	XPLOR – TECH
52	GOLDEX CAMEROUN	107	ZAMBA GOLD CORPORATION
53	GRAMACAM	108	ZAMBA HOLDING (*)
54	GREEN VALLEY ENTREPRISE	109	ZAMBA MINERALS SA (*)
55	G-STONES RESSOURCES Sarl	110	EXPLOITANTS ARTISANAUX

(*) Nouvelles sociétés non prises en compte dans le périmètre de conciliation 2010

3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE

Les administrations et entités publiques intervenant dans la collecte des différents flux retenus dans le Référentiel ITIE se détaillent comme suit :

Entités

Direction Générale des Impôts – DGI

Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire – DGTCFM

Direction Générale des Douanes – DGD

Le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique – MINIMIDT

Société Nationale des Hydrocarbures SNH–Mandat

3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE

L'ensemble des flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et pris en compte dans le formulaire de déclaration final tel que présenté en Annexe 6 sont au nombre de 39. Le périmètre de conciliation a inclus également les volumes de production.

Les flux de paiement retenus dans le Référentiel ITIE peuvent être classés selon les catégories suivantes :

3.4.1 Les flux de paiement en nature

Tous les flux de paiement en nature recensés dans les contrats pétroliers mis à notre disposition et dans le Code pétrolier ont été pris en compte dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Parts d'huile de la SNH-Etat	Quotepart de la production en baril revenant à l'Etat dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession/partage de production
Parts d'huile de la SNH-Associé	Quotepart de la production en baril revenant à la SNH-Fonctionnement dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession/ partage de production.

Ces flux de paiement sont cohérents avec l'Exigence ITIE 9-d (i et ii).

Il est à noter qu'aucun paiement de type troc ou en contrepartie de projets d'infrastructures dans le sens de l'Exigence ITIE 9-f, n'a été recensé dans l'étude de cadrage et n'a été confirmé par les parties prenantes.

3.4.2 Les flux de paiement provenant de la commercialisation d'huile

Les quantités d'huile commercialisées par la SNH au titre des parts d'huile de l'Etat et leurs contrevaleurs ont été retenues dans le Référentiel ITIE. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH (*)	Parts d'huile (en baril) enlevées, commercialisées et ayant fait l'objet d'encaissement au cours de la période.
Transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT(*)	La contre valeur des parts d'huile de l'Etat commercialisées par la SNH au cours de la période.

(*) Déclaration unilatérale de la SNH

3.4.3 Les flux de paiement en numéraire spécifiques au secteur extractif

Tous les flux de paiement recensés dans les contrats pétroliers et dans les Codes pétrolier et minier ont été inclus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Redevance Minière Proportionnelle	C'est le montant qui permet à chaque partie dans le processus de la production pétrolière de bénéficier d'un pourcentage garanti de la rente minière au titre de chaque exercice tel que prévu dans la convention d'établissement et le contrat d'association. Cette redevance peut être négative ou positive. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Elle est due mensuellement. Son taux est précisé dans le contrat de concession. (Art. 92 du Code pétrolier). Le paiement de cette redevance est effectué par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.

Flux de paiement	Définition
Redevance Proportionnelle à la Production	C'est le pourcentage de la production totale disponible de la zone délimitée. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Cette redevance est payée mensuellement par les sociétés pétrolières à la SNH Mandat. Son taux est précisé dans le contrat de concession.
Redevance Minière Négative	Lorsque la redevance minière est négative, il s'agit du montant dû par l'Etat aux compagnies pétrolières afin de leur permettre de recevoir effectivement le pourcentage garanti de rente minière au titre de chaque exercice. Dans ce cas, la redevance est reversée par la SNH-Mandat aux sociétés pétrolières (Art. 92 du Code pétrolier).
Bonus de signature	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat lors de la conclusion d'un contrat pétrolier (Art.97 du Code pétrolier).
Bonus de Production	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat en fonction des quantités d'hydrocarbures produites (Art.97 du Code pétrolier).
Prélèvement pétrolier additionnel	C'est un prélèvement pétrolier additionnel calculé sur les bénéfices tirés des opérations pétrolières. Les modalités de calcul sont fixées dans les contrats. Ces prélèvements sont payés par les titulaires des contrats de concession. (Art 98 du Code pétrolier)
Frais de Formation	Il s'agit des montants payés par les sociétés pétrolières pour la formation professionnelle dans le domaine pétrolier de ressortissants camerounais de toutes qualifications ne faisant pas partie du personnel desdites sociétés. (Art 12 du Code pétrolier et dispositions du contrat pétrolier). Ces frais sont payés à la SNH-Mandat.
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	Il s'agit des impôts, taxes ou redevances dus à l'occasion du transport des hydrocarbures et dont les modalités sont fixées par un texte spécifique (Art 103 du Code pétrolier). Ces taxes sont payées par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.
Dividendes payés à la SNH	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières à la SNH-Fonctionnement au titre de la participation détenue par celle-ci dans le capital des dites sociétés.
Dividendes payés à l'Etat	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières et minières au Trésor Public au titre de la participation directe de l'Etat dans le capital des dites sociétés. Cette rubrique inclut également les dividendes payés par la SNH-Fonctionnement.
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	C'est le montant à payer pour toute demande d'attribution, de renouvellement, de cession ou de transmission de contrats pétroliers et/ou d'autorisation de prospection ou au moment de la demande d'attribution, de renouvellement ou de transfert de titres miniers. Le montant est fixé par la Loi des finances applicable dans l'année considérée et est payé par les sociétés extractives à la DGI ou au Trésor Public (Art.90 du Code pétrolier, Art.90 du Code minier)
Redevance Superficiare	C'est une taxe annuelle sur la superficie versée par les titulaires de contrats pétroliers et d'autorisations y dérivant.
Taxe Ad Valorem	Les substances minières extraites du sol ou du sous-sol national à l'occasion des travaux d'exploitation ou de recherche sont soumises à une taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits dite taxe ad valorem. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public (Art. 92 du Code minier).
Taxe à l'extraction	Cette taxe est prélevée à chaque extraction des substances de carrière en fonction des volumes des matériaux extraits. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public. (Art 92 du Code minier)

Flux de paiement	Définition
Droits de passage du pipeline (COTCO)	Il s'agit des droits revenant à l'Etat au titre du passage du brut dans le pipeline Tchad-Cameroun et ce en vertu du contrat portant sur les droits de transit de l'oléoduc tchadien. (Art.3 du décret 2000/465 du 30/06/2000). Ces droits sont payés par la société COTCO à la DGI ou à la DGD.
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	L'impôt sur les sociétés est du à raison des bénéfices nets de l'année. L'IS est payé par les sociétés extractives à la DGI. (Art. 2 CGI, Art.95 Code minier, Art. 93 du Code pétrolier).
Bonus progressif (nouveau)	Toutes les transactions sur les titres miniers sont sujettes au paiement d'un bonus progressif fixé par décret du Premier Ministre sur proposition du ministre chargé des mines et de la géologie Art 22 de la loi 2010/011 du 29 juillet 2010 portant amendement du Code minier).

Ces flux de paiements sont cohérents avec les règles ITIE et plus particulièrement l'Exigence ITIE 9-d.

3.4.4 Autres flux de paiement significatifs

Les autres flux de paiement significatifs, dont la contribution aux revenus du secteur extractif est au-dessus du seuil de matérialité de 55 millions de FCFA, ont été retenus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	Taxe spéciale au taux global de 15 % sur les revenus servis aux personnes morales ou physiques domiciliées hors du Cameroun, par des entreprises ou établissements situés au Cameroun (Art.225 du CGI).
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation fiscale en vigueur ou à des redressements fiscaux.
Droits de Douane	Ce sont les droits dus sur les importations des équipements et biens autres que ceux pour les besoins d'exploitation ou de production des champs pétroliers. Ces droits doivent inclure toutes les taxes y compris la TVA douanières (Art. 104 à 109 du Code pétrolier et Art. 99 du Code minier).
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation douanières en vigueur ou à des redressements douaniers.
Autres pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions aux clauses contractuelles dans les contrats pétroliers.
Contribution FNE	Il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.
Contribution CFC (part patronale)	il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.
Frais d'inspection et de contrôle (nouveau)	Il s'agit des frais payés par les entreprises qui présentent ou peuvent présenter soit des dangers pour la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. La liquidation de ces frais est effectuée sur la base de l'occupation superficielle des établissements concernés selon un barème fixé par la loi. (Art 22 de la loi 98/015 du 14/07/98)

Flux de paiement	Définition
Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (nouveau)	Cet impôt concerne les revenus d'actions et assimilés. Il se substitue alors à l'IRPP ou à l'IS et est retenu à la source. Son taux est de 16,5% (chapitre 2 de la loi des finances 2002/014 du 20 décembre 2002)

Afin d'assurer la meilleure couverture de la matérialité de 55 millions de FCFA, une rubrique a été ajoutée au niveau du formulaire de déclaration sous le titre « autres paiements significatifs » :

Flux de paiement	Définition
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/55 000 KFCFA)	Tous les paiements dont le montant est supérieur à 55 millions que les sociétés extractives auraient pu réaliser au titre des flux de paiement non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou à des entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation.

3.4.5 Les paiements sociaux

Ils concernent l'ensemble des contributions faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local et du financement des projets sociaux dans le sens de l'Exigence ITIE 9-g.

Les paiements recensés peuvent revêtir un caractère volontaire ou obligatoire de part les contrats miniers/pétroliers en vigueur ou les engagements pris par les sociétés extractives. Sont concernés par cette rubrique entre autres le financement des infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles, les dons et les compensations accordés aux populations.

Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local.
Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Ces flux concernent l'ensemble des contributions obligatoires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local en vertu des conventions conclues ou des engagements pris envers les localités et communes.

3.4.6 Les paiements et transferts infranationaux

La loi 2007-006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat institue le principe de l'unicité du compte du Trésor Public qui exerce le monopole sur le recouvrement des recettes et sur la trésorerie de l'Etat y compris celle relative aux collectivités territoriales décentralisées et les personnes morales de droit public.

La législation en vigueur prévoit un mécanisme de partage des revenus provenant du secteur extractif avec les entités infranationales et les populations riveraines à travers :

- L'article 89 du Code minier qui prévoit la compensation des populations affectées par les exploitations minières. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Le taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :
 - 10% de ces taxes sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et
 - 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente.

- L'article 2 du décret 2007-1139 du 3 septembre 2007 qui prévoit la répartition des centimes additionnels, qui frappent l'IS et l'IRCM collectés auprès des entreprises extractives au taux de 10%, comme suit :
- 10% au profit de l'Etat ;
 - 20% au profit du fonds spécial d'intervention intercommunale (FEICOM) ; et
 - 70% au profit des communes, des communes d'arrondissement et des communautés urbaines.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes ainsi que le processus de leur rétrocession aux régions révèle que :

- les entités déclarantes procèdent au paiement de ces taxes directement à la DGI ou au Trésor Public qui procèdent à l'imputation comptable de ces quoteparts dans les comptes des bénéficiaires qui sont par la suite mises à la disposition des communes et mairies par le Trésor Public ;
- l'affectation de ces revenus dans le budget des collectivités locales et des mairies ne se fait pas par nature et par société, mais de manière agrégée ; et
- l'année 2011 constitue la première année de mise en œuvre du principe du paiement unique institué par la loi 2007/2011 et les imputations des transferts infranationaux n'ont pas pu se faire normalement. Les ajustements des transferts n'ont eu lieu qu'en 2012.

De ce fait, ces paiements n'ont pas été pris en considération dans le périmètre de conciliation. Néanmoins les transferts ont été intégrés dans le Référentiel ITIE 2011 à travers une déclaration unilatérale de la DGI et la DGT.

3.4.7 Les volumes et la valeur des exportations

Dans le but d'entamer la mise en place des nouvelles exigences de la norme ITIE 2013 et de permettre de disposer d'une information comparative pour les années futures, les volumes et la valeur des exportations par matière de base sont reportés à titre unilatéral par les sociétés extractives dans les formulaires de déclaration.

3.4.8 Les flux de paiements exclus du Référentiel ITIE

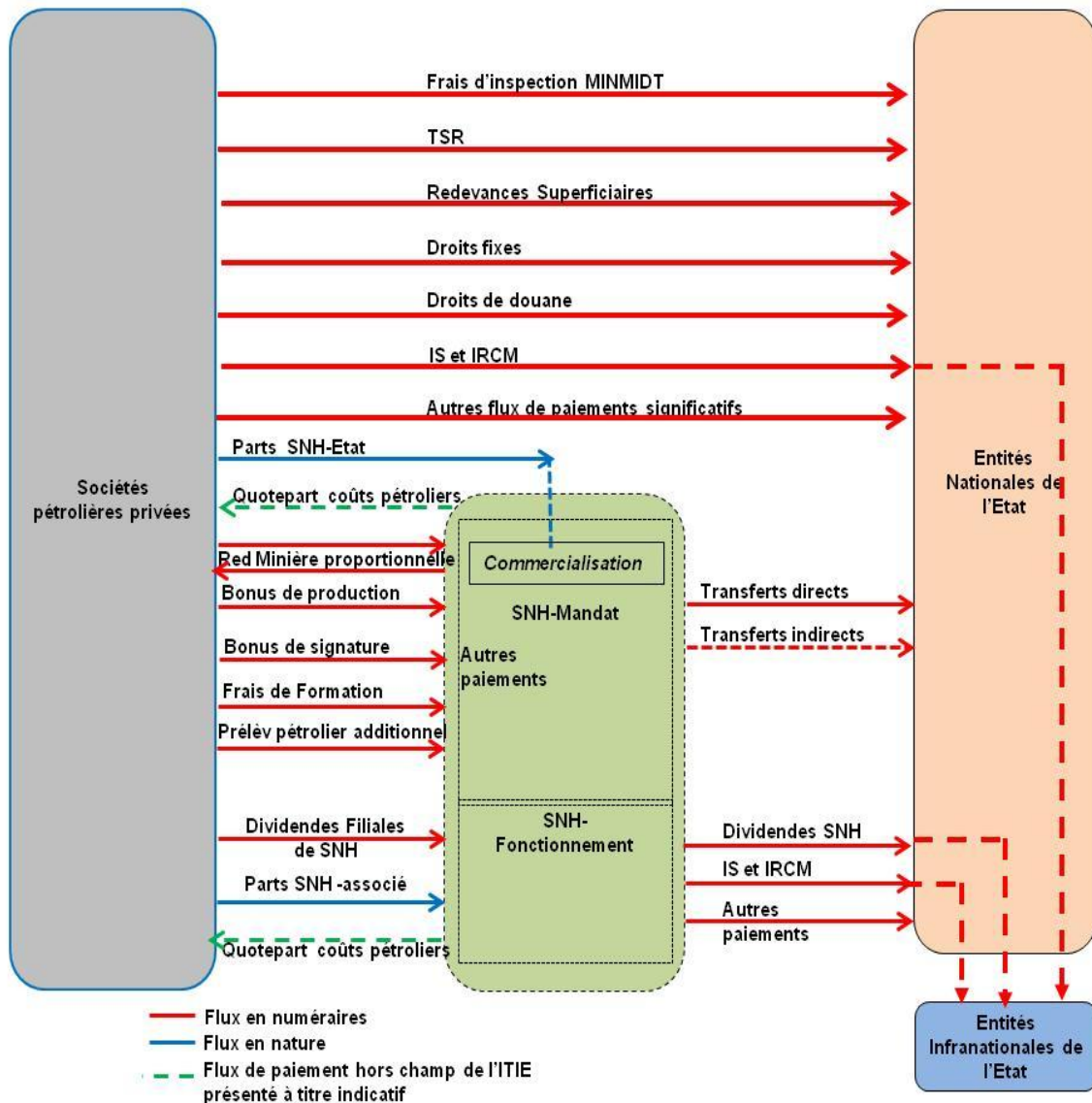
Les flux de paiement exclus du Référentiel ITIE correspondent aux flux dont la contribution aux revenus du secteur extractif se trouve au-dessous du seuil de matérialité de 55 millions de FCFA et aux flux exclus de part leur nature par le Livre source de l'ITIE.

Flux de paiement	Définition
TVA (hors TVA douanière)	Conformément aux Articles 4 à 6 du Décret n° 2001-522 du 19 octobre 2001 fixant les modalités d'application de la TVA au secteur pétrolier, toutes les opérations liées à l'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière sont en franchise de TVA à l'exception des opérations prévues par l'Article 6 et qui concernent des opérations non liés directement aux activités d'exploration et d'exploitation des champs pétroliers. (Art 99 du Code pétrolier). Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP)	Il correspond à la retenue à la source opérée par l'employeur sur les salaires versés. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Taxe Communales	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 55 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.
Impôts fonciers & taxes annexes	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 55 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.

Flux de paiement	Définition
Précompte	Il correspond aux précomptes sur loyers et sur achats qui sont des retenues que l'entreprise effectue sur les loyers qu'elle paie à ses bailleurs et sur les paiements qu'elle fait à ses fournisseurs ou prestataires locaux. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE
Contribution CFC (Part salariale)	Il correspond à la retenue opérée par l'employeur sur les salaires versés au titre de la contribution au CFC. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Contribution FNE (Part salariale)	Il correspond à la retenue opérée par l'employeur sur les salaires versés au titre de la contribution au FNE. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.

3.5 Schéma de circulation des flux

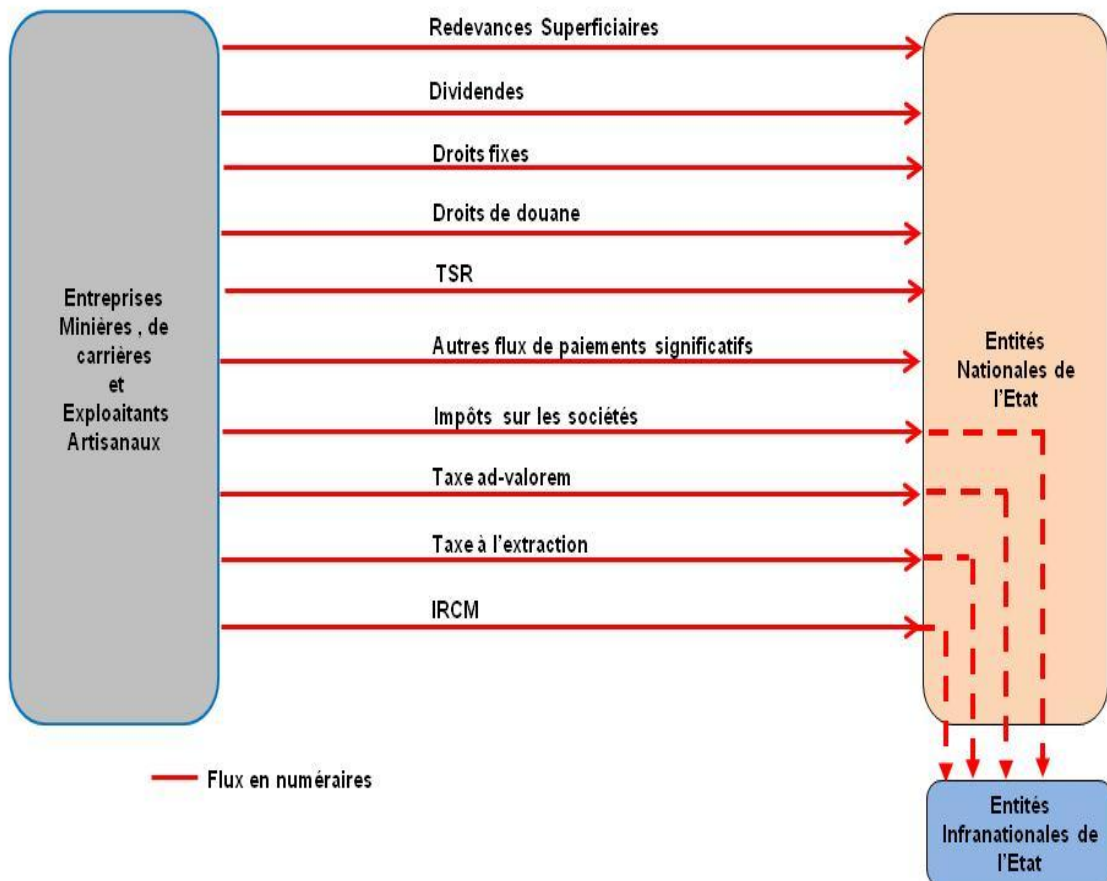
3.5.1 Secteur des Hydrocarbures



3.5.2 Secteur du transport pétrolier



3.5.3 Secteur de la mine solide



4 RESULTATS DES TRAVAUX

Nous présentons ci-dessous les résultats détaillés des travaux de conciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants et volumes reportés par les entreprises extractives et les montants et volumes déclarés par les administrations publiques.

Nous avons mis en exergue les montants initiaux reportés, les ajustements opérés suite aux travaux de conciliation ainsi que les montants finaux et les écarts définitifs non conciliés.

4.1 Tableaux de conciliation par entreprise extractive

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous un sommaire des différences entre les flux de paiement reportés par les sociétés et les flux d'avantages reçus reportés par les différents organismes et administrations de l'Etat. Ces tableaux ne concernent que les flux retenus dans le périmètre de conciliation et n'incluent pas les flux reportés unilatéralement par les parties déclarantes.

Ces tableaux incluent les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des administrations publiques, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de conciliation et les écarts résiduels non conciliés. Les fiches de conciliation détaillées pour chaque société sont présentées en Annexe 5.

La conciliation des flux de paiement en nature se détaille comme suit :

Société	Montant initial			Ajustements			Montant final		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Perenco Cameroon	1 437 216	1 445 664	(8 448)	-	(8 448)	8 448	1 437 216	1 437 216	-
Total Exploration Production Cameroun	9 330 487	9 330 487	-	-	-	-	9 330 487	9 330 487	-
Pecten Cameroun Company	3 847 692	3 847 692	-	-	-	-	3 847 692	3 847 692	-
Total	14 615 395	14 623 843	(8 448)	-	(8 448)	8 448	14 615 395	14 615 395	-

La conciliation des flux de paiement en numéraire se détaille comme suit :

Société (en FCFA)	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Geovic Cameroon Plc	182 185 006	126 308 066	55 876 940	-	55 876 940	(55 876 940)	182 185 006	182 185 006	-
RAZEL	106 143 492	2 031 898 034	(1 925 754 542)	-	(1 925 754 542)	1 925 754 542	106 143 492	106 143 492	-
CIMENCAM	114 744 490	12 657 813 849	(12 543 069 359)	1 000 000	(12 542 069 359)	12 543 069 359	115 744 490	115 744 490	-
C&K Mining	77 706 559	80 526 782	(2 820 223)	(3 027 894)	16 040 647	(19 068 541)	74 678 665	96 567 429	(21 888 764)
Total Secteur Minier	480 779 547	14 896 546 731	(14 415 767 184)	(2 027 894)	(14 395 906 314)	14 393 878 420	478 751 653	500 640 417	(21 888 764)
SNH-Fonctionnement	8 731 956 404	8 531 359 304	200 597 100	(229 481 568)	-	(229 481 568)	8 502 474 836	8 531 359 304	(28 884 468)
Perenco Cameroon	22 994 489 749	22 771 210 788	223 278 961	4 279 476	162 983 100	(158 703 624)	22 998 769 225	22 934 193 888	64 575 337
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	1 634 522 490	1 596 527 221	37 995 269	-	38 909 661	(38 909 661)	1 634 522 490	1 635 436 882	(914 392)
Total Exploration Production Cameroun	36 128 229 215	35 989 474 062	138 755 153	-	159 795 349	(159 795 349)	36 128 229 215	36 149 269 411	(21 040 196)
Pecten Cameroun Company	54 106 275 235	54 122 911 086	(16 635 851)	-	-	-	54 106 275 235	54 122 911 086	(16 635 851)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	524 602 921	525 881 883	(1 278 962)	-	53 672	(53 672)	524 602 921	525 935 555	(1 332 634)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	5 343 077 026	5 343 077 026	-	-	-	-	5 343 077 026	5 343 077 026	-
Euroil Ltd	176 484 975	98 255 370	78 229 605	-	99 323 831	(99 323 831)	176 484 975	197 579 201	(21 094 226)
Noble Energy Cameroon Ltd	175 285 532	175 675 702	(390 170)	-	-	-	175 285 532	175 675 702	(390 170)
Murphy Cameroon (Sterling Cameroon)	25 509 000	25 509 000	-	-	-	-	25 509 000	25 509 000	-

Société (en FCFA)	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Ltd)									
Rodeo Development Ltd	446 024 395	449 043 653	(3 019 258)	-	-	-	446 024 395	449 043 653	(3 019 258)
Kosmos Energy Cameroon Inc	182 744 941	182 541 736	203 205	-	(762 370)	762 370	182 744 941	181 779 366	965 575
Glencore Exploration Cameroon Ltd	67 571 481	68 604 489	(1 033 008)	-	-	-	67 571 481	68 604 489	(1 033 008)
Yan Chang Logone Development Company SA	307 730	2 403 336	(2 095 606)	-	-	-	307 730	2 403 336	(2 095 606)
Total Secteur des Hydrocarbures	130 537 081 093	129 882 474 655	654 606 438	(225 202 092)	460 303 243	(685 505 335)	130 311 879 001	130 342 777 898	(30 898 897)
COTCO	20 170 702 592	20 098 495 233	72 207 358	-	69 277 175	(69 277 175)	20 170 702 592	20 167 772 408	2 930 183
Total Secteur du Transport Pétrolier	20 170 702 592	20 098 495 233	72 207 358	-	69 277 175	(69 277 175)	20 170 702 592	20 167 772 408	2 930 183
Total (en FCFA)	151 188 563 232	164 877 516 620	(13 688 953 388)	(227 229 986)	(13 866 325 896)	13 639 095 910	150 961 333 246	151 011 190 723	(49 857 477)

La conciliation des transferts effectués par la SNH mandat au Trésor Public se détaille comme suit :

Société	Montant initial			Ajustements			Montant final		
	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence
SNH Mandat	541 152 986 896	541 152 986 896	-	-	-	-	541 152 986 896	541 152 986 896	-
Total	541 152 986 896	541 152 986 896	-	-	-	-	541 152 986 896	541 152 986 896	-

4.2 Tableaux de conciliation par nature de flux de paiement

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les montants globaux des divers droits, impôts et taxes (hors ceux reportés unilatéralement) reportés par les organismes gouvernementaux et les sociétés extractives après avoir tenu compte des ajustements.

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	SNH	Différence	Société	SNH	Différence	Société	SNH	Différence
Transferts SNH-Mandat au Trésor									
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	402 939 000 000	402 939 000 000	-	-	-	-	402 939 000 000	402 939 000 000	-
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	138 213 986 896	138 213 986 896	-	-	-	-	138 213 986 896	138 213 986 896	-
Total transferts au Trésor Public par la SNH (en FCFA)	541 152 986 896	541 152 986 896	-	-	-	-	541 152 986 896	541 152 986 896	-

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	SNH	Différence	Société	SNH	Différence	Société	SNH	Différence
Flux perçus par SNH-Mandat									
Redevance Minière Proportionnelle	21 070 940 532	21 070 940 532	-	-	-	-	21 070 940 532	21 070 940 532	-
Redevance Proportionnelle à la Production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance Minière Négative	(30 567 432 692)	(30 567 461 608)	28 916	-	-	-	(30 567 432 692)	(30 567 461 608)	28 916
Bonus de signature	115 612 763	115 610 240	2 523	-	-	-	115 612 763	115 610 240	2 523
Bonus de production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvement pétrolier additionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de Formation	368 971 006	321 550 855	47 420 151	-	47 420 151	(47 420 151)	368 971 006	368 971 006	-
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes Filiales SNH	23 940 844 854	23 940 844 854	-	-	-	-	23 940 844 854	23 940 844 854	-
Total paiements perçus par SNH-Mandat (en FCFA)	14 928 936 463	14 881 484 873	47 451 590	-	47 420 151	(47 420 151)	14 928 936 463	14 928 905 023	31 439

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Paiements direct à l'Etat									
Dividendes SNH	-	417 500 000	(417 500 000)	417 500 000	-	417 500 000	417 500 000	417 500 000	-
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	105 053 596 507	104 715 284 630	338 311 877	(232 509 462)	2 165 578	(234 675 040)	104 821 087 045	104 717 450 208	103 636 837
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	142 633 370	11 180 000	131 453 370	(61 500 000)	69 953 370	(131 453 370)	81 133 370	81 133 370	-
Redevance Superficiare	389 323 312	343 214 562	46 108 750	62 500 000	108 578 750	(46 078 750)	451 823 312	451 793 312	30 000
Taxes Ad Valorem	14 434 800	15 744 840	(1 310 040)	-	(1 310 040)	1 310 040	14 434 800	14 434 800	-
Taxes à l'extraction	199 823 601	195 287 817	4 535 784	-	4 535 784	(4 535 784)	199 823 601	199 823 601	-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	16 163 092 907	15 928 184 741	234 908 166	-	234 822 738	(234 822 738)	16 163 092 907	16 163 007 479	85 428
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	79 133 691	30 442 764	48 690 927	-	48 538 739	(48 538 739)	79 133 691	78 981 503	152 188
Droits de Douane	4 318 603 287	18 881 537 257	(14 562 933 970)	-	(14 409 315 545)	14 409 315 545	4 318 603 287	4 472 221 712	(153 618 425)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	-	8 920 000	(8 920 000)	-	(8 620 000)	8 620 000	-	300 000	(300 000)
Autres Pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	8 247 574 628	8 247 574 628	0	-	-	-	8 247 574 628	8 247 574 628	0
Dividendes versés à l'Etat	500 000 000	-	500 000 000	(500 000 000)	-	(500 000 000)	-	-	-
Contributions FNE	294 753 620	266 615 435	28 138 185	-	28 120 333	(28 120 333)	294 753 620	294 735 768	17 852
Contributions CFC (part patronale)	442 045 748	438 886 575	3 159 173	-	3 051 970	(3 051 970)	442 045 748	441 938 545	107 203
Bonus progressif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	323 267 804	405 767 804	(82 500 000)	86 779 476	4 279 476	82 500 000	410 047 280	410 047 280	0
Frais d'inspection et de contrôle	91 343 494	89 890 694	1 452 800	-	1 452 800	(1 452 800)	91 343 494	91 343 494	-
Total paiements directs en numéraire (en FCFA)	136 259 626 769	149 996 031 747	(13 736 404 978)	(227 229 986)	(13 913 746 047)	13 686 516 061	136 032 396 783	136 082 285 700	(49 888 917)

Les écarts résiduels non ajustés sont expliqués dans la section 5 du présent rapport.

4.3 Les ajustements

4.3.1 Pour les sociétés extractives

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives ont été réalisés sur la base d'une confirmation de la part des sociétés et/ou des administrations publiques et des justificatifs lorsque cela est jugé nécessaire.

Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

Pour les flux de paiement en numéraire

Ajustements sur déclarations des sociétés	Montant (en FCFA)
Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert (a)	(3 172 074 301)
Taxe payée mais non reportée (b)	1 294 228
Total des ajustements sur les montants initialement reportés	(3 170 780 073)

(a) Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés proviennent essentiellement des montants reportés par certaines sociétés au niveau de la rubrique « Autres paiements significatifs versés à l'Etat » mais qui se trouvent de part leur nature en dehors du Référentiel (voir section 3.4.8). Nous présentons dans le tableau suivant le détail des principaux ajustements opérés par société et par nature de taxe :

Société	Taxes hors périmètre de conciliation	Montant (en FCFA)
Perenco Cameroon	IRPP	507 933 776
	PRECOMPTE	229 982 382
	TVA	49 132 763
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	PRECOMPTE	120 753 370
	TVA	3 380 775
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	2 156 255 483
	TVA	100 393 159
Total général		3 167 831 708

(b) Il s'agit des flux de paiement décaissés/encaissés par certaines sociétés extractives mais qui n'ont pas été reportés dans leurs déclarations. Le détail de ces ajustements par société et par flux de paiement est présenté dans le tableau suivant :

Société	Taxes non reportées par la société	Montant (en FCFA)
C&K Mining	Impôts sur les sociétés	294 228
CIMENCAM	Droits Fixes	1 000 000
Total général		1 294 228

Pour les flux de paiement en nature

Pour les flux de paiement en nature aucun ajustement n'a été opéré au niveau des déclarations des entreprises extractives.

4.3.2 Pour l'Etat

Les ajustements opérés sur les déclarations des administrations publiques ont été réalisés sur la base d'une confirmation de la part des sociétés extractives et/ou des administrations publiques concernées et sur la base de justificatifs lorsque cela a été jugé nécessaire. Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

Pour les flux de paiement en numéraire

Ajustements sur déclarations des administrations	Montant total (FCFA)
Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert (a)	(14 537 831 748)
Taxe perçue mais non reportée (b)	1 132 068 563
Différence entre la pièce justificative et le montant reporté (c)	(432 837 229)
Taxe doublement reportée (d)	(27 725 482)
Total des ajustements sur les montants initialement reportés	(13 866 325 896)

(a) Il s'agit essentiellement des droits de douane et des redressements douaniers déclarés par la DGD comme décrit dans le tableau ci-après :

	Taxe hors champs	Montant (en FCFA)
CIMENCAM	Droits de Douane	(12 532 798 523)
CIMENCAM	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(8 620 000)
RAZEL	Droits de Douane	(1 930 941 162)
Total Exploration Production Cameroun	Prestation de service	(51 903 680)
Perenco Cameroon	Contributions CFC (part salariale)	(12 560 883)
Perenco Cameroon	Contributions FNE (part salariale)	(1 007 500)
Total général		(14 537 831 748)

Conformément aux instructions de reporting, les paiements de droit commun, y compris les droits de douane, ne doivent pas être reportés pour les deux sociétés CIMECAM et RAZEL pour lesquelles l'activité extractive constitue une activité secondaire.

Par ailleurs, la SNH a reporté par erreur au niveau de sa déclaration « SNH-Mandat/Perenco Total » des frais de formation pour un montant de 51 903 680 FCFA. Le paiement en question correspond à une facture d'avoir que la société a émise en régularisation d'une facture de prestation de service et se trouve donc en dehors du champ du référentiel ITIE.

(b) Ces ajustements proviennent des flux de paiement non reportés par la DGT, la DGI, le MINMINDT et la SNH. La liste détaillée de ces ajustements a été communiquée aux entités concernées pour confirmation et justification et aux sociétés concernées pour l'obtention des justificatifs de paiements. Ces ajustements se détaillent comme suit :

Taxes	DGI/DGE	SNH	DGD	DGTCFM	MINMINDT	Total général
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	660 909 277					660 909 277
Redevance Superficiare	107 448 750					107 448 750
Frais de Formation		99 323 831				99 323 831
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	71 083 370					71 083 370
Droits de Douane			54 424 140			54 424 140
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	48 538 739					48 538 739
Contributions CFC (part patronale)	43 444 753					43 444 753
Contributions FNE	29 074 161					29 074 161
Taxes à l'extraction				9 923 688		9 923 688
Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	4 279 476					4 279 476
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	2 165 578					2 165 578
Frais d'inspection et de contrôle					1 452 800	1 452 800
Total général	966 944 104	99 323 831	54 424 140	9 923 688	1 452 800	1 132 068 563

(c) Il s'agit d'écarts relevés entre le montant reporté par l'administration et les paiements effectifs perçus. Les ajustements ont été opérés sur la base des copies des quittances et/ou de la confirmation de l'administration concernée. Ces ajustements ont été opérés principalement sur les revenus perçus des sociétés suivantes :

Administration	Société	Taxes	Montant effectivement reçus	Taxe reporté par l'administratio	Ecart (en FCFA)
DGI	Perenco Oil & Gas	TSR	261 576 286	237 796 624	23 779 662
DGI	Perenco Total	TSR	-	422 140 718	(422 140 718)
DGI	Perenco Total	CFC (part patronale)	44 506 571	71 576 101	(27 069 530)
Total général			306 082 857	731 513 443	(425 430 586)

(d) La DGI a repris par erreur au niveau de la déclaration de la société Perenco Cameroon un montant de 27 725 482 FCFA qui correspond à la TSR du mois d'août de Perenco Oil & Gas déjà reportée au niveau du formulaire de déclaration de celle-ci.

Les ajustements opérés par administration se détaillent comme suit :

Administration	Taxes reportées hors périmètre de conciliation	Taxes perçues non reportées par l'Etat	Différence entre la pièce justificative et le montant reporté	Taxe doublement reportée	Total général
DGD	(14 472 359 685)	54 424 140			(14 417 935 545)
DGI/DGE	(13 568 383)	966 944 104	(426 139 285)	(27 725 482)	499 510 954
SNH	(51 903 680)	99 323 831			47 420 151
DGTFCM		9 923 688	(6 697 944)		3 225 744
MINMIDT		1 452 800			1 452 800
Total général	(14 537 831 748)	1 132 068 563	(432 837 229)	(27 725 482)	(13 866 325 896)

Les ajustements opérés par taxe se détaillent comme suit :

Taxes	Taxes reportées hors périmètre de conciliation	Taxes perçues non reportées par l'Etat	Différence entre la pièce justificative et le montant reporté	Taxe doublement reportée	Total général
Frais de Formation	(51 903 680)	99 323 831			47 420 151
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)		2 165 578			2 165 578
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)		71 083 370			71 083 370
Redevance Superficiare		107 448 750			107 448 750
Taxes Ad Valorem			(1 310 040)		(1 310 040)
Taxes à l'extraction		9 923 688	(5 387 904)		4 535 784
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)		660 909 277	(398 361 057)	(27 725 482)	234 822 738
Redressements fiscaux/amendes et pénalités		48 538 739			48 538 739
Droits de Douane	(14 463 739 685)	54 424 140			(14 409 315 545)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(8 620 000)				(8 620 000)
Contributions FNE	(1 007 500)	29 074 161	53 672		28 120 333
Contributions CFC (part patronale)	(12 560 883)	43 444 753	(27 831 900)		3 051 970

Taxes	Taxes reportées hors périmètre de conciliation	Taxes perçues non reportées par l'Etat	Différence entre la pièce justificative et le montant reporté	Taxe doublement reportée	Total général
Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)		4 279 476			4 279 476
Frais d'inspection et de contrôle		1 452 800			1 452 800
Total général	(14 537 831 748)	1 132 068 563	(432 837 229)	(27 725 482)	(13 866 325 896)

Pour les flux de paiement en nature

Seul un ajustement a été opéré au niveau de la déclaration de la SNH-Fonctionnement au titre des parts d'huile lui revenant dans le champ EBOME. En effet la SNH a appliqué le pourcentage de 28.5% (celui de la part Perenco Cameroon) au lieu du pourcentage 21.5% (celui de la SNH Associé) et ce pour le mois de décembre 2010.

Part d'huile de l'Etat Brut	Déclaration initiale SNH	Ajustement	Déclaration finale SNH
Parts d'huile de la SNH-Associé	368 815	(8 448)	360 367

4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement

Les flux de paiement déclarés unilatéralement dans le cadre du présent rapport couvrent les autres paiements significatifs versés à l'état, les transferts effectués au titre des projets sociaux volontaires ou prévus par des conventions, les transferts infranationaux des revenus provenant du secteur des industries extractives et les revenus provenant des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation. Ces deux derniers sont reportés unilatéralement par l'Etat alors que les deux premiers sont reportés unilatéralement par les sociétés extractives

4.4.1 Autres flux significatifs

Le total des autres paiements significatifs versés à l'état après ajustements est égal à **229 595 160 FCFA** le détail de ces paiements initialement reportés pour un montant **3 173 145 247 FCFA**, ainsi que la nature des ajustements opérés se détaillent comme suit :

Société	Taxes	Initial	Ajustement	Final	Nature Ajustement
Perenco Cameroon	IRPP	507 933 776	(507 933 776)	-	Hors périmètre de conciliation
	PRECOMPTE	229 982 382	(229 982 382)	-	Hors périmètre de conciliation
	TVA	49 132 763	(49 132 763)	-	Hors périmètre de conciliation
	IRCM	4 279 476	(4 279 476)	-	Reclassé dans la rubrique "IRCM"
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	PRECOMPTE	120 753 370	(120 753 370)	-	Hors périmètre de conciliation
	TVA	3 380 775	(3 380 775)	-	Hors périmètre de conciliation
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	2 156 255 483	(2 156 255 483)	-	Hors périmètre de conciliation
	TVA	100 393 159	(100 393 159)	-	Hors périmètre de conciliation
SNH-Fonctionnement	CAC/IS	-	229 481 568	229 481 568	Reclassé de la rubrique « IS pétrolier et non pétrolier »
Yan Chang	Autres paiements	1 034 063	(920 471)	113 592	Hors périmètre de conciliation
Total général		3 173 145 247	(2 943 550 087)	229 595 160	

Les flux de paiement qui sont exclus de part leur nature de Référentiel ITIE ont fait l'objet d'un ajustement pour les besoins de la détermination des revenus du secteur extractif.

Par ailleurs, le reclassement opéré au niveau du formulaire de déclaration de la SNH-Fonctionnement correspond au montant que la SNH a payé directement au FEICOM au titre des centimes additionnels communaux (CAC) sur l'IS non pétrolier et qu'elle a reporté au niveau de la rubrique « Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier) ». Ce montant qui devrait être payé directement à la DGI en application du principe de l'unicité du compte du Trésor a été confirmé par le FEICOM qui a communiqué les justificatifs de l'encaissement dudit montant.

4.4.2 Paiements sociaux

Les transferts reportés par les sociétés extractives au titre des projets sociaux volontaires et au titre des projets sociaux prévus par des conventions s'élèvent respectivement à **34 622 756 FCFA** et **20 152 277 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Société	Nature	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Total
CIMENCAM	Développement Local (Mairie de Mombo)	34 622 756	-	34 622 756
Total Secteur de la mine solide		34 622 756	-	34 622 756
Kosmos Energy Cameroon Inc	Frais de formation	-	4 750 700	4 750 700
	Frais de formation (10 950 USD) *	-	5 179 577	5 179 577
Total Secteur des Hydrocarbures		-	9 930 277	9 930 277
COTCO	Communautés villageoises		10 222 000	10 222 000
Total Secteur du Transport Pétrolier		-	10 222 000	10 222 000
Total (en FCFA)		34 622 756	20 152 277	54 775 033

- Ces transferts reportés en USD ont été convertis en FCFA en appliquant le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>)

4.4.3 Revenus provenant des entités non retenues dans le périmètre de conciliation

a) Revenus du secteur de la mine solide

Les flux de paiement reportés unilatéralement par les administrations publiques au titre des revenus perçus des sociétés du secteur de la mine solide non prises en compte dans le périmètre de conciliation (non rapprochés) s'élèvent à un montant de **324 996 114 FCFA** dont le détail par société se présente comme suit :

Sociétés	Droits fixes	Redevance superficière	Taxe ad valorem	Taxe à l'extraction	Douane	Total
AFRICA AURA	1 482 250	-	-	-	3 513 036	4 995 286
AK MINING	-	-	8 502 480	-	-	8 502 480
AK MINING & C&K MINING	-	-	6 640 680	-	34 164 794	40 805 474
AK MINING & XING RONG	-	-	4 502 744	-	-	4 502 744
AK MINING C&K IMPERIAL MIN	-	-	4 375 440	-	-	4 375 440
AK MINING. XIN RONG C&K	-	-	5 848 128	-	-	5 848 128
AK MINING/ NLONDOCK	-	-	3 918 240	-	-	3 918 240
ALLANTE R.	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
AUCAM Sarl	-	984 700	-	-	-	984 700

Sociétés	Droits fixes	Redevance superficiare	Taxe ad valorem	Taxe à l'extracti on	Douane	Total
BEIG 3	6 894 000	-	-	-	4 770 086	11 664 086
BOCOM	9 635 600	-	-	-	40 613 420	50 249 020
BOCOM/ZANGA/AES SONEL/MOUSSA YAYA/GUELI	835 000	-	-	-	-	835 000
C&K CAPAM BETARE	-	-	3 138 880	-	-	3 138 880
C&K & CAMINCO	-	-	1 915 780	-	-	1 915 780
C&K MINING	-	-	1 000 000	-	-	1 000 000
C&K MINING & CAMINCO	-	-	2 210 100	-	-	2 210 100
C&K. MAMOUDA HENG XING	-	2 800 000	-	-	-	2 800 000
CAM IRON	-	1 566 800	-	-	25 620 987	27 187 787
CAMEROON ALUMINA	-	2 728 320	-	-	-	2 728 320
CAMEROON MINING ACTION	-	-	-	-	4 574 208	4 574 208
CAMEROUN GLOBAL MINING (BA)	200 000	-	-	-	-	200 000
CAMEX Sarl	200 000	-	-	-	-	200 000
CAMINA SA	7 000 000	5 667 000	-	-	-	12 667 000
CAMINCO	-	2 000 000	1 709 400	-	-	3 709 400
CAMINEX	1 452 300	1 468 050	-	-	1 166 567	4 086 917
CAPAM /KAMBELE	-	-	1 108 345	-	-	1 108 345
CAPAM HOLDIN/CAPAM BEKE	-	-	453 530	-	-	453 530
CAPAM HOLDING	-	-	382 430	-	-	382 430
CAPAM KETTE.KAMBEL.NGOU RA.BTRE(TAD)	-	-	1 591 431	-	-	1 591 431
CAPAM/ADOUM/OUSM AN MAH	-	-	338 892	-	-	338 892
CBC & IMPERIAL MINING	120 000	-	-	-	-	120 000
CMC	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000
COAST	3 755 600	-	-	-	-	3 755 600
CRD SA	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
DANGOTE	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
DIVINE MINING	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000
ERLY BUSINESS	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
ESPT	-	-	246 368	-	-	246 368
ESPT BP 13 28/YDE	-	-	589 800	-	-	589 800
FAMETAL Mining	-	2 983 200	-	-	83 708	3 066 908
FED GIC COL. C&K.HENG ZING	1 950 000	-	-	-	-	1 950 000
GIE	-	999 400	-	-	-	999 400
GMB	16 955 750	-	-	-	-	16 955 750
GOLDEN TRADE	-	-	149 690	-	-	149 690
GOLDEX	-	1 533 310	6 201 500	-	-	7 734 810
GOLDEX /CAPAM /COL	-	-	1 187 440	-	-	1 187 440
GOLDEX/ SOULEYMANOU	-	-	753 552	-	-	753 552
GRACAM	-	1 997 130	-	-	-	1 997 130
G-STONES	-	2 178 000	-	-	-	2 178 000
HARVEST MNING	-	-	-	-	65 083	65 083

Sociétés	Droits fixes	Redevance superficière	Taxe ad valorem	Taxe à l'extraction	Douane	Total
CORPORATION						
IMPERIAL MIN.DANA. C&K	-	-	1 749 880	-	-	1 749 880
IMPERIAL MINING	-	-	183 900	-	560 500	744 400
KOCAM MINING	1 500 000	-	-	-	-	1 500 000
KOREA CAM	-	1 285 500	-	-	-	1 285 500
KUKUMA DIAMOND	860 000	-	-	-	-	860 000
LUZ MINING	5 958 000	-	-	-	-	5 958 000
MANU MINING, FEDN°6, N°8	-	2 965 000	-	-	-	2 965 000
MEGA URANIUM	206 000	456 000	-	-	-	662 000
MOTAZE& SONS	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
MUTARA B.	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
OPTIMUM	1 485 600	-	-	-	-	1 485 600
ORIENTAL Mining	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
PANTECHNIKI/ AK MINING	2 956 480	-	-	-	-	2 956 480
Pierre ROCCAGLIA	-	-	2 779 208	-	-	2 779 208
RADGEWAY	1 737 400	-	-	-	-	1 737 400
ROYAL CROWN DRINK	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
SAMMY. GOLDEX PORO/NYA	735 000	550 000	-	-	-	1 285 000
SICAMINES	-	920 880	-	-	-	920 880
SIDEMI ET Pierre ROCCAGLIA	-	-	-	4 213 866	-	4 213 866
SINOSTEEL	2 934 900	1 467 450	-	-	695 359	5 097 709
SOFTROCK E.	-	3 000 000	-	-	-	3 000 000
SOGOPROCAM	-	-	631 692	-	-	631 692
SOURCE DU PAYS	-	576 000	-	-	-	576 000
SOURCE PRESTIGE	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
STE BRUNDA	906 000	-	-	-	-	906 000
STE BUNS	-	1 702 050	-	-	-	1 702 050
STE CAM EPL M.METALLICOM	2 400 000	-	-	-	-	2 400 000
STE CAMEROUN EXPL MINIERE	-	-	144 720	-	-	144 720
STE GREEN STONE	600 000	-	-	-	-	600 000
STE NUMALI M.	1 890 000	-	-	-	-	1 890 000
STE S&S Mining	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
UNIVERSAL CONT.	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
ZING RONG	-	-	221 580	-	-	221 580
Total	101 649 880	40 828 790	62 475 830	4 213 866	115 827 748	324 996 114

b) Revenus du secteur des exploitations de carrières

Les flux de paiement reportés unilatéralement par les administrations publiques au titre des revenus perçus des sociétés de carrières non prises en compte dans le périmètre de conciliation (non rapprochés) s'élevaient à un montant de **50 952 518 FCFA** dont le détail par société se présente comme suit :

Sociétés	Droits fixes	Permis de recherche	Redevance superficière	Taxe à l'extraction	Taxe ad valorem	Total
ADRH	-	-	139 400	-	-	139 400
ARAB CONTRACTOR	-	-	1 700 000	15 753 550	-	17 453 550
BAANA ZARAMI	-	2 000 000	-	-	-	2 000 000
CAMRAIL	-	-	975 520	-	-	975 520
COSICAM	-	-	-	298 575	-	298 575
CRD	-	-	1 958 000	-	-	1 958 000
EGBTP	-	-	1 447 440	-	-	1 447 440
FOKOU FOBERT	-	-	433 830	-	-	433 830
GROUPE LE GRAVIER	-	-	2 760 000	-	-	2 760 000
MIPROMALO	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
PANTECHNIKI SA	-	-	-	2 146 450	-	2 146 450
PANTECHNIKI/ AK MINING	2 956 480	-	-	-	-	2 956 480
S.E.M.C	-	-	215 000	-	-	215 000
SAFACAM	-	-	-	-	673 506	673 506
SANAGA CONSTRUCTION	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
SOGEA SATOM	-	-	5 347 900	4 991 067	-	10 338 967
STE BUNS	-	-	1 702 050	2 553 750	-	4 255 800
STE TEAGARGES	-	500 000	-	-	-	500 000
TOTAL CAMEROON	400 000	-	-	-	-	400 000
TOTAL	5 356 480	2 500 000	16 679 140	25 743 392	673 506	50 952 518

c) Revenus provenant des exploitants artisanaux

Les flux de paiement reportés unilatéralement par les administrations publiques au titre des revenus perçus des exploitants artisanaux non pris en compte dans le périmètre de conciliation (non rapprochés) s'élèvent à un montant de **36 839 773 FCFA** dont le détail par société se présente comme suit :

Artisan	Droits fixes	Redevance superficière	Taxe à l'extraction	Taxe ad valorem	Douane	Total
ABBO, ADOUM, SIOUTO	-	-	-	1 790 525	-	1 790 525
ABDOULAI CHERIF	-	100 000	-	141 100	-	241 100
ABENA JEAN	90 000	-	-	-	-	90 000
ADAMOU YAYA	50 000	-	565 855	-	-	615 855
AFRIC PREFEA	200 000	-	-	-	-	200 000
ASSALA GASTON	30 000	-	-	-	-	30 000
BAMANE MOKONO	200 000	-	-	-	-	200 000
BONNY	200 000	-	-	-	-	200 000
CAMMEL	30 000	-	-	-	-	30 000
DANA PHILIPPE	-	-	-	319 680	-	319 680
DIOCESE D'EDEA	-	-	224 288	-	-	224 288
DJIBRILLA SIOUTO	-	-	-	419 400	-	419 400
ESSINGAN SARL	-	-	-	29 928	-	29 928
ESSOUMA.FED GIC BETARE	935 000	800 000	-	-	-	1 735 000

Artisan	Droits fixes	Redevance superficiare	Taxe à l'extraction	Taxe ad valorem	Douane	Total
FED GIC. /BINDIMBA	2 090 000	700 000	-	207 520	-	2 997 520
FONDATION MIRE	100 000	-	-	-	-	100 000
FONOUE SANKU	-	356 400	-	-	-	356 400
GARGA ALIM	60 000	-	-	-	-	60 000
GOURI.MAHLEU.SALOU.BI BA	-	2 200 000	-	-	-	2 200 000
HAMADOU.SEIDOU.C&K	-	800 000	-	-	-	800 000
HAROUNA MOHAMADOU	680 000	-	-	-	-	680 000
ISSA LAMINA	90 000	-	-	-	-	90 000
KOMBO GBERI	120 000	200 000	-	-	-	320 000
KOTTO Jean Claude	30 000	-	-	-	-	30 000
MABOUANG/MOUSSA OUSMAN	320 000	-	-	-	-	320 000
MARIGOH MBOUA	5 000	-	-	-	-	5 000
MBAH DIMEME:NGATCHOU	-	2 250 000	-	-	-	2 250 000
MBANG	5 000	-	-	-	-	5 000
MEBOUNOU.KUETE.ANKA M	740 000	900 000	-	-	-	1 640 000
MOFFO.AWA.OBAMA.C&K	900 000	1 700 000	-	-	-	2 600 000
MOUELLE	30 000	-	-	-	-	30 000
MOUSSA YAYA/ SIOUTO	-	-	-	185 714	-	185 714
MOUSSIO	30 000	-	-	-	-	30 000
MPONDO AKWA PATRICE	5 000	-	-	-	-	5 000
NDJING BAYEMI	130 000	-	-	-	-	130 000
NDONGO Epse WEID	-	-	-	967 500	-	967 500
NJUME.GOURI.MAHLEU.SA LOU	1 200 000	-	-	-	-	1 200 000
NKE BIKELE	-	-	-	140 560	-	140 560
NNA JEAN JULES	120 000	-	-	-	-	120 000
NTAINTIE FELECITE	120 000	-	-	-	-	120 000
OBAMA ALBERT	-	200 000	-	2 250	-	202 250
OUSMAN MAHAMAT	-	-	-	510 085	-	510 085
PIWELE	30 000	-	-	-	-	30 000
SAMMY.BOUBA.NTSAMAM BOM	-	1 100 000	-	-	-	1 100 000
SAMMY/BOUBA.NTSAMA MBOM.EKANE.BAKARI.HA MZA	860 000	-	-	-	-	860 000
SECK GEM	-	-	-	26 000	-	26 000
SIOUTO.ABBO. ADOUM.MAHAM	-	-	-	1 114 085	-	1 114 085
SOULEYMANOU	755 000	-	-	379 038	-	1 134 038
TCHAKOUNTE,ASSANA,ALI BACHIR	645 000	-	-	-	-	645 000
TCHANKO. MBAH .NGATCHOU	1 750 000	-	-	-	-	1 750 000
TCHIENTCHOU	175 000	200 000	-	-	-	375 000
TCHOUVET. TCHAMBA SOPPO	1 750 000	-	-	-	-	1 750 000
YETUNDE DAHIROU.NKAKE	775 000	950 000	-	-	-	1 725 000
ADOUM OUSM. &DJIBRILLA AB & MOUSSA	-	-	-	316 850	-	316 850
ANABA BATCHOU	240 000	-	-	-	-	240 000

Artisan	Droits fixes	Redevance superficiare	Taxe à l'extraction	Taxe ad valorem	Douane	Total
FOTSO	-	-	309 500	-	201 732	511 232
GIC	-	-	92 263	-	-	92 263
CELEVA Sarl	200 000	-	-	-	-	200 000
DICKA MERLIN	30 000	-	-	-	-	30 000
ETS ALBARAKA	200 000	-	-	-	-	200 000
MEDIAKO ANDRE	200 000	-	-	-	-	200 000
MKJC	-	-	73 500	-	-	73 500
Phillippe RODRIGUEZ	60 000	-	-	-	-	60 000
SALIHOU MOUSSA	30 000	-	-	-	-	30 000
TCHASSEM Gilbert	-	-	126 000	-	-	126 000
TCHATCHOUA Joseph	30 000	-	-	-	-	30 000
Total	16 240 000	12 456 400	1 391 406	6 550 235	201 732	36 839 773

5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES

Flux de paiement en numéraires

Après ajustement, l'écart résiduel net sur les flux de paiements en numéraires s'élève à **49 888 917 FCFA** (en valeur absolue) représentant **0,007%** du total des paiements en numéraires reportés par l'Etat. Cet écart est composé d'écarts positifs s'élevant à **176 378 190 FCFA** et d'écarts négatifs s'élevant à **226 267 107 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Société	Déclaration Société	Déclaration Etat	Différence	Différence positive	Différence négative
Perenco Cameroon	17 509 566 444	17 444 991 107	64 575 337	64 575 337	-
SNH MANDAT	64 974 249	61 042 386	3 931 863	3 931 863	-
COTCO	20 170 702 592	20 167 772 408	2 930 183	2 930 186	(3)
Kosmos	67 132 178	66 169 126	963 052	963 052	-
Noble Energy	175 285 532	175 675 702	(390 170)	-	(390 170)
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	1 364 875 315	1 365 789 707	(914 392)	-	(914 392)
Glencore	67 571 481	68 604 489	(1 033 008)	-	(1 033 008)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	524 602 921	525 935 555	(1 332 634)	-	(1 332 634)
Yan Chang Logone Development Company SA	307 730	2 403 336	(2 095 606)	155 502	(2 251 108)
Rodeo	446 024 395	449 043 653	(3 019 258)	-	(3 019 258)
Pecten Cameroun Company	53 495 482 979	53 512 147 746	(16 664 767)	-	(16 664 767)
Total Exploration Production Cameroun	51 724 716 411	51 745 756 607	(21 040 196)	-	(21 040 196)
Euroil	77 161 144	98 255 370	(21 094 226)	-	(21 094 226)
C&K Mining	74 678 665	96 567 429	(21 888 764)	-	(21 888 764)
SNH-Fonctionnement	8 437 500 587	8 470 316 918	(32 816 331)	103 822 250	(136 638 581)
Total général	154 200 582 623	154 250 471 539	(49 888 917)	176 378 190	(226 267 107)

L'origine des écarts positifs et négatifs, représentant respectivement 0,026% et 0,033% du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat, est expliquée dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'entité	Total général	Taxe non confirmé par l'Etat (a)	Taxe non reportée par la SNH (b)	Taxe non reportée par la Ste Extractive (c)	Détail non soumis par la Ste Extractive (d)	Taxe non reportée par l'Etat (e)	Non significatif (f)
COTCO	2 930 183	-	-	-	-	2 930 186	(3)
Total Exploration Production Cameroun	(21 040 196)	-	-	-	(20 740 176)	-	(300 020)
Pecten Cameroun Company	(16 664 767)	-	-	(16 664 767)	-	-	-
Perenco Cameroon	64 575 337	-	-	-	64 575 337	-	-
SNH-Fonctionnement	(32 816 331)	103 636 837	(136 638 581)	-	-	-	185 413
Addax Petroleum Cameroon Ltd	(1 332 634)	-	-	(1 332 634)	-	-	-
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	(914 392)	-	-	-	-	-	(914 392)
Euroil	(21 094 226)	-	-	(21 094 226)	-	-	-
Kosmos	963 052	-	-	-	-	-	963 052
Noble Energy	(390 170)	-	-	-	-	-	(390 170)
Yan Chang Logone Development Company SA	(2 095 606)	-	-	(2 251 108)	-	-	155 502
Rodeo	(3 019 258)	-	-	(3 019 258)	-	-	-
Glencore	(1 033 008)	-	-	(1 033 008)	-	-	-
SNH MANDAT	3 931 863	-	-	-	-	3 931 863	-
C&K Mining	(21 888 764)	-	-	(21 888 764)	-	-	-
Total général	(49 888 917)	103 636 837	(136 638 581)	(67 283 765)	43 835 161	6 862 049	(300 618)

(a) Taxe non confirmée par l'Etat

L'écart relevé correspond au montant que la SNH a payé directement à la Communauté Urbaine de Yaoundé au titre des centimes additionnels communaux (CAC) sur l'IS non pétrolier. Ce montant qui devrait être payé directement à la DGI en application du principe de l'unicité du compte du Trésor n'a pas pu être confirmé par cette entité qui n'a pas été retenue dans le périmètre de conciliation (voir notre recommandation 7.1.3.3 à la page 51).

(b) Taxe non reportée par la SNH

Cet écart correspond aux droits de douane payés par la SNH aux transitaires et qui n'ont pas été reportés au niveau de son formulaire de déclaration. Selon les responsables de la SNH, les factures des transitaires ne comprennent pas le détail par quittances délivrées par la douane (voir notre recommandation 7.2.6 à la page 55).

(c) Taxe non reportée par la société extractive

Il s'agit des flux de paiement au titre des droits de douane reportés par la DGD mais qui n'ont pas été confirmés par les sociétés extractives. Cet écart est dû au fait que les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés pétrolières mais globalement sur la base de la facture du transitaire (voir notre recommandation 7.2.6 à la page 55).

(d) Détail non soumis par la société extractive

L'écart relevé correspond à la différence entre le montant des droits de douane reporté par la DGD et celui reporté par les entreprises Perenco Cameroon et Perenco Total. Ces dernières n'ont pas reporté le détail par quittance de ces droits au niveau de leurs formulaires de déclaration. Cette situation n'a pas permis la conciliation et l'identification des écarts relevés. (voir notre recommandation 7.2.6 à la page 55).

(e) Taxe non reportée par l'Etat

Il s'agit des flux de paiement au titre des droits de douane reportés par les différentes sociétés extractives mais qui n'ont pas été confirmés par la DGD.

(f) Ecarts non significatifs

Il s'agit des écarts non conciliés dont le montant par société et par ligne est inférieur à 1 million de FCFA.

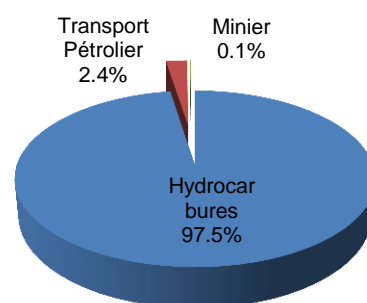
6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous une synthèse des paiements après ajustements, ainsi que des indicateurs du secteur des industries extractives tels qu'ils ressortent des déclarations ITIE.

6.1 Contribution du secteur extractif par activité

Le tableau ci-dessous inclut la contribution des secteurs couverts par le rapport ITIE dans le total des revenus perçus du secteur extractif :

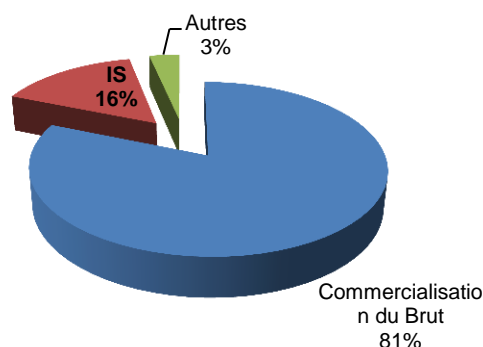
Secteur	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
Secteur des Hydrocarbures	660 899 786 881	97,5%
Secteur du Transport Pétrolier	16 084 592 735	2,4%
Secteur des Mines Solides	948 051 578	0,1%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%



6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque flux de paiements rapportée au total des revenus déclarés par l'Etat:

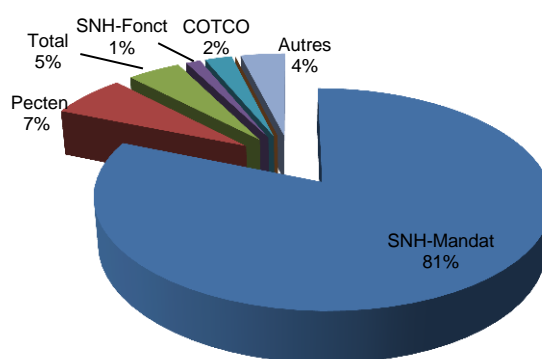
Société	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
Commercialisation du Brut	550 164 926 727	81,15%
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	104 717 450 208	15,45%
Autres	23 050 054 259	3,40%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%



6.3 Contribution du secteur extractif par entreprise

Le tableau ci-dessous présente la contribution des sociétés extractives rapportée au total des revenus du secteur extractif :

Société	Revenus reçus par le Gouvernement (FCFA)	% du total paiement
SNH-Mandat (Rev de Commercialisation)	550 164 926 727	81%
Pecten Cameroon Company	45 172 168 167	7%
Total Exploration Production Cameroun	31 516 804 721	5%
COTCO	16 084 592 732	2%
SNH-Fonctionnement	8 760 840 872	1%
Autres	26 233 097 971	4%
Total secteur extractif	677 932 431 194	100%



6.4 Contribution du secteur extractif dans la recette de l'Etat et le PIB

Ce tableau informe sur la contribution des recettes de l'industrie extractive dans le budget de l'Etat camerounais ainsi que la proportion de ces recettes par rapport au Produit Intérieur Brut.

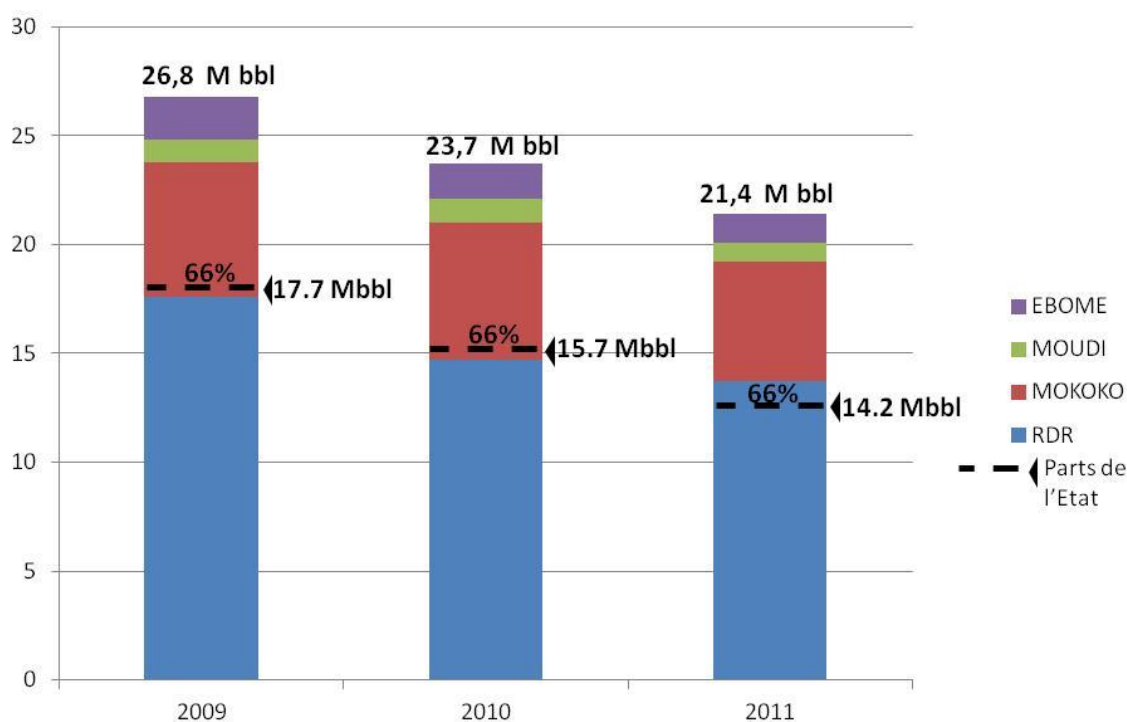
Année	Total revenus de secteur extractif (Milliard de FCFA)	Recettes de l'Etat (Milliards FCFA)*	Rapport ITIE/Recettes de l'Etat	PIB (Milliard de FCFA)**	Rapport ITIE/PIB
2011	678	2 260	30%	13 015	5,2%

(*) Source : Tableau de bord des finances publiques (version du 09 mai 2012).

(**) Source : FMI, BEAC.

6.5 Evolution de la production et des recettes provenant de la commercialisation du pétrole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production du pétrole en baril au Cameroun pour la période 2009-2011 par champ pétrolier ainsi que les droits revenant à l'Etat dans la dite production à travers la SNH-Mandat.



M bbl = Million de barils

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes de commercialisation des droits de l'Etat sur la période 2009-2011, des parts d'huile de l'Etat et des revenus reversés au Trésor Public par la SNH au titre de son mandat de commercialisation.



L'évolution observée des recettes malgré la baisse de la production et des parts d'huile revenant à l'Etat s'explique principalement par l'évolution des cours de pétrole dont la moyenne annuelle a atteint 107,46¹¹ U\$ en 2011 contre 77,45 U\$ en 2010 et 61,06 U\$ en 2009.

¹¹ Cours moyen annuel de l'OPEP mentionnés à titre indicatif pour l'explication de l'effet prix sur les recettes pétrolières

7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours

7.1.1 Renforcement de la Communication

7.1.1.1 Communication dans les langues officielles

Nous avons constaté que les données incluses dans le site web du Cameroun y compris celles relatives au plan d'action et aux rapports de conciliation sont publiés uniquement en langue française alors que l'anglais compte parmi les langues officielles du pays.

Nous recommandons de prévoir un portail dans les deux langues du site web de l'ITIE Cameroun dans lequel toutes les données et documents publiés sont dupliqués en langue anglaise pour permettre une meilleure diffusion auprès du grand public.

7.1.2 Renforcement du contrôle sur les revenus du secteur extractif

7.1.2.1 Renforcement du système de collecte et de recouvrement des taxes extractives

Nous avons relevé des écarts non expliqués entre les montants dus au titre des redevances superficielles, telles que reportés par le MINIMIDT ; et les montants liquidés par certaines entreprises pétrolières et minières retenues dans le Référentiel ITIE telles que notamment les sociétés Rodeo Development Ltd et Yan Chang qui n'ont pas reporté de redevances au titre de l'année 2011.

Cette situation, qui peut être à l'origine d'un manque à gagner pour l'Etat, est due entre autre au processus actuel de recouvrement et de contrôle des taxes extractives qui se caractérise par :

- une décentralisation du recouvrement des taxes extractives entre DGI/DGT et SNH ;
- une décentralisation du suivi des recettes entre le MINIMIDT et le Programme de Sécurisation des Recettes des Mines, de l'eau et de l'énergie rattaché au MINFI ;
- l'absence de coordination entre la DGI et le MINIMIDT concernant le suivi et le contrôle des recettes extractives ;
- l'absence d'un état exhaustif de contrôle et de rapprochement des montants dus et des montants liquidés par les entreprises extractives ; et
- un suivi manuel des recettes encaissées par les agents intermédiaires auprès du MINIMIDT qui sont reversées au Trésor sans affectation à un identifiant fiscal.

Nous recommandons de revoir le processus de recouvrement des taxes extractives afin de corriger les insuffisances précitées et permettre un contrôle plus rigoureux des recettes extractives.

7.1.3 Renforcement de la transparence et la traçabilité des revenus

7.1.3.1 Dotation du MINIMIDT d'un site web

Nous avons constaté que le MINIMIDT ne dispose pas de son propre site web au même titre que certains autres ministères. Les autres sites web gouvernementaux qui font référence au MINIMIDT et à ses activités sont soit limités en termes de contenu soit non fonctionnels.

Nous recommandons de prévoir un portail web propre au MINIMIDT incluant notamment des données sur :

- les activités de prospection, les investissements et la production du secteur ;

- le Cadastre minier incluant toutes les entités opérantes, les zones et régions des permis; la date d'octroi et la durée des permis ;
- la réglementation régissant les activités extractives et les réformes engagées ;
- la réglementation régissant l'octroi et l'attribution des permis de recherche, d'exploitation et des contrats dans le secteur ; et
- Les contrats miniers et pétroliers.

7.1.3.2 Renforcement du PSRMEE

Le Programme de Sécurisation des Recettes des Mines, de l'Eau et de l'Energie (PSRMEE) est une structure rattachée à la DGI avec pour objectif la collecte, la compilation et la synthèse des données et au suivi fiscal des opérateurs du secteur minier.

Lors de l'analyse des statistiques communiquées par le PSRMEE à travers la DGI et leur rapprochement avec les montants recouverts au niveau du Trésor Public, nous avons constaté que les recouvrements effectifs dépassent les montants figurant dans les dites statistiques. Cette situation est due entre autres au manque de moyens qui sont alloués à cette structure et le manque de coordination entre d'une part le PSRMEE et MINIMIDT pour le suivi des sommes dus au titre de la fiscalité minière et d'autre part entre le PSRMEE et Trésor Public pour le suivi des recouvrements effectués et des transferts infranationaux opérés au niveau de ces derniers.

Nous recommandons une revue du mandat du PSRMEE et le renforcement de ses capacités afin qu'il puisse jouer son rôle dans le suivi fiscal des opérateurs du secteur minier. Nous recommandons également que les rapports et les statistiques élaborés par le PSRMEE soient rendus publics pour renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives.

7.1.3.3 Application du principe de l'unicité du compte du Trésor

Lors des travaux de conciliation nous avons constaté l'existence de certaines dérogations au principe de l'unicité du compte de Trésor institué par la loi n°2007-006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat et mis en application par la loi des finances pour l'année 2011. Ces dérogations sont relatives aux redevances superficielles de la société aux bonus ou aux quotes-parts revenant aux collectivités locales qui demeurent pour certains cas reversés à d'autres entités autre que la DGI et la DGTFCM et ses agents intermédiaires. Ces dérogations se détaillent comme suit :

Taxe	Entité déclarante	Entité perceptrice	Montant (en FCFA)	Montant (en USD)
Bonus de signature	Kosmos Energy	SNH-Mandat		253 830
Redevance superficielle	Sterling Energy	SNH-Mandat	25 509 000	
Centimes additionnels communaux (CAC) sur l'IS non pétrolier	SNH-Fonctionnement	FEICOM	229 481 568	
Centimes additionnels communaux (CAC) sur l'IS non pétrolier	SNH-Fonctionnement	Communauté Urbaine de Yaoundé	103 636 837	

Nous recommandons l'application systématique des dispositions de la loi portant régime financier de l'Etat par toutes les parties prenantes dans le secteur des industries extractives.

7.1.3.4 Réglementation des transferts infranationaux

Les taxes proportionnelles payées par les sociétés extractives sont rétrocédées aux communes et aux communautés locales selon les pourcentages arrêtés par la loi. Le décret d'application du Code minier de 2002 stipule dans son article 137 (2) que le Ministère des Finances et celui des Mines publient conjointement un arrêté ministériel pour définir les conditions de paiement de la redevance minière aux communes et aux communautés locales.

Toutefois, nous avons noté que cet arrêté ministériel n'a pas été publié laissant un vide juridique concernant les modalités de cette rétrocession. Cette situation peut être à l'origine d'une inefficience dans la gestion des ressources revenant aux structures locales décentralisées.

Nous recommandons de combler ce vide juridique par des dispositions définissant les attributions de toutes les parties prenantes dans le processus d'affectation et de gestion de ces ressources ainsi que les mesures garantissant la transparence dans le système de paiements aux collectivités locales et leur conciliation dans le cadre du processus ITIE.

7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2009-2010

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2009-2010	Situation actuelle	Avancement
<p>7.2.1 Renforcement du contrôle de recettes extractives au niveau de la DGI</p> <p>Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé des écarts entre les montants des quittances de paiements fournies par les sociétés extractives et les montants constatés dans la base de déclaration de la DGI.</p> <p>Selon la DGI, cette situation peut avoir comme origine des erreurs de saisie au niveau de la base de déclaration ou une liquidation dont le montant se trouve différent de celui de la déclaration.</p> <p>Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige fiscal.</p> <p>Nous recommandons de renforcer le contrôle des recettes à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un contrôle systématique de la base de déclaration lors de la délivrance des quittances de paiement ; et • un contrôle mensuel entre la base des déclarations et l'état des recettes encaissées. <p>Nous recommandons également de procéder à la fiabilisation de la base des déclarations afin de refléter les recettes réellement encaissées par la DGI.</p>	<p>Des efforts ont été déployés par les services de la DGI pour s'assurer que les déclarations soumises retracent tous les paiements perçus des sociétés extractives. Néanmoins ces dispositions restent ponctuelles et doivent être systématisées dans les procédures de contrôle au niveau des services de la DGI</p>	<p>En cours</p>
<p>7.2.2 Non délivrance systématique des quittances</p> <p>Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé que des quittances ne sont pas délivrées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les paiements effectués par les sociétés pétrolières à la SNH mandat; et • les paiements effectués par la société COTCO à la DGD au titre des droits de transit. <p>Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et peut être à l'origine d'erreurs d'imputation au niveau des entités perceptrices des impôts. De même cette situation ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige.</p> <p>Afin d'améliorer la traçabilité des paiements, nous recommandons d'émettre systématiquement une quittance pour chaque paiement effectué par les sociétés extractives.</p>	<p>En 2013, la DGD a procédé à la revue de son système informatique pour la création d'un modèle de déclaration simplifié permettant à COTCO d'obtenir une quittance au titre des droits de transit reversés à la DGD.</p>	<p>En cours</p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2009-2010	Situation actuelle	Avancement
<p>7.2.3 Automatisation de la gestion des recettes extractives</p> <p>Lors de nos travaux de conciliation nous avons relevé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les quittances sont délivrées manuellement par la DGI et le Trésor Public ; et • certains paiements manuels perçus au niveau régional ne sont pas centralisés dans la base de données de la DGI, de la DGD et du Trésor Public. <p>Bien que cette situation ne constitue pas un obstacle majeur à la collecte des données sur le secteur extractif dans le cadre l'exercice de conciliation, nous recommandons d'informatiser la gestion des recettes extractives et d'automatiser la délivrance des quittances et ce afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'améliorer la traçabilité de l'information et éviter tout risque de perte des données; et ▪ de garantir un traitement adéquat des paiements perçus dans le cadre de la comptabilité publique et budgétaire. 	<p>Les quittances ont été automatisées à partir du mois de mars 2011 au niveau uniquement des services centraux de la DGI.</p>	<p>En cours</p>
<p>7.2.4 Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux</p> <p>Conformément à l'Article 89 du Code minier, les populations affectées par une exploitation minière ont droit à une compensation. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Les taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10% des montants collectés sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et - 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente. <p>L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux communes et aux riverains est effectuée d'une manière agrégée. De même, la mise à disposition de ces revenus peut être effectuée d'une manière indirecte sous forme de projets réalisés par des institutions de l'Etat comme le FEICOM.</p> <p>Cette situation ne permet pas d'assurer la transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation des dits revenus.</p> <p>Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleur traçabilité des paiements infranationaux.</p>	<p>A partir de 2013 et suite à l'automatisation des quittances au niveau de la DGI, cette dernière est capable de communiquer un relevé des transferts infranationaux par taxe, par sociétés extractive et par bénéficiaire. Toutefois, ce type de relevé n'est pas encore généralisé aux taxes perçus directement par la DGTFM dont la gestion demeure manuelle à ce jour.</p>	<p>En cours</p>
<p>7.2.5 Renforcement du contrôle au niveau de la DMG</p> <p>Nous avons relevé que les statistiques sur la production des sociétés minières ne sont pas centralisées au niveau de la DMG.</p> <p>Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des statistiques minières au niveau national et peut être à l'origine d'un manque de contrôle des recettes minières au niveau central.</p> <p>Nous recommandons que toutes les statistiques relatives au secteur minier soient centralisées au niveau de la DMG et qu'elles soient publiées sur le site web de l'ITIE Cameroun.</p>	<p>Dans le but de renforcer le contrôle sur les activités minières et d'améliorer le suivi du Cadastre minier, l'organigramme du MINIMIDT a été revu en 2012 avec la création d'une nouvelle sous-direction du Cadastre minier indépendante de la sous-direction des activités minières. L'affectation des ressources humaines est également en cours pour le renforcement de la capacité du MINIMIDT pour le contrôle, le suivi et la gestion des activités minières.</p>	<p>En cours</p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2009-2010	Situation actuelle	Avancement
<p>7.2.6 Traçabilité insuffisante des paiements dans les opérations douanières au niveau des entreprises extractives</p> <p>L'examen des informations communiquées par les sociétés pétrolières, fait apparaître que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certains paiements ne se sont pas faits directement par les sociétés à la DGD mais payés à travers des transitaires; et - les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés pétrolières mais globalement sur la base de la facture du transitaire. <p>Cette situation ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante des paiements au titre des droits de douane au niveau des sociétés et rend la conciliation impossible.</p> <p>Nous recommandons que les droits de douane soient constatés et comptabilisés sur la base des quittances de paiements au lieu des factures de transitaire au niveau des entreprises extractives.</p>		<p>Non</p>

7.3 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008

Constatations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p>7.3.1 Identification des points focaux des différentes compagnies et démembrements de l'Etat</p> <p>La conciliation des données au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 a fait intervenir 21 sociétés privées dont 9 sociétés minières et 12 compagnies pétrolières. Dans la phase préliminaire de cette mission et tout au long de sa mise en œuvre, l'une des difficultés majeures a été l'identification des points focaux dans les différentes compagnies et démembrements de l'Etat.</p> <p>En effet, la liste des sociétés n'était pas accompagnée d'une liste exhaustive des contacts en charge de l'ITIE au niveau des différentes parties prenantes. Il en est de même pour les démembrements de l'Etat pris en compte. Cette situation a induit des lenteurs considérables dans l'obtention des données physiques et financières.</p> <p>Toutefois, en cas d'absence de contact dans une des compagnies incluses dans le champ de conciliation, les tableaux de collecte des données ont été acheminés au Secrétariat Technique pour transmission aux dites sociétés.</p>	<p>La liste des points focaux pour les sociétés et les administrations retenues dans le périmètre de conciliation a été préparée par le Secrétariat Technique et mise à notre disposition pour la conduite des différentes phases de la mission.</p>	<p>Mise en place</p>
<p>7.3.2 Retard dans la collecte des données financières et physiques</p> <p>Les tableaux de collecte des données ont été validés par la session du Comité de Suivi du 04 juin 2009. Ces tableaux ont été envoyés le 11 juin 2009 aux différentes entités pour lesquelles nous disposions des contacts désignés. Conformément au rapport préliminaire sur la méthodologie de collecte des données et la présentation des tableaux de collecte des dites données, les différentes parties prenantes disposaient de trois semaines pour nous retourner les tableaux remplis soit le 02 juillet 2009. Le retard important enregistré dans la production de l'information financière et comptable a considérablement ralenti nos travaux et impacté le calendrier préalablement défini.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, les sociétés et les administrations publiques ont été globalement réactives pour l'envoi des formulaires de déclaration dans les délais.</p>	<p>Mise en place</p>
<p>7.3.3 Non utilisation par certains acteurs des modèles de déclaration adoptés par le Comité ITIE</p> <p>Les modèles de déclaration qui ont été adoptés par le Comité 2011 lors de la session du 04 juin 2009 et envoyés aux différentes parties prenantes n'ont pas été systématiquement remplis par ces dernières.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, toutes les entités déclarantes ont soumis des formulaires de déclaration dans le format adopté par le Comité ITIE.</p>	<p>Mise en place</p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p>7.3.4 Base de comptabilisation des données déclarées</p> <p>Les modèles de déclaration devraient être renseignés sur la base de la comptabilité de caisse. Conformément à ce système, une transaction est comptabilisée à la date à laquelle a eu lieu le transfert financier, peu importe l'exercice auquel se rapporte la transaction financière.</p> <p>Certains acteurs, notamment les démembrements de l'Etat, ont renseigné les formulaires de déclaration sur la base de l'indépendance des exercices ; ceci a nécessité des rapprochements supplémentaires et un travail de réajustement.</p>	<p>Toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règle a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p> <p>Tous les paiements reportés sur la base de la comptabilité d'engagement ou en dehors de la période de conciliation ont fait l'objet d'ajustement.</p>	<p>Mise en place</p>
<p>7.3.5 Au niveau de la devise utilisée</p> <p>Certains paiements sont effectués en dollars américains, d'autres directement en francs CFA. Toutes les déclarations des compagnies pétrolières ont été effectuées en dollars américains et en francs CFA. Par contre, les déclarations des démembrements de l'Etat sont généralement effectuées uniquement en francs CFA.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, les parties prenantes ont été invitées à reporter les paiements dans la devise de règlement/d'encaissement.</p> <p>Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives et dont la contrepartie en FCFA n'a pas pu être identifiée ou confirmée individuellement, le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC a été appliqué pour les besoins de la conciliation.</p>	<p>Mise en place</p>
<p>7.3.6 Au niveau de la vérification de la qualité des informations fournies dans les formulaires de réponses avec les données auditées et certifiées</p> <p>Notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers.</p> <p>Nous avons exploité les rapports de commissaires aux comptes disponibles. La société Total E&P nous a communiqué les rapports des commissaires aux comptes des exercices 2006 et 2007. Pecten Cameroon quant à elle nous a communiqué les rapports d'audit des états financiers des exercices 2006 et 2007. Les autres sociétés privées ne nous ont pas communiqué de rapports de commissaires aux comptes.</p> <p>De même nous n'avons pas reçu de rapports certifiant les comptes des démembrements de l'Etat.</p> <p>Toutefois, nous avons requis des lettres d'affirmation signées de la Direction de chacune des entités prises en compte. A la date d'élaboration du présent rapport, les sociétés qui nous ont communiqué les lettres d'affirmation sont : Total E&P, Kosmos Energy, Euroil, Sonara et la SNH.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes.</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p>Mise en place</p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p>7.3.7 Fixation de la marge d'erreur acceptable</p> <p>Dans le rapport préliminaire de juin 2009, nous avons soulevé la nécessité de fixer une marge d'erreur acceptable dans le processus de déclaration par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'Etat.</p> <p>La définition du seuil de matérialité est de la seule responsabilité du Comité de Suivi.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, trois seuils de matérialité ont été fixés par le Comité du Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un seuil pour la délimitation du périmètre de conciliation (55 millions de FCFA) ; - un seuil pour la marge d'erreur acceptable par flux de paiement et par société (1 million de FCFA) ; et - un seuil de la marge d'erreur acceptable par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'Etat (1% du total revenus conciliés reportés par l'Eta) 	<p>Mise en place</p>
<p>7.3.8 La périodicité recommandée des rapports</p> <p>Sur la base de l'expérience acquise, du nombre important d'intervenants et compte tenu de la longueur du processus allant de la collecte à la conciliation des données, les déclarations ITIE peuvent être préparées tous les ans.</p> <p>La date de publication du rapport ITIE pour les exercices à venir pourrait être fixée au 30 juin de chaque année.</p>	<p>Le Secrétariat Technique et le Comité de Suivi ont pris les dispositions nécessaires pour que les rapports ITIE soient publiés annuellement.</p>	<p>En cours</p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement																					
<p>7.3.9 Dates de disponibilité des données</p> <p>Les données nécessaires à la conciliation des chiffres et des volumes devraient être disponibles aux dates suivantes pour chaque partie :</p> <table border="1" data-bbox="210 408 1267 887"> <thead> <tr> <th>Intitulé</th> <th>Date de disponibilité des données</th> <th>Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compagnies pétrolières et minières</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Société Nationale des Hydrocarbures</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique</td> <td>28 février N+1</td> <td>05 mars N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale des Impôts</td> <td>1^{er} mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale du Trésor</td> <td>1^{er} mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Banque des Etats d'Afrique Centrale</td> <td>1^{er} mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité	Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1	Direction Générale des Impôts	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1	Direction Générale du Trésor	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1	Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1	<p>L'automatisation des reporting dans le cadre de la préparation des rapports ITIE n'a pas encore été entamée.</p> <p>Cette action nécessite au préalable une stabilisation et une standardisation des reporting ITIE.</p>	<p>Non mise en place</p>
Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité																					
Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1																					
Direction Générale des Impôts	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1																					
Direction Générale du Trésor	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1																					
Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 ^{er} mai N+1	05 mai N+1																					
<p>7.3.10 Crédibilité des données</p> <p>La crédibilité du processus ITIE passe par la crédibilité des données déclarées par les compagnies pétrolières et par l'Etat. Suivant les recommandations et les principes de l'ITIE, les paiements déclarés par les compagnies pétrolières et les revenus collectés par l'Etat et ses démembrements doivent faire l'objet d'audit. Les données seront considérées comme crédibles si elles ont fait l'objet de certification par un professionnel indépendant.</p> <p>Aussi, il pourrait être demandé aux commissaires aux comptes des compagnies pétrolières et de la SNH de produire aux fins de l'ITIE, un avis selon lequel les chiffres déclarés dans le cadre de l'ITIE sont fiables. Une mission spécifique pourrait alors être « greffée » au commissariat aux comptes.</p> <p>Pour ce qui est des données de l'Etat et de ses démembrements, il importe également que ces dernières soient auditées par un organisme indépendant selon les normes internationales.</p>	<p>Pour l'exercice 2011, toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes à l'exception de Yang Chang Logone.</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p>Mise en place</p>																					

Constatations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p>7.3.11 Principes de comptabilité</p> <p>La déclaration doit se faire en employant la méthode de comptabilité de caisse pour permettre de comparer les informations données par les compagnies pétrolières à celles données par l'Etat.</p> <p>La date de paiement est jugée être la date à laquelle le compte bancaire du payeur est débité et les paiements versés dans les limites d'une période donnée doivent être déclarés pour la période en question.</p> <p>Les encaissements doivent être traités comme étant encaissés à la date à laquelle le compte bancaire du destinataire est crédité et doivent être déclarés pendant la période d'encaissement en question.</p> <p>Par conséquent, les supports justificatifs de ces opérations servant de documentation financière et comptable doivent être constitués des quittances de paiement, des ordres de virement, des copies de chèque, des avis d'opérations bancaires (au niveau des compagnies pétrolières) et des doubles de quittance, les avis d'opération, les copies de chèques (au niveau de l'Etat et ses démembrements).</p>	<p>Pour l'exercice 2011, toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règles a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p>	<p>Mise en place</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux de la production déclarée par les entreprises pétrolières

Production

CHAMPS	PRODUCTION TOTALE	SNH ETAT	SNH ASSOCIE	PERENCO CAMEROON	TOTAL EP (PERENCO RDR)	PECTEN (ADDAX)
MOUDI	892 827	446 415	89 283	357 129	-	-
EBOME	1 260 862	630 433	271 084	359 345	-	-
RDR	13 710 539	9 330 487	-	-	2 216 652	2 163 400
MOKOKO ABANA	5 562 444	3 847 692	-	-	363 199	1 351 553
Total général	21 426 672	14 255 027	360 367	716 474	2 579 851	3 514 953

Exportation(en quantité)

CHAMPS	EXPORTATION TOTALE	SNH ETAT	SNH ASSOCIE	PERENCO CAMEROON	TOTAL EP (PERENCO RDR)	PECTEN (ADDAX)
MOUDI	415 013		115 013	300 000		
RDR	12 983 219	8 793 565			2 441 636	1 748 018
MOKOKO ABANA	5 988 886	4 076 033			595 738	1 317 115
Total général	19 387 118	12 869 598	115 013	300 000	3 037 374	3 065 133

Exportation (en valeur)

CHAMPS	EXPORTATION TOTALE	SNH ETAT	SNH ASSOCIE	PERENCO CAMEROON	TOTAL EP (PERENCO RDR)	PECTEN (ADDAX)
MOUDI	21 052 093 547		6 004 861 014	15 047 232 534		
RDR	881 634 999 449	660 352 608 677			126 367 677 644	94 914 713 128
MOKOKO ABANA	96 759 987 862				31 273 606 152	65 486 381 711
Total général	999 447 080 859	660 352 608 677	6 004 861 014	15 047 232 534	157 641 283 795	160 401 094 839

Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures

Etat des permis d'exploration en cours de validité en 2011

N°	Nom du Permis	Date d'		Surface (Km ²)	Titres d'Hydrocarbures	Participation en %				Bassin
		Octroi	Échéance			Associés	%	Opérateurs	%	
H - 74	ETINDE	03/03/1999	21/12/2012	2316	Autorisation Exclusive de Recherche	VITOL EXPLORATION	25%	EUROIL	75%	RDR
H - 78	NTEM	03/09/2002	05/06/2005	2319	Permis de Recherche (Situation de force majeure)			STERLING ENERGY LCC	100%	DKC
H - 81	NGOSSO	19/04/2004	02/01/2012	474	Permis de Recherche	PRONODAR LTD	40%	ADDAX PCL	60%	RDR
H - 86	KOMBE-NSEPE	30/06/2005	30/06/2011	3026	Permis de Recherche	KOSMOS	35%	PERENCO O&G	40%	DKC
						SNH	25%			
H - 105	MATANDA	12/04/2008	09/04/2012	1,187	Autorisation Exclusive de Recherche	AFEX	10%	GLENCORE	90%	RDR
H - 106	ELOMBO	11/03/2010	10/03/2013	2405	Autorisation Exclusive de Recherche			PERENCO CAM	100%	DKC
H - 107	TILAPIA	27/03/2006	06/07/2012	3874,9	Autorisation Exclusive de Recherche	PETRONAS	50%	NOBLE ENERGY	50%	DKC
H - 108	ZINA MAKARY	01/08/2007	01/04/2013	8506	Autorisation Exclusive de Recherche			YANG CHANG	100%	LB
H - 109	LUNGAHE	14/07/2009	13/07/2011	83,6	Autorisation Exclusive de Recherche			PERENCO Oil and Gaz Cam (POGC)	100%	RDR
H - 110	PSC IROKO	03/04/2008	02/04/2011	15,75	Autorisation Exclusive de Recherche			ADDAX PCL	100%	RDR
H - 111	BOLONGO	16/07/2009	15/07/2012	461,56	Autorisation Exclusive de Recherche			GLENCORE	100%	RDR
H - 112	NDIAN RIVER	20/11/2006	19/11/2012	2510	Autorisation Exclusive de Recherche			KOSMOS ENERGY	100%	RDR
-	PSC BOMONO	12/12/2007	11/12/2012	2327,5	Autorisation Exclusive de Recherche			EUROIL	100%	RDR

Etat des permis d'exploitation en cours de validité en 2011

N°	Nom du Permis	Date d'		Surface (Km ²)	Titres d'Hydrocarbures	Participations en %				Bassin
		Octroi	Échéance			Associés	%	Opérateurs	%	
C - 11	KOLE MARINE	01/09/2001	30/08/2026	38	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 12	EKUNDU MARINE	18/08/1977	17/08/2027	170	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 15	BOA BAKASSI	12/09/1979	21/12/2029	93,2	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 16	BAVO ASOMA	13/10/1980	12/10/2030	108,4	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 17	KITA EDEM	13/10/1980	12/10/2030	185	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 18	SANDY GAS	13/10/1980	12/10/2030	263,8	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,5%	RDR
						PECTEN	24,5%			
C - 23	MOKOKO ABANA	14/04/2080	13/04/2031	98	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	PECTEN	40,0%	RDR
						TOTAL E&P	10,0%			
C - 24	MOUDI	07/07/1981	05/07/2031	215	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	PERENCO	40,0%	RDR
						SNH	10,0%			
C - 29	LIPENJA ERONG	03/02/1988	02/02/2013	27,16	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	PECTEN	32,3%	RDR
						TOTAL E&P	17,8%			
C - 30	SOUTH ASOMA MARINE	04/04/1996	03/04/2021	31,78	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	25,0%	RDR
						PECTEN	25,0%			
C - 31	EBOME MARINE	30/05/1996	29/05/2021	539	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	PERENCO	28,5%	DKC
						SNH	21,5%			
C - 32	MONDONI	29/11/1996	28/11/2021	148	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	PECTEN	25,0%	RDR
						TOTAL E&P	25,0%			
C - 34	MVIA	21/06/2004	20/06/2029	213	Concession			SNH (ETAT)	100,0%	DKC
AE - 38	SANAGA SUD	07/03/2006	06/03/2032	118,5	Autorisation Exclusive d'Exploitation	SNH (ETAT)	25,0%	PERENCO CAM	75,0%	DKC
AE - 36	DISSONI NORD	06/11/2008	05/11/2028	24,159	Autorisation Exclusive d'Exploitation	SNH (ETAT)	50,0%	TOTAL E&P	37,5%	RDR
						PECTEN	12,5%			
C - 37	YOYO	23/12/2008	22/12/2033	679,1	Concession	SNH (ETAT)	50,0%	NOBLE	25,0%	DKC
						PETRONAS	25,0%			

Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur de la mine solide

Etat des permis de recherche en cours de validité en 2011

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
CAMEROON ALUMINA Ltd B.P. 1686 Yaoundé	NGAOUNDAL	87	Bauxite	416,16	27/08/08 - 26/02/10
	MINIM MARTAP	88	Bauxite	948	27/08/08 - 26/02/10
CAMINCO B.P. 39 Garoua Boulai	BETARE-OYA	94	Or, diamant	1000	06/07/10 - 05/07/12
CAM IRON B.P. 33 059 Yaoundé	MBALAM	92	Fer	783,4	06/07/10 - 05/07/12
	MBALAM EST	143	Fer	877,02	11/04/08 - 10/04/11
AFRICAN AURA RESOURCES SARL BP 14364 Yaoundé	BATOURI	101	Or, argent, cu, pb, zn, u, diamant, métaux du groupe du platine	296,45	15/03/11 - 14/03/13
MEGA URANIUM B.P. 14 055 Yaoundé	POLI	95	Uranium, or et métaux de base	402	25/05/11 - 24/05/13
	LOLODORF	98	Uranium, or et métaux de base	152	25/05/11 - 24/05/13
	TEUBANG	127	Uranium, or et métaux de base	651,5	26/05/10 - 25/05/12
	GOUNA	148	Uranium et substances minérales associées	91	10/11/10 - 09/11/12
	SALAKI	149	Uranium et substances minérales associées	404	10/11/10 - 09/11/12
SICAMINES B.P. 20 656 Yaoundé	AYOS	96	Rutile et disthène	460,44	27/01/09 - 26/01/11
	EBOUNDJA	116	Syénite, rutile, ilménite, zircon, terres rares	795,1	08/10/09 - 07/10/11
GRAMACAM B.P. 87 Ngouso	POLI	102	Marbre	1000	30/09/11 - 29/09/13
	EBOLOWA	103	Marbre, pierres ornementales & granite	1000	30/09/11 - 29/09/13
	BOURSOUM	104	Marbre	1000	30/09/11 - 29/09/13
C & K MINING INC. B.P. 550 Bertoua	DANKALI	163	Saphir	500	14/10/11 - 13/10/13
	LOM	162	Or et diamant	376	14/10/11 - 13/10/13

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
	TOUNGOULI	182	Or, diamant et autres subst minérales	1000	16/11/11 - 15/11/13
	WOMBOU	183	Or, diamant et autres subst minérales	1000	16/11/11 - 15/11/13
	MOBILONG 2	240	Diamante et substances connexes	500	25/04/11 - 24/04/14
	NGOURA	298	Or et autres substances	403	02/12/11 - 01/12/14
CAMERICAN MINING B.P. 3789 Douala	NKI	206	Uranium, or et métaux de base	991	07/07/10 - 06/07/13
	MONGUELE	207	Uranium, or et métaux de base	980	07/07/10 - 06/07/13
	BADEKOK	208	Uranium, or et métaux de base	964,2	07/07/10 - 06/07/13
CAGEME B.P. 20 656 Yaoundé	MINTOM	111	Calcaire et gypse	500	29/09/09 - 28/09/11
CAMINEX B.P. 14 364 Yaoundé	AKONOLINGA	112	Or, uranium, métaux base, MGP	241,6	18/07/11 - 17/07/13
	DJOURM III	115	Or, uranium, métaux base, MGP	242,5	18/07/11 - 17/07/13
	NTEM	138	Or, uranium, métaux base, MGP	490,97	06/07/10 - 05/07/12
GOLDEX CAMEROUN B.P. 25257 Yaoundé	COLOMINE	118	Or et autres substances	300	02/12/11 - 01/12/13
COMPAGNIE MINIERE DE L'EST S.A.B.P. 442 Bertoua	NYONG	186	Rutile et autres substances	560	08/05/09 - 07/05/12
	LEMBE	187	Rutile et autres substances	1000	08/05/09 - 07/05/12
	MBOL	159	Cobalt, nickel et substances associées	829	09/05/08 - 08/05/11
EAST MINING CORPORATION B.P. 442 Bertoua	MEDOUM	142	Cobalt, nickel, or uranium, fer et autres métaux de base	839	06/08/10 - 05/08/12
SAJATA Sarl B.P. 442 Bertoua	LOBEKE	124	Diamant et autres substances	1000	12/08/10 - 11/08/12
RIDGEWAY ENERGY LTD BP 14364 Yaoundé	ESSONG	134	Uranium, or, fer, MPG, diamond	990,8	06/07/10 - 05/07/12
	EKOMEDION	171	Molybdène, uranium, or, fer, métaux de base, métaux du groupe du platine, diamant	992.3	16/08/08 - 15/08/11
	MBANGA	172	Molybdène, u, or, fer, métaux de base, MGP, diamant	1000	16/08/08 - 15/08/11
CAMEROON MINING EXPLORATION COMPANY Ltd B.P.	GRIBE	137	Nickel, cobalt et minerais associés	864	15/12/10 - 14/12/12

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
FER DU CAMEROUN BP 6650 Yaoundé	BATEKA	137	Fer, uranium, or et autres métaux de base	1000	09/07/10 - 08/07/12
CAMINA S.A.B.P. 33057 Yaoundé	NGOYANG	144	Fer et produits dérivés	1000	13/07/10 - 12/07/12
	NGOYANG 2	221	Fer et produits dérivés	667	17/12/10 - 16/12/13
	MESSONDO	195	Fer	1.000	27/01/10 - 26/01/13
KOREA & CAMEROON MINING INC.B.P. 16131 Yaoundé	MBOUKOU	131	Or et substances connexes	1000	06/09/10 - 05/09/12
	KOSSAM	132	Saphir et substances connexes	857	06/09/10 - 05/09/12
SINOSTEEL CAM B.P. 252 Yaoundé	LOBE	154	Fer et substances connexes	978,3	14/09/11 - 13/09/13
FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON B.P. 33104 Yaoundé	BOULOU	146B	Or et substances polymétalliques	991,5	13/05/11 - 12/05/13
	MOMPWE	147	Or et substances polymétalliques	997,3	13/05/11 - 12/05/13
	AKONOLINGA NORD	294	Rutile et substances connexes	800	22/11/11 - 21/11/14
XPLOR - TECH B.P. 1921 Yaoundé	TEUBANG II	161	Uranium et substances associées	1000	08/12/11 - 07/12/13
	MAYO OULO	160	Uranium et substances associées	1000	08/12/11 - 07/12/13
	BAMBOUTI	303	Or, diamant et substances connexes	1000	08/12/11 - 07/12/14
	YANGAMO	304	Or, diamant et substances connexes	1000	08/12/11 - 07/12/14
SOFTROCK ENERGY B.P. 11811 Douala	MAMFE	156	or, argent, métaux de base	1000	09/03/11 - 08/03/13
	MOUNAYA	155	or, argent, métaux de base	1000	09/03/11 - 08/03/13
CIMENCAM B.P. 1323 Douala	BIOU SUD	151	Marbre	202ha 69a 94 ca	25/01/11 - 24/01/13
	BIDZAR	152	Marbre	606ha 7a 80 ca	25/01/11 - 24/01/13
HARVEST MINING CORPORATION SA BP 4331 Yaoundé	KOMBO LAKA	135	Or et substances connexes	907	09/07/10 - 08/07/12
	LOKOTI	238	or et substances minérales associées	950	16/12/10 - 15/12/13
LITTOCOL B.P. 1248 Douala	MOUYOUKA	157	calcaire	230,4	25/08/08 - 24/08/11

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
SADC MINERALS & MINING CAMEROON Sarl B.P 2011 Dia	SANAGA	170	Rutile, disthène, substances connexes	1000	05/09/08 - 24/09/11
VENTURE CAPITAL PLC B.P. 15 167 Yaoundé	ENDOM	169	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	363	16/11/11 - 15/11/13
	DJA	168	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	1000	16/11/11 - 15/11/13
	MVANGAN	167	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	1000	16/11/11 - 15/11/13
	BENGBIS	166	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	1000	16/11/11 - 15/11/13
	LOKOMO	184	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	1000	24/02/09 - 23/02/12
	EKOK	185	Or, fer, uranium, métaux de base et autres substances connexes	1000	24/02/09 - 23/02/12
	CAMUS RESOURCES S.A B.P. 152 Yaoundé	BAMBOUTOS	165	Bauxite	1000
FONTEM		190	Bauxite	428	09/09/09 - 08/09/12
BAFOUSSAM		205	bauxite	1000	13/07/10 - 12/07/13
MEWONGO		201	Fer et substances connexes	240	08/07/10 - 07/07/13
BANGAM		219	bauxite	1000	12/08/10 - 11/08/13
S & S MINING S.A. B.P. 25 257 Yaoundé	GASCHIGA	177	Cuivre et substances connexes	1000	19/01/09 - 18/01/12
ALL BRIGHT MINING RESOURCES S.A.	BAYARA	178	Nickel, cobalt et substances connexes	1000	19/01/09 - 18/01/12
MINES DU CAMEROUN SARL B.P. 1749 Yaoundé	BENGUE TIKO	192	Or, diamant et substances connexes	980,7	16/11/09 - 15/11/12
MIDWEST MINING & REFINERY CO B.P. 15 771 Douala	MONGOKELE	193	Or, diamant et substances connexes	779	09/11/09 - 08/11/12
CAMEROON GENERAL MINING S.A.B.P. 33 671 Yaoundé	GAROUA-SAMBE	187	Or, diamant et substances connexes	1000	24/06/09 - 23/06/12
AUCAM SARL B.P. 5407 Yaoundé	MALAM	175	Tous minéraux	995,5	22/04/09 - 21/04/12
	TENEKOU	176	Tous minéraux	986,5	22/04/09 - 21/04/12
	MANDOUM	174	Tous minéraux	984,7	22/04/09 - 21/04/12
	BIRSOK	198	Tous minéraux	981	19/03/10 - 18/03/13

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
	LABOUM	243	Tous minéraux	761,9	20/06/11 - 19/06/14
	BIKOULA	244	Tous minéraux	808,9	20/06/11 - 19/06/14
ZAMBA GOLD CORPORATION B.P. 152 Yaoundé	BELA	194	Or et autres substances minérales connexes	1.000	20/01/10 - 19/01/13
	DJOUM 2	263	fer, uranium et substances connexes	1000	23/08/11 - 22/08/14
	NKOUT 2	264		1000	23/08/11 - 22/08/14
ZAMBA MINERALS SA BP 152 Yaoundé	EDEA KRIBI	250	Rutile et autres substances	1000	03/06/11 - 02/06/14
	AYOS AKGA	251	Rutile et autres substances	1000	03/06/11 - 02/06/14
ZAMBA HOLDING BP 152 Yaoundé	BAFIA	296	Rutile et substances connexes	1000	28/11/11 - 27/11/14
	NKOLKOSSE	295	Rutile et substances connexes	1000	28/11/11 - 27/11/14
	BOULOU	299	Rutile et substances connexes	826	02/12/11 - 01/12/14
G.I.E. MINERAIS DU CAMEROUN BP 20 BIPINDI	AMBAM	197	Or et substances minérales connexes	999,4	19/03/10 - 18/03/13
BOCOM PETROLEUM SA BP 12262 Yaoundé	MPOUOP	213	Or, nickel, cobalt et substances connexes	983,3	03/08/10 - 02/08/13
	VAÏMBA	212	Or et substances connexes	1000	28/07/10 - 27/07/13
	DIBANGO	230	Fer et substances connexes	1000	15/10/10 - 14/11/13
	NIEP	231	Fer et substances connexes	1000	15/10/10 - 14/11/13
	NKAMBE	241	fer et autres substances	1000	13/05/11 - 12/05/14
	BANI	242	Or et substances connexes	1000	13/05/11 - 12/05/14
	WUM	245	Cassitérite, rutile, fer, autres	1000	30/05/11 - 29/05/14
	BINKA	266	fer et substances connexes	745	19/08/11 - 18/08/14
	AKO	267	cassitérite, fer, rutile et substances connexes	1000	19/08/11 - 18/08/14
	NTAM	268	or, nickel, cobalt et substances connexes	722,8	19/08/11 - 18/08/14

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
	LOMBO	269	Or, platine et substances connexes	999 ,8	26/09/11 - 25/09/14
SOCIETE D'INTERMEDIATION FINANCIERE BP 379 Yaoundé	DJANG	214	Or, diamant et substances associées	1000	03/08/10 - 02/08/13
RITAGOLD LEADER IN GOLD MINING BP 3789 DOUALA	NDOKAYO	216	or et autres substances	1000	03/08/10 - 02/08/13
CAMEROON DIAMOND AND GOLD MINING BP 3789 DOUALA	YOKADOUMA	215	or et autres substances	1000	03/08/10 - 02/08/13
ENTREPRISE GENERALE BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS (EGBTP) BP 15985 Yaoundé	MINITOM 2	210	calcaire et substances connexes	731,44	27/07/10 - 26/07/13
	MUNGO	218	calcaire et substances connexes	716	11/08/10 - 10/08/13
IMPERIAL MINING AND REFINING LTD BP 4637 Yaoundé	BANGUE	209	Or, diamant et substances connexes	708	19/07/10 - 18/07/13
MINING TECH SARL BP 11268 Yaoundé	NDJOMBI	200	Or, diamant et substances connexes	846,4	08/07/10 - 07/07/13
CAPAM HOLDING PLC BP 15620 Yaoundé	KRIBI SUD ¹²	204	Uranium et substances connexes	882,32	06/07/10 - 05/07/13
	BOUMBE KADEY ¹³	203	Or et substances connexes	968,8	06/07/10 - 05/07/13
	MAMA 2 ¹⁴	202	Or et substances connexes	1000	06/07/10 - 05/07/13
	KADEI 2 ¹⁵	233	Or et substances connexes	865	27/10/10 - 26/10/13
CAMEROON MINING RESOURCES BP 6912 Yaoundé	BIWALA	220	or diamant et autres substances	942,2	24/08/10 - 23/08/13
	NEW BIJOUKA		or diamant et autres subst.		
G-STONES RESSOURCES SARL BP 20119 Yaoundé	BIPINDI	222	Or, u, cu, gemme, métaux de base, MGP, mo et TR.	1000	16/09/10 - 15/09/13
	AKOM 2	223	Or, u, cu, gemme, métaux de base, MGP, mo et TR.	1000	15/09/10 - 14/09/13
	BAGANGTE	224A	Or, u, cu, gemme, métaux de base, MGP, mo et TR.	178	16/09/10 - 15/09/13

¹² Permis retiré suivant arrêté n°00395 MINMIDT/SG/DMG/SDAM daté du 31 janvier 2013

¹³ Permis retiré suivant arrêté n°00403 MINMIDT/SG/DMG/SDAM daté du 31 janvier 2013

¹⁴ Permis retiré suivant arrêté n°00402 MINMIDT/SG/DMG/SDAM daté du 31 janvier 2013

¹⁵ Permis retiré suivant arrêté n°00404 MINMIDT/SG/DMG/SDAM daté du 31 janvier 2013

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
COMPAGNIE MINIERE DU CAMEROUN (CMC) SA BP 11792 Yaoundé	LELE	224B	Fer et substances connexes	999,2	20/09/10 - 19/09/13
	DJADOM	225	Fer et substances connexes	1000	20/09/10 - 19/09/13
	DJA	226	Fer et substances connexes	1000	20/09/10 - 19/09/13
COMPAGNIE MINIERE DU CAMEROUN (CMC) SA BP 82 EDEA	BINGA	234	Fer et autres substances	1000	28/10/10 - 27/10/13
	SANAGA	235	Fer et autres substances	1000	28/10/10 - 27/10/13
	MINKO	236	Fer et autres substances	1000	28/10/10 - 27/10/13
OPTIMUM MINING INC SARL BP 530 Yaoundé	BANDJOUKRI	227	Or, diamant, uranium et minéraux associés	500	08/11/10 - 07/11/13
	NWANGALE	228	Pierres précieuses, or, cuivre, plomb, argent, fer, uranium, cobalt, et nickel.	985.60	08/11/10 - 07/11/13
AK MINING AND SHIPING COMPANY (AK MSC.) SARL Tél. 22	DABOULE	229	Or et minéraux associés.	1000	15/10/10 - 14/11/13
INVEST - AFRICA PLC BP 7712 Yaoundé	GUIWA YANGAMO	232	Or et substances connexes	992,47	27/10/10 - 26/10/13
HDS Cameroun SARL Hydrocarbon Diamonds and Security	SALAPOUMBE		Substances minérales	8087	
BEIG3 SARL BP 11792 Yaoundé	SONGODIBA	237	Fer et autres substances	695.3	10/11/10 - 09/11/13
	BIBEMI	217	or et autres substances	934,42	12/08/10 - 11/08/13
	KOM	273	Fer et autres substances	718	26/09/11 - 25/09/14
	LIBI	274	Fer et autres substances	794	26/09/11 - 25/09/14
	SO'O	275	Fer et autres substances	935	26/09/11 - 25/09/14
Sté Camerounaise d'Exploitation Minière (SCEM) B.P 3617 Yaoundé	BOMPELO	239	diamant, or et substances connexes	592	30/12/10 - 29/12/13
SOCIETE BRUNDA - B.P. 1749 Yaoundé	BETARE OYA	243B	Or et substances connexes	453	23/05/11 - 22/05/14
PREMIER CHOOSE MINERAL RESOURCES CAMEROON SA BP 34310 Yaoundé	BANDONGWE	249	or et substances polymétalliques	500	03/06/11 - 02/06/14
	BANGBEL OUEST	261	or et substances polymétalliques	600	22/07/11 - 21/07/14
	MVANGAN	262	fer et substances métalliques	900	22/07/11 - 21/07/14

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
	SANGMELIMA SUD	287	Fer et substances connexes	417,8	16/11/11 - 15/11/14
	GAROUA BOULAI SUD	288	Or et substances polymétalliques	428,87	16/11/11 - 15/11/14
	BATOURI EST	289	Or et substances polymétalliques	476	16/11/11 - 15/11/14
SOCIETE BAUXITE MINING RESOURCES SA B.P. 152 Yaoundé	BAFANG	252	bauxite et substances connexes	1000	04/06/11 - 03/06/14
	FOUMBAN	253	bauxite et substances connexes	1000	04/06/11 - 03/06/14
SOCIÉTÉ COAST INVESTMENTS INTERNATIONAL SARL - B.P. 35387 Yaoundé	MESSENG	255	Rutile et substances connexes	493	05/07/11 - 04/07/14
	BEK	256	Uranium et substances connexes	468	05/07/11 - 04/07/14
	BOUGMA	257	Or et substances connexes	490	05/07/11 - 04/07/14
	NGOUNDI	258	Or et substances connexes	470,3	05/07/11 - 04/07/14
DAEWOO INTERNATIONAL CAMEROON - B.P. 11539	MAYO DARLE	259	Étain et substances connexes	500	11/07/11 - 10/07/14
SLK. INVESTMENT COMPANY CAMEROON SARL BP 34310 Yaoundé	BANGBEL EST	260	or et substances polymétalliques	500	20/07/11 - 19/07/14
	NORD MEDJE	246	Or et substances polymétalliques	491	03/06/11 - 02/11/14
	NORD NTYAM	247	Or et substances polymétalliques	458,2	03/06/11 - 02/11/14
	BODOMO	293	Or et substances polymétalliques	450	22/11/11 - 21/11/14
KUKAMA DIAMONDS CAMEROON LTD B.P. 15277 Yaoundé	LIBONGO	265	diamant et autres substances minérales	430	11/08/11 - 10/08/14
MOTASE & SONS COMPANY BP 382 KUMBA	NWANGALE 2	270	Pierres précieuses, or et autres	500	31/08/11 - 30/08/14
	BAKOGO	271	Pierres précieuses, or et autres	500	31/08/11 - 30/08/14
ORIENTAL MINING SARL BP 536 Yaoundé	GADJI	272	Or, diamant et substances associées	500	26/09/11 - 25/09/14
LUZ MINING SERVICE LTD B.P 4283 Yaoundé	EKOMEDION	276	Tous mineraïis	992	20/10/11 - 19/10/14
	OVENG	277	Tous mineraïis	997	20/10/11 - 19/10/14
	AMBAM OUEST	278	Tous mineraïis	990	20/10/11 - 19/10/14

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
DIVINE MINING LTD BP 4404 Yaoundé	SAKJE	279	Tous minerais	1000	20/10/11 - 19/10/14
	GIDJIBA	280	Tous minerais	1000	20/10/11 - 19/10/14
	BOUBANDJIDA	281	Tous minerais	1000	20/10/11 - 19/10/14
BAZA SARL BP 14 BANYO	MALOUM	282	Saphir et autres substances	1000	20/10/11 - 19/10/14
LONGSHENG CAMEROON SA BP 30310 Yaoundé	SANGMELIMA	283	Fer et substances connexes	540,99	26/10/11 - 25/10/14
	GAROUA BOULAI	284	Or et substances polymétalliques	419,34	26/10/11 - 25/10/14
	LOBEKE EST	285	Diamante et substances connexes	190,7	26/10/11 - 25/10/14
LONGSHENG CAMEROON SA BP 30310 Yaoundé	AYOS EST	292	Rutile et substances connexes	669,08	16/11/11 - 15/11/14
	BATOURI OUEST	291	Or et substances polymétalliques	998	16/11/11 - 15/11/14
CAMEROON STEEL BP 15255 YAOUNDE	BATEKA	286	Fer, or, uranium et autres	818	09/11/11 - 08/11/14
LIMESTONE CAMEROUN BP 15255 Yaoundé	MINTOM NORD	290	Calcaire et substances connexes	500	30/11/11 - 29/11/14
NUMALI MINING AND EXPLORATION SA BP 15447 Yaoundé	NDOKAYO	300	Or et substances connexes	471	05/12/11 - 04/12/14
	MARARABA NORD	301	Or et substances connexes	474	05/12/11 - 04/12/14

Etat des permis d'exploitation en cours de validité en 2011

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²	Période
ROCAGLIA B.P. 109 Garoua	BIDZAR	35	Marbre	21 ha 82 a 22 ca	31/05/05 - 30/05/30
	BIOU NORD	35	Marbre	12 ha 03 a 40 ca	31/05/05 - 30/05/30
CIMENCAM B.P. 1323 Douala	Figuil	34	Calcaire	50ha	30/09/04 - 29/09/29
GEOVIC B.P. 11 555 Yaoundé	LOMIE	33	Cobalt et nickel	1250 Km ²	11/04/03 - 10/04/28
C & K MINING B.P. 550 Bertoua	MOBILONG	36	Diamant et substances connexes	236,25 Km ²	16/12/10 - 15/12/35

Etat des permis d'exploitation (carrières) en cours de validité en 2011

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²
ROCAGLIA	Biou	89	Pierre	39407 m ²
CIMENCAM	Djoungo	15	Pouzzolane	1034800 m ²
	Figuil Sable	34	Sable	28853 m ²
	Figuil Argile	32	Argile	405562 m ²
PANTECHNIKI	Atok PK 40	42	Pierre	57745 m ²
	Akoum	41	Pierre	65200 m ²
	Bent	118	Pierre	70648 m ²
NKOTO EMANE David	Nkolyop	26	Pierre	74323 m ²
EXTECHCOCAM	Gardens- Limbe	74	Pierre	54320 m ²
S.T.A.C.	Ebaka - Belabo	123	Pierre	11000 m ²
KETCH	Balafié - Baleng	13	Pierre	4ha 67a 18 ca
	Bienkkok	143	Pierre	200000 m ²
	Tchere Maroua	85	Pierre	68204 m ²
	Mbankomo	85	Pierre	72906 m ²
	Balafie - Balang - Bafoussam	13	Pierre	4ha 67a 98ca
SELECT ROCK	Obala	46	Pierre	2ha
PRESNEG - CAM	Mfomakap	64	Pierre	240000m ²
	Leboudi	630	Pierre	191457 m ²
SOGEA SATOM	Meyo - Nyaka	120	Pierre	60490 m ²
FOKOU FOBERT	Ngaoundal	70	Pierre	43383 m ²
AFKO CEMENT PRODUCTION	Karata	29	Pierre	13ha 26a
NEO - TP	Bonépoupa	83	Pierre	120000m ²
ETINDITE COMPANY	Bakinguili	49	Pierre	122961 m ²
S.N.C.I.C.	Penja	49	Pierre	18005 m ²
AYISSI NGABA Jean S/C	Song Ebassa	32	Pierre	3 ha
DTP/Terrassement	Laggoy	9	Pierre	669172 m ²
	Guébake - Pitoa	15	Pierre	110407 m ²
	Angon II (Mbankomo)	1012	Pierre	110170 m ²
CARRIERE DU MOUNGO	Appouh		Pierre	297039 m ²
SOCARIC	Les Carrieres Industrielles du	1012	Pierre	18005 m ²
ARAB CONTRACTOR	Eloundem	277	Pierre	179811 m ²
COSINCAM	COSINCAM Nkong Belanda	606	Pierre	16400 m ²
MAG SARL	Effoungwo	698	Pierre	78086.89 m ²

Titulaire et adresse	Nom du Permis	N° Permis	Nature de la substance	Superficie en Km ²
CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION (CRBC)	Diché, Widikum		Pierre	
	Bachuo Akagbe		Pierre	
CHINA COMMUNICATIONS CONSTRUCTION COMPANY			Pierre	
RAZEL	Nkometou	33	Pierre	259131 m ²
	Logbadjeck	9	Pierre	598954 m ²
	Manjo	96	Pierre	110037 m ²
DRAGAGES & TP	Mbankomo	1017	Pierre	110070 m ²
BUNS	Oyack II Mbalmayo	89	Pierre	170205 m ²
DEKO & Cie	Top Ayéné	69	Pierre	146279 m ²
L.C.C.	Leboudi II (Okola)	10	Pierre	31472 m ²
LES CARRIERES DU LITTORAL (CDL)	Ombe	10	Pierre	47930 m ²
L.D.C.	Mbengue	28	Pierre	83847 m ²
CMC	Pete - Bandjoun - Koung - Nki	49	Pierre	23440 m ²
EDOKETER	Foréké - Dschang	194	Pierre	4ha 82a 08ca
FOTSO Maurice	Fotouni - Bandja	41	Pierre	47667 m ²
GREEN VALLEY ENTREPRISE	Bakinguili	64	Pierre	2ha 23a 10ca
BATCHANDJI Pascal	Mbomé - Penja	56	Pierre	35036 m ²
FOTSO Augustin	Djounjo - Rail - Mombo	7	Pierre	24899 m ²
BITUMAT TP SARL	Esuke- Native	8	Pierre	80410 m ²

Annexe 4 : Tableau de suivi des Formulaires de déclaration certifiés

Entreprises / Administrations	Date de réception des FD certifiés	Entité chargée de la certification
Secteur minier		
GEOVIC CAMEROON PLC	27/06/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
RAZEL	03/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
CIMENCAM	03/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
C & K MINING	05/07/2013	Cameroun Audit Conseil
Secteur pétrolier		
SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES (SNH)	03/07/2013	Cameroun Audit Conseil
PERENCO CAMEROON	06/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
PERENCO OIL & GAS CAMEROON LIMITED	06/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
PERENCO RIO DEL REY CAMEROON LIMITED	06/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
ADDAX PETROLEUM CAMEROON COMPANY (APCC)	01/07/2013	Price Waterhouse Coopers
ADDAX PETROLEUM CAMEROON Ltd (APCL)	01/07/2013	Price Waterhouse Coopers
MOBIL PRODUCING CAMEROON LIMITED INC	01/07/2013	Price Waterhouse Coopers
EUROIL LIMITED	03/07/2013	Afrique Audit Conseil
NOBLE ENERGY CAMEROON LIMITED	04/07/2013	Price Waterhouse Coopers
MURPHY Cameroon (STERLING CAMEROON LIMITED)	01/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
RODEO DEVELOPMENT LIMITED	03/07/2013	Deloitte & Touche Afrique centrale
KOSMOS ENERGY CAMEROON INC	02/07/2013	KMPG Afrique Centrale
GLENCORE EXPLORATION CAMEROON Ltd	03/07/2013	Gameni Ndeule
YAN CHANG LOGONE DEVELOPMENT COMPANY SA	11/07/2013	CVH Conculants
Transport Pétrolier		
Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	01/07/2013	Price Waterhouse Coopers
Administrations		
Direction Générale des Impôts (DGI)	05/07/2013	Chambre des comptes
Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM)	05/07/2013	Chambre des comptes
Direction Générale des Douanes (DGD)	05/07/2013	Chambre des comptes
Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)	03/07/2013	Cameroun Audit Conseil
Direction des Mines et de la Géologie (DMG)	03/07/2013	Inspection générale

Annexe 5 : Tableaux de conciliation par société

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Geovic Cameroon Plc			Société		Etat	
	M039500001091F			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Numéro d'Identification Unique (NIU)	Nature	Unité					
Production	1						
	2						
Exportation	1						
	2						

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	62 500 000	(62 500 000)	-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare		62 500 000	62 500 000	62 500 000		62 500 000	DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	25 741 030		25 741 030	25 741 030		25 741 030	DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	79 153 201		79 153 201	24 729 061	54 424 140	79 153 201	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DG/DGE	-
29	Contributions FNE	5 335 190		5 335 190	5 335 190		5 335 190	DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	8 002 785		8 002 785	8 002 785		8 002 785	DG/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle	1 452 800		1 452 800		1 452 800	1 452 800	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	182 185 006	-	182 185 006	126 308 066	55 876 940	182 185 006		-
	Total des paiements en numéaire concilié (en FCFA)	182 185 006	-	182 185 006	126 308 066	55 876 940	182 185 006		-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	RAZEL			
Numéro d'identification Unique (NIU)	M07780000953N			
	Société		Etat	
	Nature	Unité	Quantité	Valeur
Production	1	Sable	m3	112 522,00
	2	Granulats	m3	291 135,00
Exportation	1			
	2			

Taxe	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	6 657 720		6 657 720	6 657 720		6 657 720	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	99 485 772		99 485 772	94 299 152	5 186 620	99 485 772	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	1 930 941 162	(1 930 941 162)	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	106 143 492	-	106 143 492	2 031 898 034	(1 925 754 542)	106 143 492		-
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	106 143 492	-	106 143 492	2 031 898 034	(1 925 754 542)	106 143 492		-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique) Numéro d'Identification Unique (NIU)	CIMENCAM			Société		Etat	
	Nature	Unité	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Production	1	POZZOLANE	Tonne	424 202	2 890 088 226	424 202	
	2	CALCAIRE	Tonne	182 926	1 409 444 830	182 926	
	3	SABLE	Tonne	13 223	8 925 525	13 223	
	4	ARGILE	Tonne	7 126	5 622 414	7 126	
Exportation	1						
	2						

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)		1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	14 406 661		14 406 661	14 406 661		14 406 661	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	100 337 829		100 337 829	100 988 665	(650 836)	100 337 829	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	12 532 798 523	(12 532 798 523)	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	8 620 000	(8 620 000)	-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	114 744 490	1 000 000	115 744 490	12 657 813 849	(12 542 069 359)	115 744 490		-
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	114 744 490	1 000 000	115 744 490	12 657 813 849	(12 542 069 359)	115 744 490		-
	Transferts sociaux								
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	34 622 756		34 622 756				N/A	
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	Total des Transferts sociaux	34 622 756	-	34 622 756					
	Transfert infranationaux								
37	Transferts au populations riveraines			0			-	N/A	
38	Transferts aux FEICOM			0			-	N/A	
39	Transferts aux Communes			0	2 045 729		2 045 729	N/A	
	Total des transferts infranationaux				2 045 729	-	2 045 729		

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	C&K Mining						
Numéro d'identification Unique (NIU)	M030600021412S						
			Société	Etat			
	Nature	Unité	Quantité	Valeur			
Production	1	Poudre d'or	Gramme	40 103	602 589 808	40 014	
	2						
Exportation	1	Poudre d'or	Gramme	43 743	703 095 000		
	2						

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	5 193 472	(3 027 894)	2 165 578		2 165 578	2 165 578	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	20 133 370		20 133 370	10 180 000	9 953 370	20 133 370	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	4 040 000		4 040 000	2 050 000	1 990 000	4 040 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem	14 434 800		14 434 800	15 744 840	(1 310 040)	14 434 800	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	30 663 178		30 663 178	52 551 942		52 551 942	DGD	(21 888 764)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE	1 370 061		1 370 061		1 370 061	1 370 061	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	1 871 678		1 871 678		1 871 678	1 871 678	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	77 706 559	(3 027 894)	74 678 665	80 526 782	16 040 647	96 567 429		(21 888 764)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	77 706 559	(3 027 894)	74 678 665	80 526 782	16 040 647	96 567 429		(21 888 764)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

SNH-Fonctionnement			Société		Etat	
M03800000218 J			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1						
2						
1	LOKELE	bbls	115 012,99	12 729 980,81	115 012,99	12 729 980,81
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final			
1	Parts d'huile de la SNH-Etat										-	-	
2	Parts d'huile de la SNH-Associé										-	-	
	Total Part d'huile de l'Etat (en barils)										-	-	
	Parts d'huile de l'Etat Commercialisées												
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH				470 326								
	Total Parts d'huile commercialisées (en barils)				470 326								
	Paielements en numéraires												
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH										-	-	
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)										-	-	
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>	53 953 016	USD	469	25 327 124 429								
7	Dividendes SNH					417 500 000		417 500 000	417 500 000		417 500 000	DGTCFM	-
	Total transferts au Trésor Public par la SNH					417 500 000		417 500 000	417 500 000		417 500 000		-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				7 646 750 756	(229 481 568)	7 417 269 188	7 313 632 351		7 313 632 351		DG/DGE/DGTFCM	103 636 837
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)											DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare											DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem											DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction											DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				155 555 601		155 555 601	155 370 188		155 370 188		DG/DGE/DGTFCM	185 413
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités											DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane				7 942 272		7 942 272	144 580 853		144 580 853		DGD	(136 638 581)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités											DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production											SNH-Mandat/DGTCFM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)											DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat				500 000 000	(500 000 000)						DGTCFM	-
29	Contributions FNE				32 232 657		32 232 657	32 232 657		32 232 657		DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)				48 349 026		48 349 026	48 349 026		48 349 026		DG/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif											DG/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)				276 151 843	82 500 000	358 651 843	358 651 843		358 651 843		DG/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle											MINIMDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					229 481 568	229 481 568					Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire				8 666 982 155	(417 500 000)	8 249 482 155	8 052 816 918		8 052 816 918			(32 816 331)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)				8 666 982 155		8 666 982 155	8 470 316 918		8 470 316 918			(32 816 331)
	Transfert infranationaux												
37	Transferts aux populations riveraines												
38	Transferts aux FEICOM							230 920 725		230 920 725			
39	Transferts aux Communes							104 286 780		104 286 780			
	Total des transferts infranationaux							335 207 505		335 207 505			

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'Identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Perenco Cameroon			Société		Etat	
M07790001551J			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1	Pétrole brut	bbl	716 475	80 245 224	716 470	
2						
1	Pétrole brut	bbl	300 000	33 639 000		
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final			
	Part d'huile de l'Etat Brut												
1	Parts d'huile de la SNH-Etat				1 076 849		1 076 849	1 076 849		1 076 849	SNH-Mandat	-	
2	Parts d'huile de la SNH-Associé				360 367		360 367	368 815	(8 448)	360 367	SNH-Fonct	-	
	Total Part d'huile de l'Etat (en barils)				1 437 216	-	1 437 216	1 445 664	(8 448)	1 437 216		-	
8	Redevance Minière Proportionnelle	12 183 620,83	USD	463	5 646 567 449		5 646 567 449	5 646 567 449		5 646 567 449	SNH-Mandat	-	
9	Redevance Proportionnelle à la Production						-			-	SNH-Mandat	-	
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	(342 122,66)	USD	460	(157 364 669)		(157 364 669)	(157 364 669)		(157 364 669)	SNH-Mandat	-	
11	Bonus de signature						-			-	SNH-Mandat	-	
12	Bonus de Production						-			-	SNH-Mandat	-	
13	Prélèvement pétrolier additionnel						-			-	SNH-Mandat	-	
14	Frais de Formation						-			-	SNH-Mandat	-	
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures						-			-	SNH-Mandat	-	
16	Dividendes Filiales SNH	2 000 000,00	USD	461	921 158 546		921 158 546	921 158 546		921 158 546	SNH-Fonct	-	
	Total paiements perçus par la SNH				6 410 361 327	-	6 410 361 327	6 410 361 327	-	6 410 361 327		-	
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				11 834 143 546		11 834 143 546	11 834 143 546		11 834 143 546	DGI/DGE/DGTFCM	-	
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)				60 000 000		60 000 000		60 000 000	60 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-	
19	Redevance Superficiare				91 458 750		91 458 750		91 458 750	91 458 750	DGI/DGE/DGTFCM	-	
20	Taxes Ad Valorem						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
21	Taxes à l'extraction						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				3 983 742 694		3 983 742 694	4 011 468 176	(27 725 482)	3 983 742 694	DGI/DGE/DGTFCM	-	
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				48 538 739		48 538 739		48 538 739	48 538 739	DGI/DGE/DGTFCM	-	
24	Droits de Douane				566 244 693		566 244 693	501 669 356		501 669 356	DGD	64 575 337	
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						-			-	DGD	-	
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-	
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						-			-	DGD/DGI/DGE	-	
28	Dividendes versés à l'Etat						-			-	DGTFCM	-	
29	Contributions FNE						-	1 007 500	(1 007 500)	-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
30	Contributions CFC (part patronale)						-	12 560 883	(12 560 883)	-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
31	Bonus progressif						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)					4 279 476	4 279 476		4 279 476	4 279 476	DGI/DGE/DGTFCM	-	
33	Frais d'inspection et de contrôle						-			-	MINIMDT	-	
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)				791 328 397	(791 328 397)	-			-	Toutes	-	
	Total autres paiements en numéraire				17 375 456 819	(787 048 921)	16 588 407 898	16 360 849 461	162 983 100	16 523 832 561		64 575 337	
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)				23 785 818 146	(787 048 921)	22 998 769 225	22 771 210 788	162 983 100	22 934 193 888	-	64 575 337	

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd			Société		Etat	
M12970007978X			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1						
2						
1						
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
8	Redevance Minière Proportionnelle						-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production						-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)						-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature						-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production						-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel						-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation	536 000	USD	503	269 647 175		269 647 175	269 647 175		269 647 175	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures						-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH						-			-	SNH-Fonct	-
	Total paiements perçus par la SNH	536 000			269 647 175	-	269 647 175	269 647 175	-	269 647 175		-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficière				15 130 000		15 130 000		15 130 000	15 130 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				1 290 776 080		1 290 776 080	1 266 996 419	23 779 661	1 290 776 080	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane				58 969 235		58 969 235	59 883 627		59 883 627	DGD	(914 392)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat						-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle						-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)				124 134 145	(124 134 145)	-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	-			1 489 009 460	(124 134 145)	1 364 875 315	1 326 880 046	38 909 661	1 365 789 707		(914 392)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	536 000			1 758 656 635	(124 134 145)	1 634 522 490	1 596 527 221	38 909 661	1 635 436 882	-	(914 392)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'Identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Total Exploration Production Cameroun			Société		Etat	
M095100001895L			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1	Pétrole Brut	bbl	2 579 851		2 579 851	
2						
1	Pétrole Brut	bbl	3 037 374	335 036 041		
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final			
	Part d'huile de l'Etat Brut												
1	Parts d'huile de la SNH-Etat				9 330 487		9 330 487	9 330 487		9 330 487	SNH-Mandat	-	
2	Parts d'huile de la SNH-Associé						-			-	SNH-Fonct	-	
	Total Part d'huile de l'Etat (en barils)				9 330 487	-	9 330 487	9 330 487	-	9 330 487		-	
8	Redevance Minière Proportionnelle					5 117 340 763	5 117 340 763	5 117 340 763		5 117 340 763	SNH-Mandat	-	
9	Redevance Proportionnelle à la Production	11 142 647,78	USD	459	5 117 340 763	(5 117 340 763)	-			-	SNH-Mandat	-	
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	(45 040 080)	USD	460	(20 713 827 959)		(20 713 827 959)	(20 713 827 959)		(20 713 827 959)	SNH-Mandat	-	
11	Bonus de signature						-			-	SNH-Mandat	-	
12	Bonus de Production						-			-	SNH-Mandat	-	
13	Prélèvement pétrolier additionnel						-			-	SNH-Mandat	-	
14	Frais de Formation						-	51 903 680	(51 903 680)	-	SNH-Mandat	-	
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures						-			-	SNH-Mandat	-	
16	Dividendes Filiales SNH	10 000 000,00	USD	463	4 632 464 690		4 632 464 690	4 632 464 690		4 632 464 690	SNH-Fonct	-	
	Total paiements perçus par la SNH				(10 964 022 506)	-	(10 964 022 506)	(10 912 118 826)	(51 903 680)	(10 964 022 506)		-	
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				38 896 082 606		38 896 082 606	38 896 082 606		38 896 082 606	DGI/DGE/DGTFCM	-	
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
19	Redevance Superficiare				92 862 806		92 862 806	92 862 806		92 862 806	DGI/DGE/DGTFCM	-	
20	Taxes Ad Valorem						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
21	Taxes à l'extraction						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				5 634 094 884		5 634 094 884	5 395 426 345	238 768 559	5 634 194 904	DGI/DGE/DGTFCM	(100 020)	
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
24	Droits de Douane				2 248 842 702		2 248 842 702	2 269 582 878		2 269 582 878	DGD	(20 740 176)	
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						-	200 000		200 000	DGD	(200 000)	
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-	
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						-			-	DGD/DGI/DGE	-	
28	Dividendes versés à l'Etat						-			-	DGTFCM	-	
29	Contributions FNE				88 147 481		88 147 481	88 147 481		88 147 481	DGI/DGE/DGTFCM	-	
30	Contributions CFC (part patronale)				132 221 242		132 221 242	159 290 772	(27 069 530)	132 221 242	DGI/DGE/DGTFCM	-	
31	Bonus progressif						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
33	Frais d'inspection et de contrôle						-			-	MINMIDT	-	
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)				2 256 648 642	(2 256 648 642)	-			-	Toutes	-	
	Total autres paiements en numéraire				49 348 900 363	(2 256 648 642)	47 092 251 721	46 901 592 888	211 699 029	47 113 291 917		(21 040 196)	
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)				38 384 877 857	(2 256 648 642)	36 128 229 215	35 989 474 062	159 795 349	36 149 269 411	-	(21 040 196)	

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Pecten Cameroun Company			Société		Etat	
M047400005669H			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1	Lokele Crude Oil	BBL	3 514 949	23 231 724	3 514 949	
2						
1	Crude Oil	BBL	3 065 133	352 369 154		
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final			
	Part d'huile de l'Etat Brut												
1	Parts d'huile de la SNH-Etat				3 847 692		3 847 692	3 847 692		3 847 692	SNH-Mandat		-
2	Parts d'huile de la SNH-Associé						-			-	SNH-Fonct		-
	Total Part d'huile de l'Etat (en barils)				3 847 692	-	3 847 692	3 847 692	-	3 847 692			-
8	Redevance Minière Proportionnelle	22 375 269	USD	461	10 307 032 319		10 307 032 319	10 307 032 319		10 307 032 319	SNH-Mandat		-
9	Redevance Proportionnelle à la Production						-			-	SNH-Mandat		-
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	-19 783 991	USD	490	(9 696 240 064)		(9 696 240 064)	(9 696 268 980)		(9 696 268 980)	SNH-Mandat		28 916
11	Bonus de signature						-			-	SNH-Mandat		-
12	Bonus de Production						-			-	SNH-Mandat		-
13	Prélèvement pétrolier additionnel						-			-	SNH-Mandat		-
14	Frais de Formation						-			-	SNH-Mandat		-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures						-			-	SNH-Mandat		-
16	Dividendes Filiales SNH	18 400 000	USD	486	8 950 742 918		8 950 742 918	8 950 742 918		8 950 742 918	SNH-Fonct		-
	Total paiements perçus par la SNH	20 991 277			9 561 535 174	-	9 561 535 174	9 561 506 258	-	9 561 506 258			28 916
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				42 371 393 683		42 371 393 683	42 371 393 683		42 371 393 683	DGI/DGE/DGTFCM		-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)				-		-			-	DGI/DGE/DGTFCM		-
19	Redevance Superficiare				27 800 000		27 800 000	27 800 000		27 800 000	DGI/DGE/DGTFCM		-
20	Taxes Ad Valorem						-			-	DGI/DGE/DGTFCM		-
21	Taxes à l'extraction						-			-	DGI/DGE/DGTFCM		-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				1 568 492 342		1 568 492 342	1 568 492 342		1 568 492 342	DGI/DGE/DGTFCM		-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				3 923 081		3 923 081	3 923 081		3 923 081	DGI/DGE/DGTFCM		-
24	Droits de Douane				411 793 452		411 793 452	428 458 219		428 458 219	DGD		(16 664 767)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						-			-	DGD		-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						-			-	SNH-Mandat/DGTFCM		-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						-			-	DGD/DGI/DGE		-
28	Dividendes versés à l'Etat						-			-	DGTFCM		-
29	Contributions FNE				64 535 014		64 535 014	64 535 014		64 535 014	DGI/DGE/DGTFCM		-
30	Contributions CFC (part patronale)				96 802 489		96 802 489	96 802 489		96 802 489	DGI/DGE/DGTFCM		-
31	Bonus progressif						-			-	DGI/DGE/DGTFCM		-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM		-
33	Frais d'inspection et de contrôle						-			-	MINMDT		-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)						-			-	Toutes		-
	Total autres paiements en numéraire	-			44 544 740 061	-	44 544 740 061	44 561 404 828	-	44 561 404 828			(16 664 767)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	20 991 277			54 106 275 235	-	54 106 275 235	54 122 911 086	-	54 122 911 086			(16 635 851)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Addax Petroleum Cameroon Ltd					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M100200014425F		Société		Etat	
	Nature	Unité	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Production	1					
	2					
Exportation	1					
	2					

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	2 643 500		2 643 500	2 643 500		2 643 500	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	515 211 803		515 211 803	515 211 803		515 211 803	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	934 503		934 503	2 267 137		2 267 137	DGD	(1 332 634)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	2 325 219		2 325 219	2 271 547	53 672	2 325 219	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	3 487 896		3 487 896	3 487 896		3 487 896	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	524 602 921	-	524 602 921	525 881 883	53 672	525 935 555		(1 332 634)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	524 602 921	-	524 602 921	525 881 883	53 672	525 935 555	-	(1 332 634)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'Identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Mobil Producing Cameroon Limited Inc						
SCIFE 11 599 10 K						
	Nature	Unité	Société		Etat	
			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1						
2						
1						
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
8	Redevance Minière Proportionnelle						-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production						-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)						-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature						-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production						-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel						-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation						-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures						-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH	10 479 518	USD	495	5 343 077 026		5 343 077 026	5 343 077 026		5 343 077 026	SNH-Fonct	-
	Total paiements perçus par la SNH	10 479 518			5 343 077 026	-	5 343 077 026	5 343 077 026	-	5 343 077 026		-
	Total des paiements en numérite concilié (en FCFA)	10 479 518			5 343 077 026	-	5 343 077 026	5 343 077 026	-	5 343 077 026		-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Murphy						
M011200040687A						
			Société		Etat	
	Nature	Unité	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1						
2						
1						
2						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare				25 509 000		25 509 000	25 509 000		25 509 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane						-			-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat						-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)						-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle						-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)						-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	-			25 509 000	-	25 509 000	25 509 000	-	25 509 000		-
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	-			25 509 000	-	25 509 000	25 509 000	-	25 509 000	-	-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Noble Energy				
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M080600021129Y				
		Nature	Unité	Société	Etat
				Quantité	Valeur
Production	1				
	2				
Exportation	1				
	2				

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	75 659 800		75 659 800	75 659 800		75 659 800	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	93 315 228		93 315 228	93 315 228		93 315 228	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	3 076 653		3 076 653	3 363 427		3 363 427	DGD	(286 774)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	100 000		100 000	DGD	(100 000)
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	1 293 540		1 293 540	1 296 936		1 296 936	DGI/DGE/DGTFCM	(3 396)
30	Contributions CFC (part patronale)	1 940 311		1 940 311	1 940 311		1 940 311	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	175 285 532	-	175 285 532	175 675 702	-	175 675 702		(390 170)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	175 285 532	-	175 285 532	175 675 702	-	175 675 702	-	(390 170)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Kosmos		Société		Etat	
M 030600020220 Z		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Nature	Unité				
1					
2					
1					
5					

Taxe:	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
8	Redevance Minière Proportionnelle											
9	Redevance Proportionnelle à la Production											
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)											
11	Bonus de signature	253 836	USD	455	115 612 763		115 612 763	115 610 240		115 610 240		2 523
12	Bonus de Production											
13	Prélèvement pétrolier additionnel											
14	Frais de Formation											
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures											
16	Dividendes Filiales SNH											
	Total paiements perçus par la SNH	253 836			115 612 763	-	115 612 763	115 610 240	-	115 610 240		2 523
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)											
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)											
19	Redevance Superficiare				9 663 500		9 663 500	9 633 500		9 633 500		30 000
20	Taxes Ad Valorem											
21	Taxes à l'extraction											
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				52 298 459		52 298 459	52 298 421		52 298 421		38
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				903 790		903 790	778 653		778 653		125 137
24	Droits de Douane				807 877		807 877					807 877
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités											
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production											
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)											
28	Dividendes versés à l'Etat											
29	Contributions FNE				1 383 421		1 383 421	1 383 421		1 383 421		
30	Contributions CFC (part patronale)				2 075 131		2 075 131	2 837 501	(762 370)	2 075 131		
31	Bonus progressif											
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)											
33	Frais d'inspection et de contrôle											
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)											
	Total autres paiements en numéraire	-			67 132 178	-	67 132 178	66 931 496	(762 370)	66 169 126		963 052
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	253 836			182 744 941	-	182 744 941	182 541 736	(762 370)	181 779 366		965 575
	Transferts sociaux											
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires											
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions	10 950	USD	473	9 930 277		9 930 277					
	Total des Transferts sociaux	10 950			9 930 277	-	9 930 277					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

Euroil			Société		Etat	
M119500012111E			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
1						
2						
1						
5						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Cours	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final	
					Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
8	Redevance Minière Proportionnelle											
9	Redevance Proportionnelle à la Production											
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)											
11	Bonus de signature											
12	Bonus de Production											
13	Prélèvement pétrolier additionnel											
14	Frais de Formation	204 460	USD	486	99 323 831			99 323 831	99 323 831			
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures											
16	Dividendes Filiales SNH											
	Total paiements perçus par la SNH	204 460			99 323 831	-	-	99 323 831	99 323 831	-	-	-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)											
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)											
19	Redevance Superficiare				20 873 250			20 873 250	20 873 250			
20	Taxes Ad Valorem											
21	Taxes à l'extraction											
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)											
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités											
24	Droits de Douane											
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités											
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production											
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)											
28	Dividendes versés à l'Etat											
29	Contributions FNE				6 316 064			6 316 064	6 316 064			
30	Contributions CFC (part patronale)				9 475 629			9 475 629	9 475 629			
31	Bonus progressif											
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)				40 496 201			40 496 201	40 496 201			
33	Frais d'inspection et de contrôle											
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)											
	Total autres paiements en numéraire	-			77 161 144	-	-	77 161 144	77 161 144	-	-	(21 094 226)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	204 460			176 484 975	-	-	176 484 975	176 484 975	-	-	(21 094 226)
	Transferts sociaux											
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires											
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions											
	Total des Transferts sociaux	-			-	-	-	-	-	-	-	-
	Transfert infranationaux											
37	Transferts aux populations riveraines											
38	Transferts aux FEICOM											
39	Transferts aux Communes											
	Total des transferts infranationaux	-			-	-	-	-	-	-	-	-

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)		Rodeo			Société		Etat	
Numéro d'Identification Unique (NIU)		M10500023025 B						
		Nature	Unité	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Production		1						
		2						
Exportation		1						
		2						

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	431 131 847		431 131 847	431 131 847		431 131 847	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	6 322 801		6 322 801	9 342 059		9 342 059	DGD	(3 019 258)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	3 427 903		3 427 903	3 427 903		3 427 903	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	5 141 844		5 141 844	5 141 844		5 141 844	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINIMDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	446 024 395	-	446 024 395	449 043 653	-	449 043 653		(3 019 258)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	446 024 395	-	446 024 395	449 043 653	-	449 043 653		(3 019 258)
	Transferts sociaux								
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions	26 150 165	(26 150 165)	-				N/A	
	Total des Transferts sociaux	26 150 165	(26 150 165)	-					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Glencore			Société		Etat	
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M040800024299W			Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité					
Production	1						
	2						
Exportation	1						
	2						

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	2 618 325		2 618 325	2 618 325		2 618 325	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	63 206 519		63 206 519	63 206 519		63 206 519	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	852 818		852 818	1 885 826		1 885 826	DGD	(1 033 008)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	357 530		357 530	357 530		357 530	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	536 289		536 289	536 289		536 289	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	67 571 481	-	67 571 481	68 604 489	-	68 604 489		(1 033 008)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	67 571 481	-	67 571 481	68 604 489	-	68 604 489		(1 033 008)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Yan Chang Logone Development Company SA		Société		Etat	
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M030900029332T		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité				
Production	1					
	2					
Exportation	1					
	2					

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	27 051		27 051			-	DGI/DGE/DGTFCM	27 051
24	Droits de Douane			-	2 251 108		2 251 108	DGD	(2 251 108)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	80 186		80 186	58 938		58 938	DGI/DGE/DGTFCM	21 248
30	Contributions CFC (part patronale)	200 493		200 493	93 290		93 290	DGI/DGE/DGTFCM	107 203
31	Bonus progressif			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle			-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	1 034 063	(920 471)	113 592				Toutes	
	Total autres paiements en numéraire	1 341 793	(920 471)	421 322	2 403 336	-	2 403 336		(2 095 606)
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	1 341 793	(920 471)	421 322	2 403 336	-	2 403 336		(2 095 606)

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

COTCO		Société		Etat	
M089700006137 L		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Nature	Unité			
1					
2					
1					
2					

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev			Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final	
		Dev	Cours		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
8	Redevance Minière Proportionnelle											-
9	Redevance Proportionnelle à la Production											-
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)											-
11	Bonus de signature											-
12	Bonus de Production											-
13	Prélèvement pétrolier additionnel											-
14	Frais de Formation											-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures											-
16	Dividendes Filiales SNH	8 868 786	USD	462	4 093 401 673		4 093 401 673	4 093 401 673		4 093 401 673	SNH-Fonct	-
	Total paiements perçus par la SNH	8 868 786			4 093 401 673	-	4 093 401 673	4 093 401 673	-	4 093 401 673		-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				4 300 032 444		4 300 032 444	4 300 032 444		4 300 032 444	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)											-
19	Redevance Superficiare											-
20	Taxes Ad Valorem											-
21	Taxes à l'extraction											-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				2 314 225 064		2 314 225 064	2 314 225 067		2 314 225 067	DG/DGE/DGTFCM	(3)
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités											-
24	Droits de Douane				899 068 039		899 068 039	896 137 853		896 137 853	DGD	2 930 186
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités											-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production											-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)				8 247 574 628		8 247 574 628	8 247 574 628		8 247 574 628	DGD/DG/DGE	0
28	Dividendes versés à l'Etat											-
29	Contributions FNE				87 949 354		87 949 354	60 245 254	27 704 100	87 949 354	DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)				131 940 935		131 940 935	90 367 860	41 573 075	131 940 935	DG/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif											-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)				6 619 760		6 619 760	6 619 760		6 619 760	DG/DGE/DGTFCM	0
33	Frais d'inspection et de contrôle				89 890 694		89 890 694	89 890 694		89 890 694	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)										Toutes	-
	Total autres paiements en numéraire	-			16 077 300 918	-	16 077 300 918	16 005 093 560	69 277 175	16 074 370 735		2 930 183
	Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)	8 868 786			20 170 702 592	-	20 170 702 592	20 098 495 233	69 277 175	20 167 772 408	-	2 930 183
	Transferts sociaux											
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires										N/A	
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions				10 222 000		10 222 000				N/A	
	Total des Transferts sociaux	-			10 222 000	-	10 222 000					
	Transfert infranationaux											
37	Transferts au populations riveraines										N/A	
38	Transferts aux FEICOM							242 649 477		242 649 477	N/A	
39	Transferts aux Communes							109 583 634		109 583 634	N/A	
	Total des transferts infranationaux	-						352 233 111	-	352 233 111		

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Production
Exportation

SNH MANDAT			Société		Etat	
	Nature	Unité	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1						
2						
1	LOKELE	bbbls	4 076 033,01	440 225 602,13		
5						

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	Part d'huile de l'Etat Brut										
	Parts d'huile de l'Etat Commercialisées										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH			15 077 655,57		15 077 656					
	Total Parts d'huile commercialisés (en barils)	-		15 077 656	-	15 077 656	-	-	-		-
	Paievements en numéraires										
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH			402 939 000 000		402 939 000 000	402 939 000 000		402 939 000 000	DGTFCM	-
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)			138 213 986 896		138 213 986 896	138 213 986 896		138 213 986 896	DGTFCM	-
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>			778 475 693 899		778 475 693 899				N/A	
7	Dividendes SNH					-			-	DGTFCM	-
	Total transferts au Trésor Public par la SNH	-		541 152 986 896	-	541 152 986 896	541 152 986 896	-	541 152 986 896		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			61 042 386		61 042 386	61 042 386		61 042 386	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			3 931 863		3 931 863	-		-	DGD	3 931 863
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Bonus progressif					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
33	Frais d'inspection et de contrôle					-			-	MINMIDT	-
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	Total autres paievements en numéraire	-		64 974 249	-	64 974 249	61 042 386	-	61 042 386		3 931 863
	Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)	-		541 217 961 145	-	541 217 961 145	541 214 029 282	-	541 214 029 282	-	3 931 863

Annexe 6 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun 2011



FORMULAIRE DE DECLARATION (Paiements / Recettes)
Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2011

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)				
Numéro d'Identification Unique (NIU)				
Production		Type de produit	Quantité de production	Valeur de la production
	1			
	2			
Exportation		Type de produit	Quantité exportés	Valeur des exportations
	1			
	2			
Formulaire préparé par				Fonction
Adresse email				Tél.

Taxes	Nomenclature des flux	Payé à	Paiements / Recettes (*)			Commentaires
			bbf	FCFA	USD	
	Flux de Paiement en nature					
1	Parts d'huile de la SNH-Etat	SNH-Mandat				
2	Parts d'huile de la SNH-Associé	SNH-Fonct				
	Total paiements en nature					
	Parts d'huile de l'Etat Commercialisées					
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	DMG/MINMDT				
	Total Parts d'huile commercialisées					
	Flux de paiement en numéraire					
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH	DGTCFM				
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	DGTCFM				
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>					
7	Dividendes SNH	DGTCFM				
	Total transferts au Trésor Public par la SNH					
8	Redevance Minière Proportionnelle	SNH-Mandat				
9	Redevance Proportionnelle à la Production	SNH-Mandat				
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	SNH-Mandat				
11	Bonus de signature	SNH-Mandat				
12	Bonus de Production	SNH-Mandat				
13	Prélèvement pétrolier additionnel	SNH-Mandat				
14	Frais de Formation	SNH-Mandat				
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	SNH-Mandat				
16	Dividendes Filiales SNH	SNH-Fonct				
	Total paiements des sociétés pétrolières à la SNH					
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	DGI/DGE/DGTFCM				
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	DGI/DGE/DGTFCM				
19	Redevance Superficière	DGI/DGE/DGTFCM				
20	Taxe Ad Valorem	DGI/DGE/DGTFCM				
21	Taxe à l'extraction	DGI/DGE/DGTFCM				
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	DGI/DGE/DGTFCM				
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGI/DGE/DGTFCM				
24	Droits de Douane	DGD				
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	DGD				
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	SNH-Mandat/DGTCFM				
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)	DGD/DGI/DGE				
28	Dividendes versés à l'Etat	DGTCFM				
29	Contribution FNE	DGI/DGE/DGTFCM				
30	Contribution CFC (part patronale)	DGI/DGE/DGTFCM				
31	Bonus progressif	DGI/DGE/DGTFCM				
32	Impôt sur le Revenu des Capitaux mobiliers (IRCM)	DGI/DGE/DGTFCM				
33	Frais d'inspection et de contrôle	MINMDT				
34	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	Toutes				
	Total autres paiements en numéraire					

Paielements sociaux						
35	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	N/A				
36	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions	N/A				
Total des paiements sociaux				-	-	
Transfert infranationaux						
37	Transferts au populations riveraines	N/A				
38	Transferts aux FEICOM	N/A				
39	Transferts aux Communes	N/A				
Total des transferts infranationaux				-	-	

(*) Les montants des paiements/recettes doivent étre conformes aux totaux par taxe dans le tableau du détail des paiements.

Attestation de la Direction

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables. Je confirme particulièrement que:

1. The informations provided in respect of amounts paid/received is complete and has been faithfully extracted from the Entity accounting records;
2. Tous les montants payés/reçus sont appuyées par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues avant le 1 janvier 2011 ou après le 31 décembre 2011;
4. La classification des montants payés/reçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/reçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entreprise ont été audités et une opinion sans réserve a été émise à leur sujet en accord avec les normes internationales.

Nom _____

Position _____

Signature et cachet _____

Nous attachons à cette déclaration le détail des taxes payées/reçues (voir joint détail des taxes)

Certification d'audit

Je soussigné, Auditeur Externe/Commissaire aux Comptes/Chambre des Comptes, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiement inclues dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables au Cameroun.

Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas découvert d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.

Nom _____

Adresse _____

Position _____

Nom du cabinet/Structure d'audit _____

Signature et cachet _____

Ce formulaire est destiné aux sociétés et aux administrations



DETAIL DE LA PRODUCTION
Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type/qualité du Produit	Champs/Permis	unité	Quantité	Valeur
Total				-	-

Ce formulaire est destiné aux sociétés et aux entreprises



DETAIL DES EXPORTATIONS
Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type/qualité du Produit	Champs/Permis	unité	Quantité	Valeur
Total				-	-

Ce formulaire est destiné aux sociétés et aux administrations

DETAIL DES PAIEMENTS
Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 2011



Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique (NIU)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Nomenclature des flux	Date de paiement/ recettes	N° du reçu/quittance/Swift/Cheque	Payé à (*)	Parts d'huile en bbl	Montant FCFA	Montant USD
Total				-	-	-

(*) A renseigner uniquement par les sociétés.

Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés



DETAIL DES PAIEMENTS SOCIAUX
Période couverte : 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date	Type de la contribution	Payé à/bénéficiaire	Montant FCFA	Montant USD
Total			-	-

Annexe 7 : Personnes contactées

Moore Stephens LLP - Personels Clés

Tim Woodward	Associé
Ben Toorabally	Directeur de Mission
Karim Lourimi	Chef de Mission

Secretariat Technique ITIE

Agnès Solange Ondigui Owona	Coordonnateur
-----------------------------	---------------

SNH

Clotilde Michèle Moukoko Mbonjo	Directeur Financier
Michel Mezouogue	Chef de Service Comptabilité Générale
Eugène Ngango Ebandjo	Directeur Financier adjoint

MINIMIDT

Prof.Dr Ndougsa Mbarga Théophile	Directeur de la Géologie
Binzouli François	Sous Directeur des Hydrocarbures
Elono Cyrille	Chef de Service du suivi de l'exploitation des gisements des hydrocarbures

DGI

Guy Raoul Kake Kamga	Inspecteur des Impôts
Mme Sylvie Meyong	Inspecteur des Impôts, Chef de Centre spécialisé des EPA